

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-first Parliament, 2011

---

Première session de la  
quarante et unième législature, 2011

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

ABORIGINAL PEOPLES

PEUPLES AUTOCHTONES

*Chair:*

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

---

*Président :*

L' honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

---

Tuesday, November 15, 2011  
Wednesday, November 16, 2011

---

Le mardi 15 novembre 2011  
Le mercredi 16 novembre 2011

---

Issue No. 6

Fascicule n° 6

*Tenth and eleventh meetings on:*

The federal government's constitutional,  
treaty, political and legal responsibilities to  
First Nations, Inuit and Metis peoples and  
other matters generally relating to the  
Aboriginal Peoples of Canada

---

*Dixième et onzième réunions concernant :*

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles,  
politiques et juridiques du gouvernement  
fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits  
et des Métis et d'autres questions générales  
relatives aux peuples autochtones du Canada

---

WITNESSES:  
(See back cover)

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(or Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, P.C.	
(or Carignan)	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Cordy (*November 16, 2011*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Nolin (*November 16, 2011*).

The Honourable Senator Nolin replaced the Honourable Senator Meredith (*November 14, 2011*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Campbell (*November 14, 2011*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*November 3, 2011*).

The Honourable Senator Meredith replaced the Honourable Senator Smith (*Saurel*) (*November 3, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

*Vice-présidente* : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	Lovelace Nicholas
Brazeau	Meredith
Campbell	Munson
* Cowan	Patterson
(ou Tardif)	Raine
Demers	Sibbeston
* LeBreton, C.P.	
(ou Carignan)	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 16 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 16 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Nolin a remplacé l'honorable sénateur Meredith (*le 14 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 14 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P. (*le 3 novembre 2011*).

L'honorable sénateur Meredith a remplacé l'honorable sénateur Smith (*Saurel*) (*le 3 novembre 2011*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, November 15, 2011  
(12)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:33 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Cordy, Demers, Nolin, Patterson, Raine and St. Germain, P.C. (8).

*In attendance:* Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

**WITNESSES:**

*Pauktuutit Inuit Women of Canada:*

Elisapee Sheutiapik, President;

Tracy O'Hearn, Executive Director.

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Betty Ann Lavallée, National Chief;

Dwight Dorey, National Vice-Chief.

Ms. Sheutiapik, Ms. Lavallée and Mr. Dorey each made a statement and, together with Ms. Hearn, answered questions.

At 10:55 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

**ATTEST:**

OTTAWA, Wednesday, November 16, 2011  
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:47 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Senator Gerry St. Germain, P.C., presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Ataullahjan, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (8).

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 15 novembre 2011  
(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 33, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Cordy, Demers, Nolin, Patterson, Raine et St. Germain, C.P. (8).

*Également présente :* Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Pauktuutit Inuit Women of Canada :*

Elisapee Sheutiapik, présidente;

Tracy O'Hearn, directrice exécutive.

*Congrès des Peuples Autochtones :*

Betty Ann Lavallée, chef national;

Dwight Dorey, chef adjoint national.

Mme Sheutiapik, Mme Lavallée et M. Dorey font chacun une déclaration puis, avec Mme Hearn, répondent aux questions.

À 10 h 55, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 16 novembre 2011  
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 47, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Ataullahjan, Campbell, Demers, Meredith, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (8).

*In attendance:* Shauna Troniak and James Gauthier, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 16, 2011, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

*WITNESSES:*

*Lands Advisory Board:*

Robert Louie, Chair;  
Jody Wilson-Raybould, Director;  
Austin Bear, Director;  
William McCue, Director;  
Steve Aronson, Legal Advisor.

Mr. Louie made a statement and, together with Ms. Wilson-Raybould, Mr. Bear, Mr. McCue, Mr. Aronson, answered questions.

At 8:10 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

*ATTEST:*

*Également présents :* Shauna Troniak et James Gauthier, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 juin 2011, le comité poursuit son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*Conseil consultatif des terres :*

Robert Louie, président;  
Jody Wilson-Raybould, directrice;  
Austin Bear, directeur;  
William McCue, directeur;  
Steve Aronson, conseiller juridique.

M. Louie fait une déclaration puis, avec Mme Wilson-Raybould et MM. Bear, McCue et Aronson, répond aux questions.

À 20 h 10, il est convenu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Marcy Zlotnick

*Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, November 15, 2011

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:33 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

**Senator Gerry St. Germain** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

They will either be watching on CPAC or the web. I am Gerry St. Germain from British Columbia, and I have the honour of chairing this committee. The mandate of this committee is to examine legislation in matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally.

In order to understand the concerns of our constituents, we regularly invite representatives from national Aboriginal organizations to testify before us. Rather than assigning a topic for discussion, we leave the floor open to them to educate us as to their membership's most pressing issues. These sessions are invaluable in helping the committee to decide what future studies it will undertake to best serve the Aboriginal community of Canada.

This morning, we will hear from two witnesses. Our first is the Pauktuutit Inuit Women of Canada, the national Inuit women's association. Since its incorporation in 1984, Pauktuutit has worked to foster a greater awareness of the needs of Inuit women by advocating for equity and social improvements and by encouraging their participation in the community, regional and national life of Canada.

Our second witness is the Congress of Aboriginal Peoples, CAP. CAP describes itself as the national voice of off-reserve Aboriginal people, advocating for the rights and interests of off-reserve and non-status Indians and Metis people living in urban, rural and remote areas of Canada.

[*Translation*]

However, before listening to the presentations, I would like to introduce the members of our committee who are here today.

[*English*]

We have Senator Cordy from Nova Scotia; Senator Ataullahjan, from Ontario; Senator Greene Raine, from British Columbia; Senator Nolin, from Quebec; and Senator Brazeau, from the Province of Quebec as well. Last, but definitely not least, we have Senator Demers, from Quebec.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 15 novembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 9 h 33 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

**Le sénateur Gerry St. Germain** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs et aux membres du public qui assistent à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Ils peuvent nous suivre sur CPAC ou sur le Web. Je suis Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider le comité. Notre comité a pour mandat d'examiner des projets de loi ainsi que toute autre affaire relative aux peuples autochtones du Canada en général.

Pour comprendre leurs préoccupations, nous invitons régulièrement des représentants d'organisations autochtones nationales à venir témoigner. Plutôt que de définir un thème de discussion, nous leur laissons toute liberté de nous instruire au sujet de questions les plus pressantes qui intéressent leurs membres. Ces séances sont d'une aide précieuse au comité pour déterminer quelles études il doit entreprendre afin de mieux servir la communauté autochtone du Canada.

Ce matin, nous entendrons les représentants de deux organisations. La première est Pauktuutit Inuit Women of Canada, l'association nationale des femmes inuites. Depuis sa constitution en personne morale, en 1984, Pauktuutit s'efforce de faire connaître les besoins des femmes inuites en réclamant pour elles l'égalité et des améliorations sociales et en les encourageant à participer à la vie communautaire, régionale et nationale au Canada.

La deuxième organisation est le Congrès des Peuples Autochtones, le CPA. Le CPA se décrit comme la voix nationale des Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves. Il défend les droits et les intérêts des Autochtones hors réserve ainsi que des Indiens non inscrits et des Métis qui vivent en milieu urbain, rural ou éloigné au Canada.

[*Français*]

Mais avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présents aujourd'hui.

[*Traduction*]

Voici le sénateur Cordy, de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario, le sénateur Greene Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Nolin, du Québec, et le sénateur Brazeau, également de la province de Québec, et le dernier mais non le moindre, le sénateur Demers, du Québec.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses. From Pauktuutit, we have Elisapee Sheutiapik, President, and Tracy O'Hearn, Executive Director. From the Congress of Aboriginal Peoples, we have Betty Ann Lavallée, National Chief, and Dwight Dorey, National Vice-Chief.

Witnesses, we look forward to your presentations, which will be followed by questions from senators. I will ask Elisapee Sheutiapik to proceed.

**Elisapee Sheutiapik, President, Pauktuutit Inuit Women of Canada:**

*[Witness spoke in her native language.]*

Good morning to the members. I am quite honoured to be here this morning in front of you as president of Pauktuutit. We have a broad mandate that addresses social, political, health and wellness priorities of Inuit women, our families and our communities.

We have a very short time today, and we are going to concentrate on violence and abuse prevention and on the underlying factors that also need to be addressed. Over the last 26 years, violence and abuse have consistently been identified by the Pauktuutit board of directors and the delegates at our AGM as priority issues. Inuit communities continue to report the need for crisis and long-term counselling, safe shelters and training for Inuit front-line workers in order to address these issues.

Mental health has been identified as the primary health issue facing the Inuit. This includes violence, abuse and unresolved trauma. The lack of sustained resources has meant that change is painfully slow. There is also a need for a gender-specific approach to mental health.

According to the 2004 general social survey, residents of the territories were three times more likely than provincial residents to experience violent victimization, such as sexual or physical assaults. Police-reported crime rates in the territories were substantially higher than rates in the rest of Canada. In 2005, crime rates in the North were over four times higher than rates in the provinces.

The resources available for Inuit women in the North who are victims of domestic violence and for their children fall short of meeting their needs; and safe shelters are not available to keep up with the demand for their services. The actual number of shelters in operation at any given time in Inuit regions in the Arctic can vary depending on their availability to operate for a number of reasons. Currently, there are four shelters in Nunavut, two in the Western Arctic region of the Northwest Territories, three in Nunavik and three in Nunatsiavut. Less than 30 per cent of the 53 Inuit communities in the Arctic have a safe shelter for women and children. There is no second-stage housing. Shelters across the North face particular challenges, such as very high operating

Mesdames et messieurs les membres du comité, je vous en prie, accueillez avec moi nos témoins. Au nom de Pauktuutit, nous entendrons Mme Elisapee Sheutiapik, présidente, et Mme Tracy O'Hearn, directrice exécutive. Pour le Congrès des Peuples Autochtones, nous accueillons Mme Betty Ann Lavallée, chef national, et M. Dwight Dorey, vice-chef national.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous sommes impatients d'entendre leurs exposés, qui seront suivis de questions des sénateurs. Je demande à Mme Elisapee Sheutiapik de bien vouloir commencer.

**Elisapee Sheutiapik, présidente, Pauktuutit Inuit Women of Canada :**

*[Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]*

Bonjour à tous. Je suis très honorée d'être ici ce matin à titre de présidente de Pauktuutit. Nous avons un vaste mandat qui porte sur les priorités sociales, politiques, de santé et de bien-être des femmes inuites, de nos familles et de nos collectivités.

Comme nous avons très peu de temps aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur la prévention de la violence et des mauvais traitements ainsi que sur les facteurs sous-jacents qu'il faut également corriger. Depuis 26 ans, le conseil d'administration de Pauktuutit et les délégués à notre AGA mentionnent constamment la violence et les mauvais traitements parmi les questions prioritaires. Les collectivités inuites continuent de réclamer du counselling de crise et à long terme, des refuges sûrs, et de la formation pour les travailleurs inuits de première ligne, afin de s'attaquer à tous ces problèmes.

La santé mentale est considérée comme le principal problème de santé des Inuits, et on inclut dans cette catégorie, la violence, les mauvais traitements et les traumatismes non réglés. Faute de ressources stables, le changement est terriblement lent. Par ailleurs, chaque sexe nécessite une approche distincte en matière de santé mentale.

D'après l'enquête sociale générale de 2004, les habitants des territoires sont trois fois plus susceptibles que ceux des provinces d'être victimes de violence, par exemple d'agression sexuelle ou physique. Les taux de crimes déclarés par la police dans les territoires sont considérablement plus élevés que ceux du reste du Canada. En 2005, les taux de crimes dans le Nord étaient plus de quatre fois supérieurs à ceux des provinces.

Les ressources disponibles dans le Nord pour les femmes inuites victimes de violence familiale et pour leurs enfants ne répondent absolument pas aux besoins, et il n'y a pas suffisamment de refuges pour satisfaire à la demande de services. Le nombre de refuges en activité dans les régions inuites de l'Arctique varie, car leur capacité de fonctionnement peut être entravée par diverses causes. À l'heure actuelle, il y a quatre refuges au Nunavut, deux dans la région arctique occidentale des Territoires du Nord-Ouest, trois au Nunavik et trois au Nunatsiavut. Moins de 30 p. 100 des 53 collectivités inuites de l'Arctique ont un refuge pour les femmes et les enfants, et il n'y a pas de solution pour le logement de deuxième étape. Les

costs, including utilities and shipping costs; human resource capacity issues; and lack of access to training and professional support. The lack of stable funding is a major barrier to ensuring the safety of women and their children through the provision of safe shelters in times of crisis. I know that women and children have lost their lives because they could not find shelters or have been turned away. Unfortunately, you may have heard of the incident in Iqaluit this year.

We must address the social determinants of health in a holistic way to make progress on these issues. Overcrowded housing and the lack of housing options, poverty, lack of employment or skills, substance abuse, and lasting effects of colonization — residential schools and integration trauma — are all key issues that further contribute to Inuit women being vulnerable and facing ongoing abuse. At the extreme, housing crisis in the Arctic often means for women living with violence in a home that there may be no other safe housing options. The cost of airfare to seek safety in another community can be prohibitive.

Many factors unique to the North can make Inuit women and children vulnerable to violence, abuse and exploitation. We have experienced many extremely rapid changes in our society and communities. Promises were made to our elders that have not been kept. Many of us are still trying to deal with the legacy of residential school abuses. We experience unacceptable high rates of addiction and violence and we have suicide rates that are nine times the national average. If this suicide epidemic among our youth were happening in southern urban centres, it would no doubt have a public urgency. We know in our hearts, but cannot yet prove through evidence, that many victims of child sexual abuse are choosing to end their pain by ending their lives. We also need to understand more about the specific circumstances and difficulties experienced by Inuit in urban centres across Canada.

A recent study estimates that domestic violence in Canada costs approximately \$6.9 billion a year. These costs are averaged at \$13,000 per woman per year. If the costs were calculated in the North, I would estimate the cost per person to be at least five times higher. We cannot afford to do nothing. Addressing violence and abuse in the North as a contributing factor is an investment in a positive sustainable future. We look to you as partners in helping us to address these issues.

It is a fundamental right of Canadian citizens. We have the right to be safe in our homes and in our communities. We lack some of the basic support and services that are taken for granted

refuges dans le Nord éprouvent des difficultés particulières, par exemple les coûts de fonctionnement très élevés, y compris pour les services publics et les frais d'expédition, les problèmes en matière de ressources humaines ainsi que les difficultés d'accès à la formation et au soutien professionnel. L'absence de financement stable nuit sérieusement aux efforts visant à assurer la sécurité des femmes et de leurs enfants grâce à des places dans des refuges sûrs en temps de crise. Je sais que des femmes et des enfants ont perdu la vie parce qu'ils n'ont pas pu trouver de refuge ou qu'on a dû les renvoyer. Vous avez peut-être entendu parler de l'incident tragique qui s'est produit à Iqaluit cette année.

Nous devons nous attaquer globalement aux déterminants sociaux de la santé pour progresser dans ces domaines. Les logements surpeuplés et le manque d'options en matière de logement, la pauvreté, le manque d'emplois ou de compétences, les toxicomanies et les effets durables de la colonisation — les pensionnats et le traumatisme de l'intégration — sont des problèmes clés qui accentuent la vulnérabilité des femmes inuites, constamment confrontées aux mauvais traitements. Dans les pires cas, la crise du logement dans l'Arctique signifie souvent que les femmes vivent dans des foyers violents et qu'il n'y a pas toujours de solutions de logement où elles seraient en sécurité. Le coût du transport aérien pour les mettre en sécurité dans une autre collectivité peut être exorbitant.

De nombreux facteurs propres au Nord exposent les femmes et les enfants inuits à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation. Notre société et nos collectivités ont connu de nombreux changements extrêmement rapides. Des promesses ont été faites à nos aînés, mais elles n'ont pas été tenues. Nombre d'entre nous essaient encore de composer avec les séquelles de la maltraitance dans les pensionnats. Nous avons des taux inacceptables de toxicomanie et de violence, et nos taux de suicide sont neuf fois supérieurs à la moyenne nationale. Si cette épidémie de suicide chez nos jeunes se produisait dans les centres urbains du Sud, elle serait certainement considérée comme une urgence publique. Même si nous ne pouvons pas encore le prouver, nous sommes intimement convaincus que de nombreuses personnes qui ont été victimes d'agression sexuelle dans leur enfance décident de mettre fin à leurs jours pour échapper à la douleur. Il nous faut aussi mieux comprendre les circonstances et les difficultés précises que rencontrent les Inuits dans les villes de tout le Canada.

Selon une étude récente, la violence familiale au Canada coûterait environ 6,9 milliards de dollars par année. Ces coûts représentent une moyenne annuelle de 13 000 \$ par femme. Si ces coûts étaient calculés pour le Nord, j'estime que le coût par personne serait au moins cinq fois plus important. Nous n'avons pas les moyens d'ignorer ces problèmes. Il faut lutter contre la violence et les mauvais traitements dans le Nord et ainsi investir dans un avenir positif et viable. Nous vous considérons comme des partenaires qui peuvent nous aider à régler ces problèmes.

C'est un droit fondamental de tout citoyen canadien. Nous avons le droit d'être en sécurité dans nos foyers et dans nos collectivités. Il nous manque les services et les soutiens de base qui

in southern Canada. We would be very happy to have more detailed discussions to provide additional information. I know we could talk about many other issues, such as health. Five minutes just does not cover it. I thank you once again for allowing us this opportunity.

**The Chair:** Thank you, Ms. Sheutiapik. We will have the opportunity to discuss this further during questions and answers so that you may elaborate.

Ms. Lavallée, please proceed.

**Betty Ann Lavallée, National Chief, Congress of Aboriginal Peoples:** Good morning Mr. Chairperson, Senator St. Germain, and members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

It is an honour to be here on the unceded territory of the Algonquin people to present to you some priority issues of the Congress of Aboriginal Peoples. Today, I will share my presentation time with my vice-chief, Dwight Dorey. My part of our presentation will focus on the remaining discrimination in the Indian Act, matrimonial real property, band membership, Aboriginal citizenship, education and the long-gun registry. Many more issues will need to be discussed at a later date, such as health, economic development, housing, homelessness, language and culture.

Since 1971, the congress has been at the forefront of the Aboriginal people's movement in Canada advocating for our constituency of forgotten peoples. We advocate for the rights and interests of status and non-status Indians living off-reserve and Métis. The year 2011 marks the fortieth anniversary of the founding of our organization.

Despite the successes that have occurred over the last 40 years, the Canadian public continues to associate Aboriginal issues with Indians living on-reserve. The reality is that 80 per cent of the ancestral Aboriginal population live off-reserve, with 60 per cent in urban areas. This is the most significant demographic factor for policy-makers yet. It is the one where the least action takes place because of jurisdictional issues.

On May 18, we were pleased to learn that Prime Minister Harper had changed the name of Indian Affairs and Northern Development to Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. This was an important step to better reflect the scope of the minister's responsibilities for all Aboriginal peoples. This type of straightforward thinking and inclusive decision making is what we need to make progress.

The Indian Act remains the principal expression of the federal government's jurisdictional policy over Indians and lands reserved for Indians under section 91.24 of the Constitution Act, 1867. The political and social reality affecting Aboriginal peoples is based, by and large, on this outdated legislation.

sont tenus pour acquis dans le Sud du Canada. Nous serons très heureux de discuter de ces questions plus à fond pour vous fournir des renseignements supplémentaires. Nous pourrions parler de nombreux autres problèmes, par exemple la santé. Il est tout simplement impossible, en cinq minutes, de tout couvrir. Je vous remercie de nouveau de nous avoir invités.

**Le président :** Merci, madame Sheutiapik. Nous aurons l'occasion de discuter de ce sujet plus à fond au cours de notre période de questions, et vous pourrez alors nous en dire plus.

Madame Lavallée, nous vous écoutons.

**Betty Ann Lavallée, chef national, Congrès des Peuples Autochtones :** Bonjour à vous, monsieur le président, sénateur St. Germain. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

C'est un honneur pour moi que d'être ici, sur ce territoire que le peuple algonquin n'a jamais cédé, pour vous présenter certaines des questions prioritaires du Congrès des Peuples Autochtones. Aujourd'hui, je partagerai le temps dont je dispose pour mon exposé avec notre vice-chef, Dwight Dorey. Ma partie de l'exposé portera sur la discrimination que perpétue la Loi sur les Indiens ainsi que sur les biens immobiliers matrimoniaux, l'appartenance aux bandes, la citoyenneté autochtone, l'éducation et le registre des armes à feu. De nombreuses autres questions devront être discutées ultérieurement, notamment la santé, le développement économique, le logement, l'itinérance, la langue et la culture.

Depuis 1971, le congrès est à l'avant-garde du mouvement des peuples autochtones au Canada pour défendre nos membres, ces oubliés. Nous défendons les droits et les intérêts des Indiens inscrits et non inscrits qui vivent à l'extérieur des réserves ainsi que les droits et les intérêts des Métis. En 2011, nous célébrons le quarantième anniversaire de la fondation de notre organisation.

Malgré les succès que nous avons connus au cours de ces 40 années, la population canadienne continue de lier les questions autochtones à la vie dans les réserves. En réalité, 80 p. 100 de la population autochtone vit maintenant à l'extérieur des réserves, et 60 p. 100 dans les villes. C'est la donnée démographique la plus importante pour les décideurs. C'est pourtant celle à laquelle on accorde le moins d'attention en raison de conflits de compétence.

Le 18 mai, nous avons appris avec plaisir que le premier ministre Harper avait modifié le nom du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui s'appelle maintenant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. C'était une mesure nécessaire pour mieux refléter les responsabilités du ministre à l'égard de tous les Autochtones. Ce type de réflexion honnête et de prise de décisions inclusives est ce dont nous avons besoin pour progresser.

La Loi sur les Indiens demeure la principale expression de la politique du gouvernement fédéral touchant les Indiens et les terres réservées pour les Indiens en vertu de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867. La réalité politique et sociale des Autochtones est déterminée dans une large mesure par cette loi désuète.



The Indian Act status and membership rules have a long history of impacting the lives of all Aboriginal peoples. For example, of the almost \$10 billion per year that the federal government invests in Aboriginal-specific programming, almost 90 per cent goes to assist on-reserve status Indians. This outdated policy framework needs to be reshaped and recast to reflect the fact that the federal government has the responsibility to act in a fiduciary capacity for all Aboriginal peoples. This was the central finding of the largest and most extensive inquiry undertaken in Canadian history — the Royal Commission on Aboriginal Peoples. In 1996, it reported that the relationship between Aboriginal peoples and non-Aboriginal peoples needs to be fundamentally restructured. The facts of Aboriginal life have changed, and it is time for policies and frameworks to reflect the new reality.

CAP is pleased that the government will reintroduce Bill S-2 concerning matrimonial real property. The bill will address a long-standing gap and will better protect the rights of Aboriginal people, particularly women living on-reserve. For many years, we have been calling for an effective MRP regime on-reserve. For many years, Aboriginal people, especially women, on-reserve face unfair and unconstitutional discrimination in the exercise of their rights to a fair share of matrimonial real property after the breakup of a marriage or common-law relationship. We view the bill as a positive step to ensuring that Aboriginal women and children receive an equitable distribution of matrimonial real property assets in the event of divorce, separation, family violence or death.

The congress has never bought into the Indian Act; and we have a long history of fighting this legislation. Back in 1974, with financial assistance from our organization, Jeannette Corbiere Lavell was the first non-status woman to bring a challenge against the Indian Act. Today, our women continue to be discriminated against through the Indian Act; but through the brave work of people like Sharon McIvor, Sandra Lovelace Nicholas and many others, we are taking this legislation apart piece by piece.

I am a registered section 6(2) Indian. Under the law, my son is not entitled to be registered as an Indian. We are graded like cattle or grades of beef. It is unadulterated discrimination, and fighting this is a central priority for CAP.

In January of this year, Canada proclaimed into force Bill C-3, the Gender Equity in Indian Registration Act. This was a direct result of the *McIvor* decision, which took 20 years to move through the courts. Because this legislation is narrow in scope, sex discrimination remains in the status registration provisions. Not all descendants of Indian women who lost status through marrying out have regained status. The first generation was covered by Bill C-31 in 1985 and the second generation through

Les dispositions de la Loi sur les Indiens en matière de statut et les règles d'appartenance ont depuis longtemps des effets sur la vie de tous les Autochtones. Mentionnons par exemple que le gouvernement fédéral investit près de 10 milliards de dollars annuellement dans des programmes spécialement destinés aux Autochtones, mais près de 90 p. 100 de cette somme sont alloués aux Indiens inscrits qui vivent dans les réserves. Ce cadre stratégique désuet doit être revu et modifié pour refléter le fait que le gouvernement fédéral a une obligation fiduciaire à l'égard de tous les Autochtones. C'était la principale conclusion de la commission d'enquête la plus vaste et la plus détaillée de toute l'histoire du Canada — la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones. En 1996, elle concluait que la relation entre les peuples autochtones et les non-Autochtones devait être entièrement réaménagée. La réalité de la vie des Autochtones a changé, et il est temps que les politiques et les cadres reflètent cette nouvelle réalité.

Le CPA est heureux que le gouvernement dépose à nouveau le projet de loi S-2 au sujet des biens immobiliers matrimoniaux. Ce projet de loi corrige une carence de longue date et protégera mieux les droits des Autochtones, en particulier ceux des femmes qui vivent dans les réserves. Depuis des années, nous demandons un régime efficace en matière de biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Depuis des années, les Autochtones des réserves, et en particulier les femmes autochtones, sont victimes d'une discrimination injuste et inconstitutionnelle et ne peuvent pas obtenir une juste part des biens immobiliers matrimoniaux après l'éclatement du mariage ou de l'union de fait. Selon nous, le projet de loi est un pas dans la bonne direction pour que les femmes et les enfants autochtones reçoivent une part équitable des actifs dans les cas de divorce, de séparation, de violence familiale ou de décès.

Le congrès n'a jamais accepté la Loi sur les Indiens; nous luttons depuis longtemps contre cette loi. En 1974, avec l'appui financier de notre organisation, Jeannette Corbiere Lavell a été la première femme qui n'était pas une Indienne inscrite à contester la Loi sur les Indiens devant les tribunaux. Aujourd'hui, nos femmes continuent de souffrir de discrimination en raison de la Loi sur les Indiens, mais grâce aux vaillants efforts de personnes comme Sharon McIvor, Sandra Lovelace Nicholas et bien d'autres encore, nous minons petit à petit cette loi.

Je suis une Indienne inscrite en vertu du paragraphe 6(2). Aux termes de la loi, mon fils ne peut pas être inscrit au registre des Indiens. Nous sommes classés comme du bétail ou des qualités de bœuf. C'est une discrimination éhontée, et la lutte contre cette discrimination est une des grandes priorités du CPA.

En janvier dernier, le Canada a promulgué le projet de loi C-3, la Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens. C'est la conséquence directe de l'affaire *McIvor*, qui a cheminé pendant 20 ans devant les tribunaux. En raison de la faible portée de cette loi, la discrimination sexuelle demeure dans les dispositions relatives à l'inscription au registre. Les descendants de femmes indiennes qui avaient perdu leur statut à la suite d'un mariage n'ont pas tous été inscrits au registre

this year's Bill C-3, but farther generations remain cut off from Indian status, and the only way to be sure that sex discrimination is eliminated from the Indian Act is to place descendants of status Indian women on the same footing as descendants of Indian men. Today, Aboriginal women are still not treated equally as transmitters of status. As a result of this discrimination, thousands of their descendants once again have been forgotten. Because this longstanding issue of discrimination against Aboriginal women remains unsolved, Sharon McIvor has filed a complaint against Canada at the UN Human Rights Committee.

Another remaining problem relates to the post-1985 Indian Act registration rules and how they operate in cases of unstated paternity. In 1985 Canada went from a one-parent descent rule, which favoured Indian men, to a new system called the second-generation cut-off rule. Now, whether you are an Indian man or an Indian woman, mixed parenting is allowed only for one generation. After the second generation of mixed parenting, a person is no longer an Indian. So today when a status Indian mother does not disclose the father's identity, the child's registration can only be based on the mother's entitlement. From 1985 to 1999, this resulted in either the downgrading or outright loss of Indian status to approximately 50,000 Indian children.

The new second-generation cut-off rule will result in a drastic reduction of the status Indian population over the course of a few generations. Status Indians, like many other Canadian citizens, fall in love and have children with people from other cultures. This common social occurrence, when paired with the second-generation cut-off rule, has the perverse result of depriving the children of these unions of either their Indian status or the ability to pass status on to their own child. It has been estimated that in 60 years only one third of the descendants of the current status Indian population will be entitled to status. That number will continue to decline. Academics and demographers alike have argued that the Indian registration rules introduced in 1985 will lead to the legislative extinction of status Indians. A clear solution to this problem would be for Canada to return to a one-parent descent rule for Indian status applied equally to men and women.

Everyone here can acknowledge that the capacity of the courts to deal with these issues is limited. CAP is seeking a political commitment to examine and address Aboriginal citizenship and all the associated broader questions that would go with it. With the passage of Bill C-3 in December 2010, the federal government launched the exploratory process. It is not a consultative process and I am very pleased to say the government has not predetermined or predefined the agenda or questions in regard

des Indiens. La première génération était visée par le projet de loi C-31, en 1985, et la deuxième, par le projet de loi C-3 déposé cette année, mais les générations précédentes n'ont toujours pas retrouvé leur statut indien, et la seule façon d'éliminer toute discrimination sexuelle dans la Loi sur les Indiens consiste à considérer les descendants de femmes indiennes inscrites au même titre que ceux des hommes. Aujourd'hui, les femmes autochtones ne sont toujours pas considérées sur le même pied pour ce qui est de la transmission du statut d'Indien. En raison de cette discrimination, des milliers de leurs descendants sont encore oubliés. Parce que cette discrimination de longue date contre les femmes autochtones n'est toujours pas réglée, Sharon McIvor a déposé une plainte contre le Canada devant le Comité des droits de l'homme de l'ONU.

Un problème connexe découle des règles d'inscription établies par la Loi sur les Indiens après 1985 et de leur application dans les cas de paternité non reconnue. En 1985, le Canada a remplacé la règle de descendance d'un parent, qui favorisait les hommes indiens, par un nouveau régime appelé règle d'inadmissibilité de la seconde génération. Maintenant, que vous soyez de sexe masculin ou de sexe féminin, la reconnaissance du statut d'Indien n'est accordée à une personne de parentage mixte que pour une génération. Après la deuxième génération de parentage mixte, une personne ne peut plus être inscrite au registre des Indiens. Par conséquent, aujourd'hui, lorsqu'une Indienne inscrite ne révèle pas l'identité du père de son enfant, l'enfant est inscrit uniquement en raison du statut de sa mère. De 1985 à 1999, cette mesure a entraîné le déclassement ou la perte pure et simple du statut d'Indien pour environ 50 000 enfants indiens.

La nouvelle règle d'inadmissibilité de la seconde génération se traduira dans quelques générations par une diminution radicale de la population d'Indiens inscrits. Les Indiens inscrits, comme bien d'autres Canadiens, rencontrent l'amour et ont des enfants avec des gens d'autres cultures. C'est un phénomène social courant qui, combiné à la règle de l'inadmissibilité de la seconde génération, a pour effet pervers de priver les enfants issus de ces unions de leur statut d'Indien ou de la capacité de transmettre ce statut à leurs propres enfants. On estime que dans 60 ans, seulement le tiers des descendants des Indiens inscrits d'aujourd'hui auront droit à ce statut. Ce nombre continuera de décliner. Des universitaires et des démographes ont soutenu que les règles d'inscription adoptées en 1985 entraîneront l'extinction législative des Indiens inscrits. Une solution simple consisterait pour le Canada à revenir à une règle de descendance d'un parent applicable tant aux femmes qu'aux hommes.

Tous ici reconnaissent que la capacité des tribunaux de régler ces questions est limitée. Le CPA veut obtenir l'engagement politique d'examiner et de régler les questions d'appartenance autochtone et tous les problèmes généraux qui s'y rapportent. En adoptant le projet de loi C-3, en décembre 2010, le gouvernement fédéral a déclenché un processus exploratoire. Il ne s'agit pas d'un processus consultatif, et je suis très heureuse de pouvoir dire que le gouvernement n'a pas défini au préalable le programme ni les

to Indian registration, band membership and Aboriginal citizenship. CAP is currently engaged with the process and we are hosting dialogue sessions across Canada.

Section 74 of the Indian Act allows bands to elect their chiefs and councils according to their own customs. Currently about 30 per cent of bands have adopted their own custom codes. Under these rules a band can admit to membership people who are not status Indians. They can also deny membership to any status Indian, except Indian women restored to status under section 6(1)(c) of the Indian Act. Despite this apparent opportunity to break away from the Indian Act, 30 per cent of the bands have adopted membership rules that are more restrictive than the Indian Act itself.

CAP was pleased when the Conservative government delivered on its promise to repeal section 67 of the Canadian Human Rights Act. Since 1977, section 67 has shielded bands from complaints of discrimination stemming from membership codes. In June of this year the transition period ended and we expect that many of the custom election codes will now be challenged under the Canadian Human Rights Act. My understanding is that Aboriginal Affairs and Northern Development Canada has not provided any resources to the bands to review and update their membership codes to ensure that they are compliant with the Canadian Human Rights Act or the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

In regard to Aboriginal citizenship, CAP takes the position that the right of Aboriginal peoples to determine our own citizenship is an inherent right derived from the creator and protected under both section 35 of the Constitution Act of 1982 and under the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. Our right to self-government was never extinguished.

The issues surrounding Aboriginal citizenship are varied and complex, and more work needs to be done to clearly define concepts to understand their meaning and implications. We view the exploratory process as the beginning of a long process of questioning and thinking as we move toward self-determination and citizenship.

The possible self-government structures for urban Aboriginal people are wide-ranging. CAP has been working on these challenging issues for many years and at the same time struggling with the reserve focus of federal government policies and programs. Federal and provincial wrangling has slowed progress for urban Aboriginal populations. With the resolution of the federal government's responsibility for Metis and non-status Indians, Aboriginal and state relationships will be clear and some of the on- and off-reserve distinctions will be resolved.

questions relativement à l'inscription des Indiens, à l'appartenance aux bandes et à la citoyenneté autochtone. Le CPA participe actuellement au processus, et nous organisons des séances de dialogue dans tout le Canada.

L'article 74 de la Loi sur les Indiens permet aux bandes d'élire leurs chefs et leurs conseils suivant leurs propres coutumes. À l'heure actuelle, environ 30 p. 100 des bandes ont adopté des codes coutumiers. En vertu de ces règles, une bande peut admettre des personnes qui ne sont pas inscrites au registre des Indiens. Elles peuvent également refuser l'appartenance à n'importe quel Indien inscrit, sauf aux femmes qui ont retrouvé leur statut d'Indien en vertu de l'alinéa 6(1)c) de la Loi sur les Indiens. Malgré cette possibilité apparente de passer outre à la Loi sur les Indiens, 30 p. 100 des bandes ont adopté des règles d'appartenance plus strictes que celles de la Loi sur les Indiens elle-même.

Le CPA est heureux que le gouvernement conservateur ait tenu promesse et ait abrogé l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Depuis 1977, l'article 67 protégeait les bandes contre les plaintes de discrimination découlant des codes d'appartenance. En juin dernier, la période de transition a pris fin, et nous nous attendons à ce que nombre de codes électoraux coutumiers soient maintenant contestés en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Si j'ai bien compris, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada n'a fourni aucune ressource aux bandes pour examiner et moderniser leurs codes d'appartenance afin d'assurer leur conformité à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés.

En ce qui concerne la citoyenneté autochtone, le CPA est d'avis que le droit des peuples autochtones à définir leur propre citoyenneté est un droit inhérent accordé par le créateur et protégé en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ainsi que de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones. Nous n'avons jamais renoncé à notre droit à l'autonomie gouvernementale.

Les questions qui entourent la citoyenneté autochtone sont variées et complexes, et il faut continuer à bien définir les concepts pour en comprendre toute la signification et toutes les conséquences. Nous considérons le processus exploratoire comme le début d'un long processus de questionnement et de réflexion sur la voie de l'auto-détermination et de la citoyenneté.

Les structures d'autonomie gouvernementale possibles pour les Autochtones vivant en milieu urbain sont très diversifiées. Le CPA tente de résoudre ces dossiers difficiles depuis de nombreuses années et lutte en même temps contre le fait que les politiques et les programmes fédéraux ciblent principalement les réserves. Les disputes entre le gouvernement fédéral et les provinces ont entravé les progrès des populations autochtones en milieu urbain. Maintenant que la question de la responsabilité fédérale à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits est réglée, les relations entre le gouvernement et les Autochtones seront plus claires, et certaines des distinctions entre les Autochtones vivant dans les réserves et les autres disparaîtront.

In 1982, our leader, Harry Daniels, was responsible for the entrenchment of Metis into section 35(2) of the Canadian Constitution. The concept of Metis citizenship is linked to Metis self-government and Metis self-determination. The issue of who are Metis has been the subject of much debate. CAP has always maintained that Metis and Indian identity are not watertight and are separate identities.

It is not surprising to us that some individuals who are Metis also happen to be eligible for Indian status. Excluding peoples or persons with Indian status from the definition of Metis is simply discrimination. Resolving these issues will be a long-term process with many legal and political challenges along the way. We have some hard terrain to cover, but we are determined to cover it.

The education of our children and youth is a priority of the first order. Aboriginal youth have the highest dropout rates, the lowest levels of literacy and the lowest levels of skills development. The odds are better that our youth will end up in jail than graduate from high school. It is education that will improve our economic situation and our lives. It is education that is integral to reducing poverty in our communities and eliminating our dependency on federal handouts.

At the Aboriginal summit on education held in February, we were encouraged at the discussions concerning strengthening Aboriginal successes in education. The provincial and territorial ministers of education have recognized that in the next 15 years Aboriginal students will represent over 25 per cent of the elementary student population in some provinces and territories. We encourage the Prime Minister to call a first ministers' meeting on education where an inter-jurisdictional committee could be mobilized to improve school experiences for our students.

Finally, I would like to talk to you about the Canadian Firearms Registry. Currently Aboriginal firearm owners who are not compliant with the Firearms Act have incurred criminal liability for unauthorized possession of non-restricted firearms under sections 91 and 92 of the Criminal Code. Last week the government gave notice concerning the bill to abolish the long gun registry. CAP joins many other Aboriginal organizations across Canada in calling for an end to the long gun registry. We view the licensing and registration requirements imposed by the registry as an infringement of our right to hunt. Aboriginal hunters and harvesters are not part of the crime problem, and the registry is ineffective and wasteful. Any infringement on Aboriginal and treaty rights to hunt, trap or fish is not acceptable to our organization. CAP remains supportive of regulations requiring hunters and harvesters to secure an acquisition licence and to follow rules for the safe storage of firearms.

En 1982, notre dirigeant, Harry Daniels, a réussi à faire inscrire les Métis au paragraphe 35(2) de la constitution canadienne. Le concept de citoyenneté métisse est lié à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination des Métis. La définition de Métis a fait l'objet de nombreux débats, et le CPA a toujours soutenu que les identités métisse et indienne n'étaient pas des identités exclusives et distinctes.

Nous ne sommes pas surpris que certains métis puissent également être inscrits au registre des Indiens. L'exclusion des Indiens inscrits de la définition de Métis est tout simplement une forme de discrimination. Le règlement de ces questions demandera du temps, et les difficultés juridiques et politiques ne manqueront pas. Nous avons un chemin difficile à parcourir, mais nous y arriverons.

L'éducation de nos enfants et de nos jeunes est une priorité absolue. Les jeunes autochtones affichent les taux de décrochage les plus élevés, les taux de littératie les plus faibles et les plus bas niveaux de développement des compétences. Il est plus probable que nos jeunes se retrouvent en prison qu'ils n'obtiennent leur diplôme d'études secondaires. C'est grâce à l'éducation que nous pourrions améliorer notre situation économique et nos vies. L'éducation est la condition essentielle pour réduire la pauvreté dans nos collectivités et éliminer notre dépendance à l'égard de l'aide fédérale.

Lors du sommet autochtone sur l'éducation, en février, les discussions consacrées à la consolidation des réussites autochtones en matière d'éducation ont été encourageantes. Les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires ont reconnu que d'ici 15 ans, les élèves autochtones formeront plus de 25 p. 100 de la population des écoles primaires dans certaines provinces et certains territoires. Nous demandons au premier ministre de convoquer une réunion des premiers ministres sur l'éducation, pour charger un comité inter-compétence d'améliorer l'expérience scolaire de nos élèves.

Finalement, je veux vous parler du registre canadien des armes à feu. Les propriétaires autochtones d'armes à feu qui ne se conformaient pas à la Loi sur les armes à feu ont été accusés de possession non autorisée d'armes à feu sans restrictions en vertu des articles 91 et 92 du Code criminel. La semaine dernière, le gouvernement a présenté un avis concernant le dépôt d'un projet de loi qui abolira le registre des armes d'épaule. Le CPA se joint à nombre d'autres organisations autochtones du Canada pour demander l'abolition du registre des armes d'épaule. Nous considérons les exigences d'enregistrement et de permis imposées par le registre comme un empiètement sur notre droit de chasse. Les chasseurs et les cueilleurs autochtones ne sont pas mêlés aux problèmes de criminalité, et le registre est inefficace et coûteux. Notre organisation considère comme inacceptable tout empiètement sur les droits ancestraux et issus de traités en matière de chasse, de piégeage ou de pêche. Le CPA continue d'appuyer la réglementation qui exige des chasseurs et des cueilleurs qu'ils obtiennent un permis d'acquisition et qu'ils respectent les règles d'entreposage sécuritaire des armes à feu.

In conclusion, I wish to express our appreciation for the attention that the Prime Minister has brought to Aboriginal issues by meeting with national Aboriginal leaders. In the days ahead, we look forward to active engagement with the House of Commons standing committee, which will happen today immediately following this meeting, which has an important role to play, and continued involvement with your committee.

I will now turn the presentation over to my colleague.

**The Chair:** Mr. Dorey, in fairness to the other presenters who were restricted in time, I would like you to be as precise and concise in your presentation as possible, please. The clerk advises me that she had informed you prior to the meeting that you would be given so much time for presentations, and I would like senators to have time to ask questions of both of you.

**Dwight Dorey, National Vice-Chief, Congress of Aboriginal Peoples:** Thank you, and good morning, Mr. Chair and members of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

I thank you for the opportunity to speak with you concerning the *Daniels* case and section 91(24) of the Constitution Act, 1867. This case concerns Aboriginal peoples who assert that they are owed a fiduciary duty by the Queen and entitled to be negotiated with in good faith by the federal government.

CAP continues to engage in negotiations with the federal government concerning the rights, interests and needs of Metis, non-status and dislocated First Nations people. However, these negotiations have been and continue to be frustrated and hampered by the federal government's denial that Metis and non-status Indians are owed a fiduciary duty based on section 91(24) of the British North America Act.

In the 17th century, the term "Metis" was used by Champlain. In 1615, he actively encouraged the intermixing of French and Indians, and many offspring resulted from those marriages. During Champlain's lifetime, the children of these mixed unions began to be called Metis. His dream has often been repeated: Our sons will marry with your daughters and we will be a single people. Today, the Metis are Aboriginal people who happen to be interwoven with other distinctive cultures and communities across Canada.

Non-status Indians are Indians to whom, from time to time, the Indian Act does not apply or with whom the federal government or its agencies has decided that the Indian Act does not extend to.

The categories of Aboriginal peoples and definitions that are too numerous to list here are not watertight compartments. Growing up and being of mixed blood, I myself was often referred to as a half-breed or a Metis, though technically speaking I was a non-status Indian but in fact a Mi'kmaq from birth. In 1985, after Bill C-31 was passed, I became entitled to be a registered Indian and to live on the reserve and I even served as a band councillor

Pour terminer, je veux exprimer notre reconnaissance au premier ministre pour l'attention qu'il a accordée aux dossiers autochtones dans ses rencontres avec les dirigeants autochtones nationaux. Dans les jours qui viennent, nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec vous et avec le comité de la Chambre des communes, qui a un rôle important à jouer et que nous rencontrerons immédiatement après la présente réunion.

Je vais maintenant demander à mon collègue de présenter sa partie de notre exposé.

**Le président :** Monsieur Dorey, par souci d'équité envers les autres témoins dont le temps a été limité, je vous prie de nous présenter votre exposé de façon aussi brève et précise que possible. La greffière me confirme qu'elle vous a avisé du temps dont vous disposez pour votre exposé, et j'aimerais que les sénateurs aient l'occasion de vous poser des questions à tous deux.

**Dwight Dorey, vice-chef national, Congrès des Peuples Autochtones :** Merci. Bonjour, monsieur le président, bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter avec vous de l'affaire *Daniels* et du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867. Cette affaire intéresse les Autochtones qui soutiennent que la Reine a une obligation fiduciaire à leur égard et qu'ils ont le droit de négocier de bonne foi avec le gouvernement fédéral.

Le CPA continue de participer à des négociations avec le gouvernement fédéral au sujet des droits, des intérêts et des besoins des Métis, des Indiens non inscrits et des membres des Premières nations qui ont été déplacés. Toutefois, ces négociations ont été et sont toujours entravées par le refus du gouvernement fédéral d'admettre son obligation fiduciaire à l'égard des Métis et des Indiens non inscrits en vertu du paragraphe 91(24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, Champlain utilisait le terme « Métis ». En 1615, il encourageait le mariage de Français avec des Indiennes, et de nombreux enfants sont nés de ces alliances. À l'époque de Champlain, on a commencé à appeler Métis les enfants de ces unions mixtes. Son rêve a souvent été rappelé : « Nos fils marieront vos filles et nous ne serons plus qu'un peuple. » Aujourd'hui, les Métis sont des Autochtones qui ont des liens avec des cultures et des collectivités distinctes dans tout le Canada.

Les Indiens non inscrits sont des Indiens auxquels, de temps à autre, la Loi sur les Indiens ne s'applique pas ou encore que le gouvernement fédéral ou ses organisations ont décidé d'exclure de l'application de la Loi sur les Indiens.

Les catégories et les définitions utilisées pour les Autochtones sont trop nombreuses pour que l'on puisse toutes les énumérer ici, mais elles ne sont pas étanches. Je suis moi-même de sang mêlé, et l'on m'a souvent appelé Métis même si, à proprement parler, j'étais un Indien non inscrit. De fait, je suis Mi'kmaq de naissance. En 1985, après l'adoption du projet de loi C-31, j'ai pu être inscrit au registre des Indiens et vivre dans la réserve, j'ai même fait

for several years. When the 1752 pre-Confederation treaty was recognized in *Regina v. Simon*, I became a treaty Indian. I might add that my claim to fame at that point in my life, having been a registered Indian for two years, is that I shot my first moose as a two-year-old Indian.

When the Dominion of Canada was created through the Constitution Act, 1867, section 91(24) stated that the Parliament of Canada may make laws relating to “Indians and lands reserved for Indians.” The federal government’s position is that this phrase means that they have jurisdiction over status Indians but not Metis and non-status Indians. Still, the federal government has asserted that it has the authority to define Aboriginal Indians by virtue of section 91(24). Our concerted efforts with the governments over the years concerning the rights, interests and needs of these forgotten peoples have been constantly frustrated and hampered by the Crown’s denial that Metis and non-status Indians are included in section 91(24). Consequently, we keep getting caught up in the division of federal and provincial powers and the issue of fiduciary duty.

Harry Daniels, a Metis from the Prairies who rose to national prominence from the ideological shadows of the great Louis Riel, twice served as the national leader of the congress, or Native Council of Canada, as it was known in earlier years. When I was a policy adviser to Harry, we worked closely on the right of Aboriginal peoples to fully participate as partners in the political and economic structures of Canada. Our objective was to draw attention to the suppression of historical Aboriginal rights and interests by an inflexible and discriminatory federalist system.

In 1982, Harry Daniels was responsible for the inclusion of Metis in section 35(2) of the Constitution. As a result of his efforts, the Canadian constitution refers to Metis peoples as Aboriginal peoples and recognizes and affirms their Aboriginal and treaty rights. This was a crowning achievement of his career and a major achievement for the Congress of Aboriginal Peoples.

In the absence of a defined constitutional process to finish the work we started in 1983, the courts remain the only vehicle to obtain legal recognition of our rights. It was Harry who, in 1997, said, “Enough is enough of the systemic denial of our birth rights.” He used his leadership position at the time as the means to say to the Government of Canada, “No more. We will no longer be forgotten.” In 1999, Harry Daniels and CAP launched an action before the federal court, seeking, one, recognition of CAP’s constituency as Aboriginal people within Canada’s jurisdiction; and two, acknowledgment of Canada’s fiduciary duty towards CAP’s constituency, and the right of CAP and its constituency to be negotiated with by Canada as to their rights, interests and needs as Aboriginal people.

partie du conseil de bande pendant plusieurs années. Lorsque le traité de 1752 — un traité antérieur à la Confédération — a été reconnu dans l’arrêt *Simon c. La Reine*, je suis devenu un Indien visé par ce traité. Permettez-moi d’ajouter qu’à cette époque, moi qui étais inscrit au registre depuis deux ans, j’ai abattu mon premier orignal en tant qu’Indien.

Lorsque le Dominion du Canada a été créé par la Loi constitutionnelle de 1867, le paragraphe 91(24) précisait que le Parlement du Canada pouvait adopter des lois touchant les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens ». Pour le gouvernement fédéral, cette phrase signifie qu’il a compétence sur les Indiens, mais pas sur les Métis ni sur les Indiens non inscrits. Pourtant, le gouvernement fédéral a affirmé qu’il avait compétence pour définir qui est considéré comme un Indien en vertu de l’article 91(24). Au fil des ans, les efforts concertés que nous avons exercés auprès du gouvernement pour faire reconnaître les droits, les intérêts et les besoins de ces oubliés ont été constamment entravés par le refus de la Couronne d’admettre que les Métis et les Indiens non inscrits sont eux aussi visés au paragraphe 91(24). Par conséquent, nous nous heurtons constamment à la division des pouvoirs fédéraux et provinciaux et à la question de l’obligation fiduciaire.

Harry Daniels, un Métis des Prairies qui s’est imposé sur la scène nationale dans la tradition idéologique du grand Louis Riel, a été à deux reprises chef national du congrès, qui s’appelait autrefois le Conseil national des Autochtones du Canada. Quand j’étais conseiller politique de Harry, nous avons collaboré étroitement dans le dossier du droit des Autochtones à participer à titre de partenaires à part entière aux structures politiques et économiques du Canada. Nous voulions attirer l’attention sur la suppression des droits et intérêts historiques des Autochtones par un régime fédéraliste inflexible et discriminatoire.

En 1982, Harry Daniels a réussi à faire inscrire les Métis au paragraphe 35(2) de la constitution. Grâce à ses efforts, la constitution canadienne reconnaît les Métis comme des Autochtones et confirme leurs droits ancestraux et issus de traités. Ce succès a été le couronnement de toute une carrière et une véritable percée pour le Congrès des Peuples autochtones.

En l’absence d’un processus constitutionnel défini qui nous permettrait de terminer le travail que nous avons commencé en 1983, les tribunaux demeurent le seul mécanisme dont nous disposons pour faire reconnaître légalement nos droits. C’est Harry qui, en 1997, a déclaré que nous ne pouvions plus tolérer ce déni systématique de nos droits intrinsèques. Il a profité du poste qu’il occupait à l’époque pour dire au gouvernement que c’était terminé, que nous n’accepterions plus d’être oubliés. En 1999, Harry Daniels et le CPA ont intenté des poursuites en cour fédérale pour obtenir, premièrement, la reconnaissance du fait que les membres du CPA étaient des Autochtones relevant de la compétence du Canada et, deuxièmement, la reconnaissance de l’obligation fiduciaire du Canada envers les membres du CPA et de ses membres de négocier avec le Canada relativement à leurs droits, à leurs intérêts et à leurs besoins en tant qu’Autochtones.

In 2005, there was an agreement between the Congress of Aboriginal Peoples and Indian and Northern Affairs Canada to put the case under the Test Case Funding Program, under which the Government of Canada paid the costs from 1999 to 2005 and then ongoing to date.

The law surrounding Crown and Aboriginal relations is a work-in-progress that is slow moving. We can now see the potential impact of the judicial outcome of *Daniels v. the Queen*, and it will be significant. I believe that several critical issues must be resolved before we are on the right path.

First, the federal government must once and for all acknowledge their federal fiduciary responsibility and declare that section 91(24) of the Constitution Act, 1867, is a federal jurisdiction which applies to all Aboriginal peoples.

Second, the federal government needs to make a bold declaration that all Aboriginal people are entitled to be treated fairly on the basis of equality of rights and the principles of equity of access.

Third, the Department of Aboriginal Affairs and Northern Development needs to work with all Aboriginal people to transform the diverse range of communities into self-governing entities.

CAP recognizes that change is not easy and it will not happen overnight. We are encouraged, however, by the words of Prime Minister Harper that we do not need new relationships but need to respect the existing relationships, including the treaties, and make them work. CAP is also pleased that the Conservative Party agrees with the necessity of reassessing the federal responsibilities in section 91(24) and 35(1) of the Constitution Act, 1982.

After the Prime Minister stood in the House of Commons and delivered a formal apology to Aboriginal peoples who suffered in the residential school system, Canadians from all backgrounds understood that a profound injustice had been done to the original inhabitants of this country.

It is time for the outdated Indian Act to be abandoned and for negotiations to take place with all beneficiaries regarding treaties and Aboriginal rights.

I believe the future holds hope for all Aboriginal people and that we will take our place as distinctive and capable communities empowered with the political tools for protection of our identities, cultures and societies. We ask here today that you not allow this nor future generations of Aboriginal Canadians to be forgotten.

Thank you.

**The Chair:** Thank you for your presentations.

En 2005, le Congrès des Peuples Autochtones et Affaires indiennes et du Nord canadien se sont entendus pour inscrire cette affaire dans le Programme de financement des causes types, et le gouvernement du Canada a donc payé les coûts de 1999 à 2005 et par la suite.

La loi régissant les relations entre la Couronne et les Autochtones évolue sans cesse, mais très lentement. Nous constatons maintenant les effets possibles de l'arrêt *Daniels c. la Reine*, et ils seront sensibles. Je crois que plusieurs questions critiques devront être réglées avant que nous soyons sur la bonne voie.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit une fois pour toutes reconnaître qu'il a une obligation fiduciaire et que le paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 s'applique à tous les Autochtones.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit oser déclarer que tous les Autochtones ont droit à un traitement équitable compte tenu de l'égalité des droits et des principes de l'égalité d'accès.

Troisièmement, le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada doit collaborer avec tous les Autochtones pour transformer tout l'éventail des collectivités en entités autonomes.

Le CPA reconnaît que le changement n'est pas facile et que les choses ne se feront pas du jour au lendemain. Nous sommes toutefois encouragés par les mots du premier ministre Harper, qui a affirmé que nous n'avions pas besoin d'une nouvelle relation, mais simplement de respecter les relations existantes, y compris les traités, et d'obtenir des résultats. Le CPA se réjouit également que le Parti conservateur reconnaisse la nécessité de réévaluer les responsabilités fédérales figurant aux paragraphes 91(24) et 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982.

Après que le premier ministre s'est levé en Chambre pour présenter des excuses officielles aux Autochtones pour les souffrances infligées dans les pensionnats indiens, les Canadiens de tous les horizons ont compris qu'une grave injustice avait été commise à l'encontre des premiers habitants de notre pays.

Il est temps que cette loi désuète, la Loi sur les Indiens, soit abrogée et que des négociations soient menées avec tous les bénéficiaires au sujet des traités et des droits ancestraux.

Je crois en l'avenir pour tous les Autochtones et je crois que nous saurons prendre notre place comme collectivités distinctives et compétentes, dotées des outils politiques nécessaires à la protection de nos identités, de nos cultures et de nos sociétés. Nous vous demandons aujourd'hui de ne pas permettre que soient oubliées les générations actuelles et les futures générations d'Autochtones canadiens.

Merci.

**Le président :** Merci de ces exposés.

**Senator Cordy:** I am not a member of this committee, but I am delighted to be here this morning. Thank you all. A special welcome to Dwight Dorey, a fellow Nova Scotian.

Both groups mentioned housing and homelessness, and I think Ms. Sheutiapik spoke about a housing crisis. You talked about there not being enough housing. In addition to that, you spoke about violence. When you were speaking about violence, you spoke about women remaining in homes that are not safe for them or for their children because there is nowhere else to go. It is not like in a city, where you can just find a neighbour, friend or shelter you can go to.

I am on the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, and we did a study on housing and homelessness. As part of that committee, we all recognize the dire necessity of people to have safe housing.

How many units of housing are being built in the North at this time, and how many housing units are needed in the North? My understanding is that housing needs are not being met currently and that the need is growing and growing because not enough homes are being built each year.

**Ms. Sheutiapik:** Social housing has been built. I have to talk about affordable housing, because there could be fair-market rentals being built. However, if a common person, who earns minimum wage, cannot afford to rent them, what good are these fair-market rentals? Social housing has not been built for many years. They only started building it in the last few years. Unfortunately, you probably have heard of some of the challenges in our territory.

I was fortunate to sit on the social housing board. That is the hardest, when you have second and third generations in a home. Something you might find interesting to read is about pan-territory hidden homelessness. *Little Voices*, it is called. It is sad to read some of the statements made by people living in these overcrowded units. Certainly there would be statistics in those reports. I could not tell you offhand, but we could certainly find them and make them available.

**Senator Cordy:** Ms. Lavallée, you also mentioned homelessness as an issue. You would be looking at it from a different perspective, because you said 80 per cent of people are off-reserve. How are the needs of off-reserve Aboriginal peoples being met? Is there a special program? You briefly threw it out and did not give many details. Could you expand on that a little bit because you would have special needs?

**Ms. Lavallée:** Exactly. Our needs are not much different from our colleagues in the North. Our Aboriginal women and men — it is not just a phenomenon against women anymore; men are also experiencing violence today, unfortunately — have very few

**Le sénateur Cordy :** Je ne suis pas un membre régulier du comité, mais je suis ravie d'être ici ce matin. Merci à tous. Je souhaite en particulier la bienvenue à Dwight Dorey, qui vient comme moi de la Nouvelle-Écosse.

Les deux groupes ont mentionné le logement et l'itinérance, et je crois que Mme Sheutiapik a parlé d'une crise du logement. Vous avez dit qu'il n'y avait pas suffisamment de logements. En outre, vous avez abordé la question de la violence. Au sujet de la violence, vous avez dit que les femmes restent dans des foyers où elles et leurs enfants ne sont pas en sécurité parce qu'elles n'ont aucun endroit où aller. Ce n'est pas comme dans les villes, où vous pouvez vous mettre à l'abri chez un voisin ou un ami ou encore aller dans un refuge.

Je suis membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, et nous avons réalisé une étude sur le logement et l'itinérance. Tous les membres de ce comité reconnaissent que des logements sûrs constituent une nécessité absolue.

Combien d'unités de logement sont en construction actuellement dans le Nord, et combien en faudrait-il? D'après ce que je sais, les besoins en logement ne sont pas satisfaits à l'heure actuelle, et ils ne cessent d'augmenter parce qu'on ne construit pas assez d'habitations chaque année.

**Mme Sheutiapik :** Des logements sociaux ont été construits. Je devrais plutôt parler de logements abordables. On pourrait très bien construire des unités à louer à leur juste valeur marchande, mais si les gens ordinaires, ceux qui touchent le salaire minimum, ne peuvent pas les louer, à quoi serviront-ils? Il n'y a eu aucune construction de logements sociaux pendant de nombreuses années. Cela a commencé seulement ces dernières années. Et vous êtes sans doute au courant de certaines des difficultés que nous rencontrons dans notre territoire.

J'ai eu la chance de siéger à la commission du logement social. Le plus difficile, c'est quand vous avez deux et trois générations dans un logement. Il existe un document qui devrait vous intéresser au sujet de l'itinérance cachée qui touche l'ensemble du territoire. Cela s'appelle *Little Voices*. Les récits de certaines des personnes qui vivent dans ces logements surpeuplés sont bien tristes. Il y a sûrement des statistiques dans les rapports. Je n'ai pas ces chiffres sous la main, mais vous pourriez certainement les trouver et les diffuser.

**Le sénateur Cordy :** Madame Lavallée, vous avez également mentionné le problème de l'itinérance. Vous le voyez sous un angle différent puisque vous avez dit que 80 p. 100 de la population vit à l'extérieur des réserves. De quelle façon les besoins des Autochtones hors réserves sont-ils satisfaits? Y a-t-il des programmes spéciaux? Vous y avez fait allusion mais vous n'avez pas fourni beaucoup de détails. Pourriez-vous développer un peu cette question, parce qu'il doit y avoir des besoins spéciaux?

**Mme Lavallée :** Précisément. Nos besoins ne sont pas très différents de ceux de nos concitoyens du Nord. Il n'y a pas beaucoup de refuges pour les hommes et les femmes autochtones — le phénomène n'affecte plus uniquement les femmes; les hommes



Aboriginal shelters to seek refuge in. No social housing units have been built except in the last few years. Unfortunately, for those of us who reside off-reserve, the monies are transferred to the provinces. The provinces decide who the real Aboriginal people are. If you are not a band, you are going to miss out. In the last go-round of social housing, we had to fight tooth and nail to get access to the social-housing monies. Funnily enough, once we got them, we won an award that year for one of the best social housing projects by CMHC across Canada. Unfortunately, the rest of my colleagues across Canada were not as fortunate in accessing those funds. Therefore, it seems that the money disappears into the provincial coffers, and we do not see the funds to build the social housing that we need.

This speaks to the subject that my colleague Mr. Dorey spoke to — the section 91(24) issue. If the social housing funds were delivered directly to us, as in the past, this type of issue would be avoided. In New Brunswick alone, we have one of the top non-profit housing societies off-reserve, with assets of over \$10 million. That was built on the first urban and rural native housing. There are other housing societies, one right here in Ottawa, called Gignul Non-Profit Housing Corporation. If we had the direct transfer from CMHC, as we had in the past, it would lessen the issue for us.

**Senator Cordy:** Instead of its going to the province, it would be a direct transfer from CMHC. Would that make a major difference?

**Ms. Lavallée:** It definitely would, because when it goes to the province, it goes to the general coffers. They decide who the real Indians are. Unfortunately, those of us who do not live on-reserve and are not registered end up missing out.

**Senator Cordy:** I would like to move now to a question related to mental health and mental illness. This would tie into the suicide rates you spoke of, which are nine times higher in the North. Social Affairs also did a report on mental health and mental illness a few years ago, and Senator Kirby was our chair. He is now the head of the Mental Health Commission. Interestingly enough, one of the first things they were dealing with, related to mental health and mental illness, was housing. It is like the social determinants of health, which you mentioned earlier. They all tie in.

At that time, I know that human resources were extremely low for mental health and mental illness overall, but specifically related to Aboriginal First Nations. There were not enough

aussi, malheureusement, connaissent la violence aujourd'hui — peuvent trouver la sécurité. Aucune unité de logement social n'a été construite, sauf ces dernières années. Malheureusement pour ceux d'entre nous qui vivent à l'extérieur des réserves, les fonds sont transférés aux provinces. Les provinces déterminent qui, selon elles, sont de vrais Autochtones. Si vous n'êtes pas membre d'une bande, vous allez être exclus. Pour la dernière série de logements sociaux, nous avons dû nous battre bec et ongles pour avoir accès au financement. Il n'est pas sans ironie qu'après avoir réussi à obtenir des fonds, nous avons remporté cette année-là le prix du meilleur projet de logement social au Canada, un prix de la SCHL. Malheureusement, mes collègues du reste du Canada n'ont pas eu la même chance que nous et ils n'ont pas pu obtenir une part de ces fonds. Il semble donc que l'argent disparaisse dans les coffres des provinces, et nous n'avons pas accès au financement dont nous avons besoin pour le logement social.

Cela revient à ce dont parlait mon collègue, M. Dorey — le paragraphe 91(24). Si le financement du logement social nous était accordé directement, comme par le passé, ce genre de problème ne se poserait pas. Au Nouveau-Brunswick, nous avons l'une des sociétés sans but lucratif les plus efficaces dans le domaine du logement social; elle gère des actifs de plus de 10 millions de dollars. Cela s'est fait grâce au premier complexe de logement autochtone urbain et rural. Il y a d'autres sociétés de logement, dont une ici même, à Ottawa, la société de logement sans but lucratif Gignul. Si nous recevions directement les fonds de la SCHL, comme c'était le cas autrefois, cela soulagerait dans une large mesure notre problème.

**Le sénateur Cordy :** Au lieu de passer par la province, la SCHL vous remettrait directement les fonds. Est-ce que cela ferait vraiment une grande différence?

**Mme Lavallée :** Très certainement, parce que lorsque l'argent est alloué à la province, il va dans le Trésor public. C'est la province qui détermine qui sont les vrais Indiens. Malheureusement, ceux d'entre nous qui ne vivent pas dans les réserves et qui ne sont pas inscrits sont oubliés.

**Le sénateur Cordy :** J'aimerais passer maintenant à une question sur la santé mentale et la maladie mentale. Cela nous mènera aux taux de suicide dont vous avez parlé et qui sont, dans le Nord, neuf fois plus élevés que la moyenne. Le comité des affaires sociales a également produit un rapport sur la santé mentale et la maladie mentale, il y a quelques années, et le sénateur Kirby était alors notre président. Il est aujourd'hui à la tête de la Commission de la santé mentale. Il est intéressant de constater que le logement a été l'une des premières questions traitées par le comité dans le contexte de la santé mentale et de la maladie mentale. C'est comme les déterminants sociaux de la santé auxquels vous avez fait allusion. Tout est lié.

À l'époque, je sais que les ressources humaines étaient généralement très insuffisantes dans le domaine de la santé mentale et de la maladie mentale, mais la situation était pire

doctors dealing with mental health issues, psychiatrists or psychologists. We recognized that that was a major problem. Has that changed at all in the past eight to ten years?

**Ms. Sheutiapik:** I can say, as an Inuit, that it has only been two generations since we settled into communities. We have had to deal with forced settlements, relocations, dog slaughters, residential schools, surnames, promised housing, the welfare system, TB, and having midwifery taken away. That is only in the last two generations. You can imagine post-traumatic stress coming out of that. We know it will take more than one or two generations to overcome that. Unfortunately, when it comes to mental health, there is a lack in each community. We have nursing stations in communities. In Nunavut alone, we have the hospital in Iqaluit, but we do not necessarily have the areas of expertise or treatment for mental health. That would be a starting point.

We cut our presentation. We could sit here and talk about health and housing. Education is also key. The underlying issues are all these real challenges happening in just two generations. How long will it take us? We need to be proactive. We look at this as a need to invest in dealing with these issues. There are a lot of social ills in our communities because of this post-traumatic stress.

I have a sister who has worked in it for so long. There is a fine line between mental health and post-traumatic stress. Unfortunately, because of a lack of services, misdiagnosis happens in our communities.

**Senator Patterson:** I would like to bring a special welcome to Elisapee Sheutiapik and Pauktuutit. I have a couple of questions.

It has always puzzled me. There are five national organizations recognized by the Government of Canada through AANDC, the new name for INAC. AANDC has a policy on funding to Aboriginal organizations — Assembly of First Nations, Metis National Council, Congress of Aboriginal Peoples, Inuit Tapirisat of Canada and the Native Women's Association of Canada — but not to Inuit Women of Canada. Is this of concern to Pauktuutit?

**Ms. Sheutiapik:** In Inuvik this year, at the Inuit Tapiriit Kanatami Inuit Circumpolar Council's annual general meeting, we brought forward a motion that was supported. I understand the great work that NWAC does but, as a former mayor, the only female on council, and given my challenge as a woman in politics, I went to join Pauktuutit. It was only then that I heard of NWAC.

encore chez les Premières nations et les Autochtones. Il n'y avait pas assez de médecins qui traitaient de questions de santé mentale, pas assez de psychiatres et de psychologues. Nous avons reconnu que c'était un sérieux problème. Est-ce que la situation a changé depuis huit ou dix ans?

**Mme Sheutiapik :** Moi qui suis Inuite, je peux vous dire qu'il y a seulement deux générations que nous nous sommes sédentarisés. Nous avons connu l'établissement forcé, les réinstallations, l'abattage de nos chiens, les pensionnats, les noms de famille, les promesses de logement, le système d'aide sociale, la tuberculose et l'expulsion des sages-femmes. Tout cela s'est produit en deux générations. Pouvez-vous vous imaginer le stress post-traumatique que ces changements ont créé? Nous savons qu'il nous faudra encore une ou deux générations avant de pouvoir nous en remettre. Malheureusement, en matière de santé mentale aucune collectivité n'a des capacités suffisantes. Nous avons des postes de soins infirmiers dans les collectivités. Au Nunavut, nous avons l'hôpital d'Iqaluit, mais il n'offre pas nécessairement les spécialités ni les traitements requis en santé mentale. Ce serait un bon point de départ.

Nous avons limité notre exposé. Nous aurions pu vous parler de la santé et du logement. L'éducation est également un domaine essentiel. Les problèmes viennent tous de cette succession de véritables défis que nous rencontrons depuis deux générations. Combien de temps nous faudra-t-il? Nous devons nous montrer proactifs. Nous constatons la nécessité d'investir pour régler ces problèmes. Il y a de nombreux maux sociaux dans nos collectivités, en raison de ce stress post-traumatique.

J'ai une sœur qui a travaillé très longtemps dans ce domaine. La distinction est difficile à faire entre la santé mentale et le stress post-traumatique. Malheureusement, faute de services, des erreurs de diagnostic se produisent dans nos collectivités.

**Le sénateur Patterson :** J'aimerais souhaiter tout particulièrement la bienvenue à Elisapee Sheutiapik et à Pauktuutit. J'ai deux ou trois questions.

Quelque chose m'échappe. Par l'entremise d'AADNC, qui était autrefois AINC, le gouvernement du Canada reconnaît cinq organisations nationales. AADNC a une politique sur le financement des organisations autochtones — l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis, le Congrès des Peuples Autochtones, l'Inuit Tapirisat du Canada et l'Association des femmes autochtones du Canada —, mais pas Pauktuutit, l'association des femmes inuites du Canada. Est-ce que cela ennuie Pauktuutit?

**Mme Sheutiapik :** À Inuvik, cette année, à l'assemblée générale annuelle du conseil circumpolaire inuit de l'Inuit Tapiriit Kanatami, nous avons présenté une motion qui a été appuyée. Je reconnais l'important travail accompli par l'AFAC, mais à titre d'ancienne mairesse, la seule femme au sein du conseil, et compte tenu des difficultés auxquelles se heurtent les femmes en politique, j'ai choisi

As an Inuit woman, I brought the motion forward to start including Pauktuutit at the provincial-territorial ministers' meetings; and it received support around the table.

**Senator Patterson:** You are receiving core funding from AANDC. They have managed to find a way to fund your important work.

**Ms. Sheutiapik:** We have some funding, yes.

**Senator Patterson:** I was reflecting during your presentation, which I have had a chance to go over. Obviously, serious social, health and wellness, and housing issues are affecting Inuit women. Could you step back a bit and tell me if Inuit women, in your view, have gained strength in leadership in political office? I know there are few Inuit women elected to municipal councils or the Nunavut legislative assembly. As we know, we have a woman M.P. who is a senior cabinet minister representing Nunavut; a woman premier in Nunavut; a very capable woman who is leader of Inuit Tapirisat of Canada; you, a former mayor; and a woman who is the current mayor of Iqaluit. Are Inuit women gaining recognition and credibility in leadership positions in the Inuit world? Is this a trend?

**Ms. Sheutiapik:** I think so. We are few in numbers, but the positions we hold are up there. When I was president of the Nunavut Association of Municipalities, I had a unilingual gentleman come to me and tell me how proud he was that as an Inuit woman leading a capital city for a second term, I had proven that women can lead. I had to take a step back and remind him that it is only since it has become a Western form of leadership.

Back in the day, when men would hunt for three or four days at a time, who did they leave in charge of the community? It was the women. It is only since it has become Western-style leadership because the women would always stay at home taking care of the family. Times have changed. I certainly have been vocal in the sense that the skills used in the home are the same skills used in an office environment. More are getting educated, so there is certainly more confidence coming. Women like me are encouraging others to come to the table, which certainly helps.

**The Chair:** The levels of violence that you have described, Ms. Sheutiapik, have to be a major concern. Is this an evolutionary process as a result of the Western style moving in on the Inuit people? Historically, as you described, women took control of the communities when the men were out hunting. Have any studies been done to determine why violence has risen to its current level? It has to be disturbing to everyone, including the men.

Pauktuutit. C'est uniquement alors que j'ai entendu parler de l'AFAC. En tant que femme inuite, j'ai déposé une motion pour que Pauktuutit participe aux rencontres des ministres provinciaux et territoriaux; et cette motion a été très bien accueillie.

**Le sénateur Patterson :** AADNC vous alloue un financement de base. Le ministère a trouvé un moyen de financer votre important travail.

**Mme Sheutiapik :** Nous recevons un certain montant, en effet.

**Le sénateur Patterson :** Je réfléchissais, pendant votre exposé, puisque j'avais eu l'occasion d'en prendre connaissance. De toute évidence, les femmes inuites éprouvent de sérieux problèmes sociaux, de santé et de bien-être ainsi que des problèmes de logement. Pourriez-vous revenir un peu en arrière et me dire si, d'après vous, les femmes inuites ont gagné du terrain en matière de leadership politique? Je sais qu'il y a peu de femmes inuites élues aux conseils municipaux ou à l'Assemblée législative du Nunavut. Comme nous le savons, nous avons une députée qui occupe un important poste au cabinet et représente le Nunavut; c'est une femme qui est première ministre du Nunavut; une femme très compétente dirige l'Inuit Tapirisat du Canada; vous, vous avez été mairesse; et Iqaluit a actuellement une mairesse. Est-ce que les femmes inuites ont gagné une reconnaissance et de la crédibilité en occupant des postes de responsabilité dans le monde inuit? Est-ce que vous y voyez une tendance?

**Mme Sheutiapik :** Je le crois. Nous ne sommes pas nombreuses, mais nous occupons des postes importants. Lorsque j'étais présidente de l'Association des municipalités du Nunavut, un homme unilingue est venu me dire à quel point il était fier que moi, une inuite qui remplissait un deuxième mandat d'affilé à la tête de la municipalité, j'aie prouvé que les femmes pouvaient occuper des postes de responsabilité. J'ai dû lui rappeler que cela existait seulement depuis que nous avons une formule de leadership occidentale.

Autrefois, quand les hommes partaient chasser pendant trois ou quatre jours, qui était responsable de la collectivité? C'était les femmes. Cela n'est possible que depuis que l'administration publique s'est occidentalisée, parce que les femmes restaient toujours au foyer pour prendre soin de la famille. Les temps ont changé. J'ai certainement fait connaître mes opinions, parce que les compétences utilisées au foyer sont les mêmes que celles que l'on utilise dans un bureau. De plus en plus de femmes sont instruites, alors la confiance augmente. Les femmes comme moi encouragent les autres à prendre leur place, et c'est certainement utile.

**Le président :** Les niveaux de violence que vous avez décrits, madame Sheutiapik, doivent vous inquiéter énormément. Est-ce une évolution attribuable à l'occidentalisation des Inuits? Par le passé, comme vous l'avez dit, les femmes dirigeaient les collectivités quand les hommes partaient à la chasse. Y a-t-il eu des études pour déterminer pourquoi la violence a pris de telles proportions? Cet état de choses doit inquiéter tous les intervenants, les hommes y compris.

**Ms. Sheutiapik:** It is disturbing. It has only been two generations of settlement to these communities, and a lot has happened. Elders today talk about the promises that were made to them. Of course, those promises have been passed on to the first and second generations who then have the same expectations. Unfortunately, yes, there were residential schools, but many did not go. Those people who do not have formal education or have minimal education are not benefiting. I can speak clearly about the capital of Nunavut, Iqaluit, where they might be few in number, but original Iqaluit people are not benefiting because they do not have minimum education. That is where the social ills are. They are the ones in overcrowded housing and who have the addictions because they grew up with grandparents. The way the welfare system was started was with the RCMP and missionaries coming to the community and asking what the needs were and to provide a list. Eventually those items came, and people were told that is the way the system would be. Just give us your needs.

When housing was brought in — the 5 by 12 matchboxes, we call them — the people were told they would cost \$2 to \$5 a month. Now, they pay according to their wages.

The surname: I am A72267. There are many different factors, but unfortunately, because of expectations, they have not been dealt with. As we try to move forward, I see this as a struggle for me as a leader because I am not a psychiatrist or a doctor. Certainly, we need those people to assist us moving forward. The stories continue, and the expectations are the same. Unfortunately, as we grow, there is an influx of other people from across Canada, which is great, but when they do not understand why the social ills exist, it is hard for them to help. It is also about educating others.

**Senator Ataullahjan:** Ms. Sheutiapik, your most recent initiatives include violence and abuse prevention, early childhood development and health programming. You are well versed in the social and economic factors affecting your people. Many times we have come across the idea of hopelessness and mistrust in the government. What can we do to correct this and to reinvigorate hope and trust in a comprehensive educational system?

**Ms. Sheutiapik:** After the murder-suicide in our community I was interviewed and asked if we would give up. Never will we give up. Our ancestors, my grandparents, did not have a store to get food. When I asked my mother if she had a choice to live today or in the past, she picked modern society because she saw starvation in the past. Yes, we have challenges, but we have to have hope. I certainly will not give up. In our territory, we have the highest rates but you have to remember that government was not created in one term. It does not happen overnight. Sometimes we forget to

**Mme Sheutiapik :** C'est troublant. Il y a seulement deux générations que nous nous sommes sédentarisés, et il s'est passé beaucoup de choses. Les aînés, aujourd'hui, parlent des promesses qu'on leur avait faites. Évidemment, ces promesses ont été transmises aux membres de la première et de la deuxième générations, qui ont donc les mêmes attentes. Malheureusement, en effet, il y a eu les pensionnats, mais de nombreux Inuits n'y ont jamais mis les pieds. Ceux qui n'ont pas reçu d'instruction structurée ou qui sont très peu instruits en souffrent. Je peux certainement parler de la capitale du Nunavut, Iqaluit, où ils ne sont peut-être pas très nombreux, mais les premiers habitants d'Iqaluit ne profitent pas des progrès parce qu'ils ne sont pas suffisamment instruits. C'est de là que viennent les maux de la société. Ce sont eux qui vivent dans des logements surpeuplés et qui souffrent de toxicomanie, parce qu'ils ont grandi avec leurs grands-parents. L'aide sociale a commencé avec les missionnaires et la GRC. Ils venaient dans les collectivités et ils demandaient quels étaient les besoins, ils demandaient de dresser une liste. Les articles finissaient par arriver, et l'on a dit aux habitants que c'était ainsi que les choses allaient fonctionner. Dites-nous seulement ce qu'il vous faut.

Lorsque le logement a fait son apparition — nous appelons ces maisons les boîtes d'allumettes —, on a dit aux gens que les maisons coûteraient de 2 à 5 \$ par mois. Aujourd'hui, le loyer est calculé en fonction du revenu.

Le système d'identité numérique : je porte le nom de A72267. De nombreux facteurs entrent en jeu, mais malheureusement, en raison des attentes, personne ne s'y est attaqué. Nous essayons de progresser, mais c'est un défi pour moi, en tant que dirigeante, parce que je ne suis pas psychiatre ni médecin. Évidemment, nous avons besoin de ces spécialistes pour nous aider à avancer. Les histoires continuent, et les attentes sont les mêmes. Malheureusement, avec la croissance des gens viennent de partout au Canada, et c'est très bien, mais s'ils ne comprennent pas pourquoi nous avons ces problèmes sociaux, il leur est difficile de nous aider. Nous devons éduquer les autres.

**Le sénateur Ataullahjan :** Madame Sheutiapik, vos dernières initiatives portent notamment sur la prévention de la violence et des mauvais traitements, le développement de la petite enfance et les programmes de santé. Vous connaissez bien les facteurs sociaux et économiques qui interviennent dans la vie de votre peuple. Souvent, on nous parle de désespoir et de méfiance à l'égard du gouvernement. Que pouvons-nous faire pour y remédier et instiller l'espoir et la confiance à l'égard d'un système d'éducation détaillé?

**Mme Sheutiapik :** Après cette affaire de meurtre et de suicide dans notre collectivité, j'ai été interviewée et on m'a demandé si nous allions renoncer. Nous ne renoncerons jamais. À l'époque de nos ancêtres, de mes grands-parents, il n'y avait pas de magasin où acheter la nourriture. J'ai un jour demandé à ma mère si elle préférerait vivre aujourd'hui ou dans le passé, si on lui en donnait le choix, et elle a choisi la société d'aujourd'hui, parce qu'autrefois elle a vu la famine. Oui, nous avons des problèmes, mais nous avons aussi de l'espoir. Je ne baisserai certainement pas les bras.

be patient. Believe me, our ancestors were patient. They learned to be patient when standing around a seal hole for days waiting for the seal to come. Those skills were taught on the land. Sometimes, because we are in an office environment, we lose some of those skills, like patience and working together.

I can honestly say that there was a lot of divide and ownership of different levels of government. However, ultimately we all have similar mandates and are trying to achieve the same goal. We have to remove the silos.

**Senator Demers:** Thank you very much for your presentation.

Ms. Lavallée, I do not accept violence against women. That is one thing that I came to the Senate to work on, and we will succeed. I like your courage, by the way.

I may have misunderstood something that you said. You said that money disappears. What does that mean? If it disappears, you do not know where it is going.

**Ms. Lavallée:** In talking about transfers to the province, depending on the transfer policy that the province has negotiated with the federal government, the province determines how it will utilize the funds. If the policy is that the money will be for the general public with an Aboriginal component, nine times out of ten the province will automatically go to the Indian Act chiefs and the reserves. I can tell you from experience that the last pot of money that came into the province of New Brunswick was going to be dumped into their economic development corporation for housing, and they were going to put out tenders to the Indian Act chiefs to build social housing off-reserve when there was already a 40-year history of Skigin-Elnoog, the off-reserve social housing corporation that had over \$10 million of assets and had won numerous awards throughout the years for providing safe and affordable housing for off-reserve Aboriginal peoples.

Due to the attitudes of provincial governments on who real Indians are, off-reserve Indians very seldom see a penny of any federal transfers to the province. We had to fight tooth and nail to get a portion of the funds in order to do another award-winning project, which we called affordable housing. It allowed those who we call the working poor to get out of social housing where they were because they were above the income cut-off but not rich enough to get a mortgage. With a small grant they were able to purchase their first home and be a homeowner. As long as they remained in that home for five years, they did not have to pay the grant back.

Dans notre territoire, nous avons les taux les plus élevés, mais n'oubliez pas que le gouvernement n'a pas été créé en un seul mandat. Les choses ne se produisent pas du jour au lendemain. Parfois, nous oublions qu'il faut être patients. Croyez-moi, nos ancêtres étaient patients. Ils apprenaient la patience à côté d'un trou de phoque, où ils attendaient pendant des jours que le phoque vienne faire surface. Ils apprenaient ces compétences sur le terrain. Parfois, parce que nous travaillons dans des bureaux, nous perdons une partie de ces compétences, par exemple la patience et l'esprit d'équipe.

Je peux vous dire, sincèrement, qu'il y a eu beaucoup de divisions entre les divers ordres de gouvernement. Pourtant, au bout du compte, nous avons tous des mandats similaires et nous essayons tous d'arriver au même but. Nous devons éliminer le cloisonnement.

**Le sénateur Demers :** Merci beaucoup de vos exposés.

Madame Lavallée, je ne peux pas tolérer la violence faite aux femmes. C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis entré au Sénat, et nous allons réussir. J'admire votre courage, d'ailleurs.

J'ai peut-être mal compris ce que vous avez dit. Vous avez dit que l'argent disparaissait. Qu'est-ce que vous entendez par là? S'il disparaît, vous ne savez pas où il va.

**Mme Lavallée :** Quand on parle des transferts aux provinces, dans le cadre de la politique de transfert que la province a négociée avec le gouvernement fédéral, c'est la province qui détermine comment les fonds seront utilisés. Si la politique prévoit que l'argent est destiné à la population en général avec un volet autochtone, neuf fois sur dix la province songe immédiatement aux chefs reconnus dans la Loi sur les Indiens et aux réserves. Je parle d'expérience, je sais que le dernier transfert accordé au Nouveau-Brunswick devait être entièrement alloué à la société de développement économique provinciale pour le logement et que des appels d'offres allaient être publiés pour que les chefs reconnus dans la Loi sur les Indiens construisent des logements sociaux à l'extérieur des réserves. Pourtant, Skigin-Elnoog, la société de logement social hors réserve, compte déjà 40 ans d'expérience, elle possède des actifs d'une valeur de 10 millions de dollars et elle a reçu de nombreux prix au fil des ans pour avoir créé des logements sûrs et abordables pour les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves.

En raison des définitions que les gouvernements provinciaux utilisent pour déterminer qui sont les vrais Indiens, les Indiens qui vivent hors réserve ne voient généralement pas le moindre sou des transferts fédéraux accordés à la province. Nous avons dû nous battre bec et ongles pour obtenir une partie des fonds afin de réaliser un autre projet primé, un projet de logement abordable. Notre projet a permis à ceux que l'on appelle les travailleurs pauvres d'échapper au logement social où ils étaient, car ils avaient un revenu supérieur au seuil d'admission, mais insuffisant pour obtenir une hypothèque. Avec une subvention modeste, ils ont pu acheter leur premier foyer et devenir propriétaires. S'ils habitaient ce foyer pendant cinq ans, ils n'étaient pas tenus de rembourser la subvention.

From that little bit of money that we fought hard for, close to 50 families were able to move out of social housing into home ownership. It was quite extraordinary to see some families being able to say, for the first time, "This is mine; this is my home." We won a national award for that.

When government works with us, we are able to do amazing things.

**Senator Demers:** Thank you so much.

**Senator Raine:** Thank you very much to you all for being here. It is good for us to hear from you directly.

I have one question for Elisapee Sheutiapik. You have given us a clear and sad picture of the issues facing your people with regard to family and other violence. I know that you have also done work on early childhood development.

You have an early childhood development program for running daycare centres in Inuit communities. Are there these facilities in each community? Could you describe that program briefly?

Have you thought of attaching a safe house to a daycare so that there would be more community help around it? I would like to hear from you on the early childhood initiative that you are undertaking.

**Ms. Sheutiapik:** We certainly do not have daycare in each community, unfortunately. Ms. O'Hearn has more history on the project itself.

**Tracy O'Hearn, Executive Director, Pauktuutit Inuit Women of Canada:** Thank you for the question.

In the 1990s, Pauktuutit worked closely with what is now HRSDC in a major initiative to establish Inuit-oriented and Inuit-run child care centres. They are not in every community, but it was a start to getting Inuit-specific services in the communities.

More recently we have been working with officials of AAND in developing Inuit-specific resources for child care centres for our children and our future. It is a resource manual for child care centre workers covering things like how to work with children who may be impacted by fetal alcohol spectrum disorder, for example. All the resources are in English and at least one dialect of Inuktitut. All of our published resources are bilingual in a minimum of one dialect. It has become a smaller project within our organization, but it continues to be very important.

**Senator Raine:** There is much evidence that damage done when children suffer severe trauma lasts for generations. There are genetic markers. The women of the next generation are already carrying that pain and it is transferred to their children. Anything that you can do to help with early childhood support programs would really make improvements in the future.

Avec ce petit montant d'argent, nous avons travaillé dur pour aider près de 50 familles à quitter les logements sociaux et à acheter leur propre résidence. C'était plutôt extraordinaire de voir certaines de ces familles dire pour la première fois, « c'est à moi, c'est mon foyer. » Nous avons remporté un prix national pour ce projet.

Lorsque le gouvernement collabore avec nous, nous pouvons faire des choses étonnantes.

**Le sénateur Demers :** Merci infiniment.

**Le sénateur Raine :** Merci à tous d'être venus. Il est bon que nous puissions vous entendre directement, sans intermédiaire.

Ma question s'adresse à Elisapee Sheutiapik. Vous nous avez brossé un tableau exact mais bien triste des problèmes auxquels votre peuple est confronté, entre autres en matière de violence familiale. Je sais que vous avez également travaillé dans le domaine du développement de la petite enfance.

Vous avez un programme de développement de la petite enfance dispensé en garderie dans les collectivités inuites. Est-ce que toutes les collectivités y participent? Je vous demande de nous décrire brièvement ce programme.

Avez-vous pensé à ajouter un refuge à une garderie, pour renforcer le soutien dans la collectivité? J'aimerais que vous nous parliez de cette initiative de développement de la petite enfance que vous menez.

**Mme Sheutiapik :** Il n'y a certainement pas de garderie dans chaque collectivité, malheureusement. Mme O'Hearn a plus de détails au sujet de ce projet.

**Tracy O'Hearn, directrice exécutive, Pauktuutit Inuit Women of Canada :** Merci de cette question.

Dans les années 1990, Pauktuutit a collaboré étroitement avec ce qui est maintenant devenu RHDCC afin de réaliser un grand projet visant à établir des garderies administrées par les Inuits et adaptées aux besoins des enfants inuits. Il n'y en a pas dans toutes les collectivités, mais c'était un début, pour offrir des services adaptés aux Inuits dans les collectivités.

Récemment, nous avons collaboré avec des fonctionnaires d'AADNC pour produire des ressources destinées précisément aux garderies inuites, pour nos enfants et pour notre avenir. C'est un guide de ressources pour le personnel des garderies et on y explique par exemple comment travailler avec des enfants qui sont peut-être atteints de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Toutes les ressources sont en anglais et dans au moins un dialecte de l'inuktitut. Toutes nos ressources publiées sont bilingues et utilisent au moins un de nos dialectes. Ce projet occupe moins notre organisation aujourd'hui, mais il demeure très important.

**Le sénateur Raine :** Il semble suffisamment prouvé que les dommages que fait aux enfants victimes d'un traumatisme grave se perpétuent pendant des générations. Il y a des marqueurs génétiques. Les femmes de la génération suivante sont porteuses de cette douleur et elles la communiquent à leurs enfants. Tout ce qu'on peut faire pour appuyer les programmes destinés à la petite enfance serait vraiment utile pour améliorer l'avenir.

**Ms. O'Hearn:** There are some very innovative programs in various regions. In Hopedale, Nunatsiavut, for example, they have the Language Nest program. It is only in Inuktitut and is completely immersed in Inuit culture. It gives children grounding and immersion in their language and culture. There are some innovative programs happening in different regions.

**Senator Raine:** Are you getting funding for Language Nest programs?

**Ms. O'Hearn:** No. That is delivered at the regional or national level because Pauktuutit works nationally. We work closely with the regions, but that sort of funding is at the regional or community level.

**Senator Brazeau:** Thank you and good morning to all of you.

Mr. Dorey talked about the *Daniels* case, of which I am very well aware. For the benefit of my colleagues and perhaps the viewers, can you explain why the Congress of Aboriginal Peoples rather than the Métis National Council brought this case against the federal government in an effort to have Metis peoples and non-status Indians recognized under section 91(24)?

**Mr. Dorey:** As indicated in my presentation, it was Mr. Daniels who negotiated with the first ministers on getting the term "Metis" into the Constitution. He was recognized as taking the lead on that as the head of the Congress of Aboriginal People. The Métis National Council and other Metis leaders since then have been pressing this issue as well. In the fundamental process that we went through for several years of meetings with the most senior levels of the federal government, there was a denial of that fiduciary responsibility. On the basis of trying to follow up on what was deemed to be the overdue recognition of our rights as Aboriginal people in the Constitution and Mr. Daniels having negotiated the term "Metis," it was felt by himself that it was the Congress of Aboriginal Peoples that should be pressing this issue, not only for the Metis again but for the point of non-status Indians as well.

**Senator Brazeau:** My second question will deal with the hypothetical, but I am assuming that the resolution that the Congress of Aboriginal Peoples is seeking with this case is to have non-status Indians and Metis people recognized under section 91(24) of the Constitution Act. Having said this, there is currently, and I am sure you will agree, approximately \$10 billion being spent on Aboriginal peoples per year. Whether it is being equitably distributed is another issue. If the congress is successful with this case, is the congress going to be approaching the federal government for increased funding because of the fiduciary responsibility, or will CAP be seeking a more equitable distribution of funds that are currently being spent? As you are well aware, and as was referenced, approximately for every \$8 spent on-reserve, \$1 is spent off-reserve. Will you be seeking additional funds or just a redistribution of what is currently being spent by the federal government?

**Mme O'Hearn:** Il existe des programmes très innovateurs dans certaines régions. À Hopedale, au Nunatsiavut, par exemple, il y a le programme de nids linguistique. Entièrement administré en inuktitut, il plonge les enfants dans la culture inuite. Il donne aux enfants une base et une connaissance intime de leur langue et de leur culture. Il y a des programmes innovateurs dans diverses régions.

**Le sénateur Raine :** Est-ce que vous recevez un financement pour les programmes de nids linguistiques?

**Mme O'Hearn :** Non. Ces programmes sont exécutés au niveau régional ou au niveau national, parce que Pauktuutit travaille à l'échelle nationale. Nous collaborons étroitement avec les régions, mais ce genre de financement relève du niveau régional ou communautaire.

**Le sénateur Brazeau :** Merci à tous, et bonjour.

M. Dorey a parlé de l'affaire *Daniels*, que je connais très bien. Pour mes collègues et peut-être aussi pour nos téléspectateurs, pourriez-vous nous expliquer pourquoi c'est le Congrès des Peuples Autochtones plutôt que le Ralliement national des Métis qui a intenté cette poursuite contre le gouvernement fédéral dans le but de faire reconnaître les Métis et les Indiens non inscrits en vertu du paragraphe 91(24)?

**M. Dorey :** Comme je l'ai dit dans mon exposé, c'est M. Daniels qui a négocié avec les premiers ministres provinciaux pour que le terme « Métis » figure dans la constitution. Il avait pris la tête de ce mouvement à titre de chef du Congrès des Peuples Autochtones. Depuis, le Ralliement national des Métis et d'autres dirigeants métis ont eux aussi fait progresser ce dossier. Dans le cadre du processus fondamental que nous avons mené pendant plusieurs années de rencontres aux plus hauts niveaux de l'administration fédérale, l'obligation fiduciaire n'était pas reconnue. Nous voulions assurer un suivi dans le dossier de la reconnaissance constitutionnelle des droits, qui selon nous traînait depuis beaucoup trop longtemps, et puisque M. Daniels avait négocié l'ajout du terme « Métis », il était lui-même d'avis que c'était au Congrès des Peuples Autochtones qu'il revenait de mener ce combat non seulement pour les Métis, mais aussi pour les Indiens non inscrits.

**Le sénateur Brazeau :** Ma seconde question est hypothétique, mais je suppose que la résolution que le Congrès des Peuples Autochtones cherche à obtenir dans cette affaire vise la reconnaissance des Indiens non inscrits et des Métis dans le paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle. Cela dit, à l'heure actuelle — et je suis certain que vous en conviendrez —, une somme d'environ 10 milliards de dollars est consacrée aux Autochtones annuellement. Le caractère équitable de la distribution de ce montant est peut-être discutable, mais si le congrès réussit à faire adopter cette résolution, est-ce qu'il demandera des fonds supplémentaires au gouvernement fédéral en invoquant l'obligation fiduciaire ou cherchera-t-il à obtenir une distribution plus équitable des fonds effectivement dépensés? Vous le savez bien, et cela a été mentionné, chaque fois qu'on dépense 8 \$ dans les réserves, on dépense 1 \$ à l'extérieur des réserves. Est-ce que vous allez demander des fonds supplémentaires ou une redistribution équitable des sommes que le gouvernement fédéral dépense actuellement?

**Mr. Dorey:** The answer to that is not for us to say or determine. It is not for the congress as an advocacy group to suggest one or the other. We see it as an issue where the federal government makes its declaration in the process of meetings of first ministers where there are divisions of powers. That would have to be raised by all first ministers in light of the fact that certain areas of jurisdiction fall within the provinces, such as health care or education. The bottom line or the point is that we are looking for fair and equitable treatment of all Aboriginal people. You cannot arbitrarily, as Chief Lavallée pointed out with respect to the Indian Act, just draw a line saying, "You are recognized as a status Indian, and you, your son or your daughter are not."

It is the point of section 91(24) recognizing the Aboriginal peoples of Canada as Indian, Inuit and Metis, and those people should all be equally treated and provided with the same services. When you look at the social and economic conditions, whether housing or health, alcohol and drug abuse, low education or high unemployment rates, there is no distinction, and there have been many studies to indicate that. If there are no distinctions between the issues and the socio-economic problems of the Aboriginal people, there should be no distinction or separation or division of the benefits or services that those people should be getting. That is what it boils down to.

**Senator Brazeau:** Perhaps I could reword the question. If the congress is successful with the *Daniels* case under section 91(24), regardless of which government is in power, and the status quo remains, then what will the congress be seeking?

**Mr. Dorey:** I think we would be basically, as I stated, looking for fair and equitable treatment when it comes to the benefits, programs and services or otherwise that go to the other Aboriginal people in the country. It is a matter of closing the gap right across the board. Again, it is for the higher powers to determine how that would be resourced. It has to start somewhere, where we are not constantly being tossed back and forth, as the saying goes, and where you, because you do not have a card, whether you are Aboriginal or not, come under the federal jurisdiction, and let them worry about you, or whether you have a card and you are on a reserve, now you come under our jurisdiction.

As Chief Lavallée has indicated on the question about housing, we used to have a rural and native housing program that I think was doing a very good job at serving the needs of all Aboriginal people, on and off reserve. The Congress of Aboriginal People's organizations were delivery agents of those. In the division of powers and the wisdom of the first ministers, the housing issue went to the provinces, and the federal government pretty much got out of the housing business. We found then, as Chief Lavallée has pointed

**M. Dorey :** Ce n'est pas à nous de le dire ni de le déterminer. Il n'appartient pas au congrès, qui est un groupe de défense des droits, de suggérer l'une ou l'autre de ces options. Nous considérons que c'est une question sur laquelle le gouvernement fédéral doit se prononcer dans le cadre des réunions avec les premiers ministres, compte tenu de la répartition des pouvoirs. La question devrait être soulevée par l'ensemble des premiers ministres provinciaux, car certains domaines de compétence relèvent des provinces, notamment la santé et l'éducation. Au fond, nous demandons simplement un traitement juste et équitable pour tous les Autochtones. Vous ne pouvez pas arbitrairement, comme l'a fait remarquer le chef Lavallée au sujet de la Loi sur les Indiens, tirer un trait et déclarer « Vous êtes un Indien inscrit, mais votre fils ou votre fille ne l'est pas. »

En vertu du paragraphe 91(24), les Indiens, les Inuits et les Métis sont reconnus comme des Autochtones du Canada et ils devraient tous être traités équitablement et avoir droit aux mêmes services. Regardez les conditions économiques et sociales, qu'il s'agisse de logement ou de santé, d'alcoolisme et de toxicomanie, de niveau d'instruction ou de taux de chômage, vous ne verrez pas de distinction, et de nombreuses études l'ont prouvé. S'il n'y a pas de distinctions entre les problèmes et les conditions socio-économiques des Autochtones, il ne devrait pas y avoir non plus de distinction, de séparation ni de division pour ce qui est des prestations ou des services auxquels ces personnes ont droit. La question se ramène à cela.

**Le sénateur Brazeau :** Je vais essayer de reformuler ma question. Si le congrès obtient gain de cause dans l'affaire *Daniels* relativement au paragraphe 91(24), indépendamment du gouvernement qui sera au pouvoir à ce moment, et que le statu quo est maintenu, qu'est-ce que le congrès demandera?

**M. Dorey :** Je pense que nous demanderions essentiellement, comme je l'ai dit, un traitement équitable en matière de prestations, de programmes et de services, bref tout ce qui est accordé aux autres Autochtones du pays. Il faut combler l'écart pour tous. Je le répète, il incombe aux responsables politiques de déterminer comment cela pourrait être financé. Il faut bien commencer quelque part. Nous ne pouvons pas être constamment ballottés d'un côté et de l'autre. On ne peut pas dire que si vous n'avez pas de carte, que vous soyez Autochtone ou pas, vous ne relevez pas de la compétence fédérale et c'est aux autres de s'occuper de vous, ou alors vous avez une carte, vous vivez dans une réserve et maintenant vous relevez de notre compétence.

Comme l'a mentionné le chef Lavallée au sujet du logement, il y avait autrefois un programme de logement rural et autochtone qui, je crois, faisait de l'excellent travail et répondait aux besoins des Autochtones, dans les réserves comme à l'extérieur. Les organisations du Congrès des Peuples Autochtones étaient chargées d'exécuter ce programme. En termes de division des pouvoirs et dans la sagesse des premiers ministres provinciaux, le logement relevait des provinces, et le gouvernement fédéral s'est



out, that the amount of housing units, resources, repairs or whatever that had been in the past going to Aboriginal people off-reserve, Metis and non-status in particular, almost stopped.

**The Chair:** I have a supplementary to that. I have sat here, as many others have, for a number of years and been advised that health care on reserves often is not to the same level as the provincial coverage. In my case, being a Metis person who grew up in Manitoba, I was exposed to the health care programs, and then I moved to British Columbia. You are saying that, in health care, for instance, you would like to go under the 91(24) that would bring you under the Indian Act. Am I understanding this correctly? To me, health care at the provincial level has provided excellent health care to most Canadians, whether we be Metis, off-reserve natives or whoever in the country. You are saying that you are wanting to be recognized under 91(24) that would bring you under a system that really is not providing that. In the view of Aboriginal peoples, they are not getting the proper health care in certain instances. Could you clarify that for me, please?

**Ms. Lavallée:** What we are talking about, more in particular, senator, is the fact that if you live off-reserve as a non-status, you do not have — in some cases, some status people too now — access to uninsured health benefits. I will use my parents as an example. They are low-income and both diabetic. Come toward the end of month, they are waiting for my father's veteran's cheque to come in. Thank God they both share the same type of medicine, because they will share their medication to get them over until the money comes in so they can purchase their medications and their strips and the equipment that they need for testing for their diabetic sugar levels every day. This is quite normal within off-reserve Aboriginal families because of the social or the economic situation for many of them. It becomes sometimes a choice between medication, food or rent. It is programs like that that we are seeking to have access to for some of our families who are at the lower socio-economic rung of the ladder.

As for provincial health care systems, we are not criticizing the provincial governments' health care systems per se. We are saying that some of our people do not feel comfortable. On reserve, you have preventive programs and community nurses who will meet with the family and will do counselling with them for living healthy lifestyles and education on certain health issues. Those are the types of programs we would also like to have access to, and it will also allow us to help us to work hand in hand with provincial governments to address some of the health care problems of our people.

en quelque sorte retiré de ce dossier. C'est alors que nous avons constaté, comme l'a dit le chef Lavallée, que le nombre d'unités de logement, les ressources, les réparations et tout ce qui était auparavant accordé aux Autochtones hors réserve, et en particulier aux Métis et aux Indiens non inscrits, diminuait pratiquement au point de disparaître.

**Le président :** J'ai une question à ajouter à cela. Je suis ici, comme bien d'autres, depuis un certain nombre d'années et j'ai cru comprendre que les services de santé dans les réserves n'étaient souvent pas au niveau des services provinciaux. Dans mon cas — je suis Métis et j'ai grandi au Manitoba —, j'ai connu les programmes de santé, puis je suis allé vivre en Colombie-Britannique. Vous dites que pour les services de santé, par exemple, vous accepteriez d'être assujettis au paragraphe 91(24) et donc à la Loi sur les Indiens. C'est bien ce que vous nous dites? À mes yeux, les provinces fournissent d'excellents services de santé à la majorité des Canadiens, qu'ils soient Métis ou Autochtones vivant hors réserve, elles servent tous les citoyens du pays. Vous nous dites que vous voulez être reconnus en vertu du paragraphe 91(24), et donc entrer dans un système qui n'offre pas ces services. Les Autochtones considèrent pourtant que les soins de santé qui leur sont fournis ne sont pas adéquats dans certaines circonstances. Pourriez-vous nous préciser votre position, s'il vous plaît?

**Mme Lavallée :** Ce dont nous parlons surtout, monsieur le sénateur, c'est du fait que si vous êtes un Indien non inscrit vivant à l'extérieur des réserves — et dans certains cas cela vaut également pour les Indiens inscrits —, vous n'avez pas accès aux services de santé non assurés. Prenez mes parents, par exemple, ce sont des gens à faible revenu qui sont tous deux diabétiques. Vers la fin du mois, ils attendent le chèque de pension d'ancien combattant de mon père. Dieu merci, ils utilisent tous les deux les mêmes médicaments et ils peuvent donc partager leurs médicaments en attendant que l'argent arrive pour pouvoir acheter leurs médicaments et leurs bandelettes et le matériel dont ils ont besoin tous les jours pour vérifier leur taux de glycémie. Cela est très fréquent chez les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves, en raison de la situation sociale ou économique de nombre d'entre eux. Il leur faut parfois choisir entre acheter des médicaments, se nourrir ou payer le loyer. C'est l'accès à des programmes comme ceux-là que nous demandons pour certaines de nos familles qui sont au bas de l'échelle socio-économique.

Quant aux systèmes de santé provinciaux, nous ne faisons aucun reproche aux systèmes de santé des gouvernements provinciaux. Nous disons que certains de nos membres ne se sentent pas à l'aise. Dans les réserves, il y a les programmes de prévention et les infirmières communautaires qui rencontrent les familles et les conseillent au sujet des habitudes de vie saine et de certaines questions de santé. C'est ce genre de programmes auxquels nous aimerions avoir accès, et cela nous aiderait à travailler main dans la main avec les gouvernements provinciaux pour régler certains des problèmes de santé de nos membres.

**Senator Patterson:** Thank you. Ms. Lavallée, you describe the, I think, very dramatic threat to the population of status Indians as a result of the second-generation cut-off rule. I gather that you see some possibilities for addressing these inequities through bands admitting non-status Indians under section 74 or, via the Human Rights Act, forcing the redefinition of membership codes. However, there are no guarantees, I guess, from those possibilities.

Did I understand you to express some hope that a promising way of addressing these inequities is through the Bill C-3 exploratory process? Could you elaborate a bit more on that? Is there a time frame? Is the Congress of Aboriginal Peoples playing a lead role in these consultations?

**Ms. Lavallée:** We are participating in the process. Currently, across Canada, we are hosting discussion sessions. We were given the funding. It was not quite what we had hoped to do. We would have liked to have done a more extensive process. However, we do have some funding from AAND. As I said in my presentation, there were no predetermined questions or process by AAND. It was left up to us. We have developed a survey ourselves. We have posted it on our website so that anybody across Canada can access it to respond to it. We see this as a beginning to dialogue to come up with ideas as to how, once and for all, we could resolve this issue of who is a member of the Mi'kmaq. I will use my own nation, the Mi'kmaq Nation, as an example. We will decide whether membership should be determined by AAND, under section 16, or whether that should be a function of the nation. When I say nation, I am talking of the historic nation. Reserves use the term "First Nation," but they are not a nation unto themselves; they are part of the whole nation. We are hoping that, at some point, there could be some discussions among both on- and off-reserve peoples across Canada, in particular through the traditional nation concept, to determine who would or who would not have citizenship. We hope this would result in some sort of federal policy that would, once and for all, solve the issue.

You had alluded to some of the codes that some bands have instituted. Yes, it is excluding people, but some bands are more proactive. You have actually got some who have had the grandparents adopt the children so that the children gain status, and so that the band does not to lose another generation and can have them put on the band membership. You have some communities who have rejected people like myself who are 6(2)s. They feel we do not belong there. We got what we deserved by marrying out. We are hoping the process will not only form a second educational process but also heal some of the hurt that has occurred over a couple of generations among our peoples and come up with a resolution once and for all.

**Senator Patterson:** Time frame?

**Le sénateur Patterson :** Merci. Madame Lavallée, vous décrivez les conséquences très dramatiques, je crois, qu'aurait la règle d'inadmissibilité de la seconde génération pour la population autochtone. Vous semblez penser qu'il serait peut-être possible de corriger ces injustices si les bandes reconnaissaient comme membres des Indiens non inscrits en vertu du paragraphe 74 ou, en vertu de la Loi sur les droits de la personne, si l'on exigeait une redéfinition des codes d'appartenance. J'imagine toutefois que ces possibilités n'offrent aucune garantie.

Est-ce que je vous ai bien comprise? Vous espérez que le projet de loi C-3 et le processus exploratoire permettraient de corriger ces injustices? Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Est-ce qu'il y a un échéancier? Est-ce que le Congrès des Peuples Autochtones joue un rôle de premier plan dans ces consultations?

**Mme Lavallée :** Nous participons au processus. À l'heure actuelle, dans tout le Canada, nous tenons des séances de discussion. Nous avons reçu du financement. Ce n'était pas tout à fait ce que nous voulions faire. Nous aurions aimé mener un processus plus complet. Toutefois, nous avons reçu un certain financement d'AADNC. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il n'y a ni question ni thème prédéterminé par AADNC. Cet aspect a été laissé à notre discrétion. Nous avons élaboré nous-mêmes les questions du sondage. Nous les avons affichées sur notre site Web pour que n'importe qui au Canada puisse y répondre. Nous considérons qu'il s'agit d'une amorce de dialogue pour trouver de nouvelles idées sur la façon de régler une fois pour toutes la question de l'appartenance à la nation micmaque. Je prends ma propre nation, la nation micmaque, comme exemple. Nous déciderons si nous voulons laisser AADNC déterminer l'appartenance en vertu de l'article 16 ou si nous voulons que cela se fasse au niveau de la nation. Par nation, j'entends la nation historique. Les réserves utilisent l'expression « Première nation », mais elles ne sont pas des nations à proprement parler; elles sont des éléments de la nation. Nous espérons qu'il y aura un jour, dans tout le Canada, des discussions entre les Autochtones des réserves et ceux qui vivent à l'extérieur des réserves, en particulier au sujet du concept traditionnel de nation, pour déterminer qui aurait ou n'aurait pas la citoyenneté. Nous espérons que cela débouchera sur une quelconque politique fédérale qui règlera la question une bonne fois pour toutes.

Vous avez fait allusion à certains des codes que les bandes ont adoptés. Oui, ils sont exclusifs, mais il y a des bandes qui sont plus proactives. Il y en a qui permettent aux grands-parents d'adopter les enfants pour que ceux-ci puissent obtenir le statut, et alors la bande évite de perdre encore une génération et elle peut inscrire ces enfants comme membres de la bande. Certaines collectivités ont refusé des cas comme le mien, reconnus en vertu du paragraphe 6(2). Elles considèrent que nous ne serions pas à notre place, que nous méritons notre sort parce que nous avons choisi d'épouser quelqu'un de l'extérieur. Nous espérons non seulement que le processus aura un effet éducatif mais aussi qu'il permettra de cicatriser certaines blessures que nous nous sommes faites depuis deux ou trois générations et de trouver une solution définitive.

**Le sénateur Patterson :** Un calendrier?

**Ms. Lavallée:** Our first report is due to AAND on January 15. We hope to have the sessions tied up across Canada by the end of November. Then there will be a process of writing and submission to AAND hopefully prior to Christmas, if not shortly thereafter. Then we will wait and see what the end results are.

**Senator Brazeau:** We have heard a lot of talk about membership and citizenship issues and people being left out through the second-generation cuff-off rule. Does the congress have any position on non-Aboriginal women who gained status throughout the years because of past legislation under the Indian Act?

**Ms. Lavallée:** At this point, the congress has not adopted a national position on those women who have gained status. There are various individual opinions out there, which I am sure will come out in the sessions across Canada, as to what to do with those people. I have been brought up to believe that, traditionally, when those individuals came into our communities, whether they were male or female, as long as they abided by the community's societal rules and adopted our way of life, they were deemed to be members of our community and treated as such.

**The Chair:** Thank you colleagues. Thank you for the questions.

I would like to thank the presenters for their presentations and their responses to the questions placed by the senators.

Colleagues, we have the Association of Faculties of Medicine of Canada coming. It will be an informal meeting, so we are going to clear the room. At 11 o'clock, in five minutes, we will convene with the doctors from that organization.

I adjourn this meeting.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, November 16, 2011

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:47 p.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

**Senator Gerry St. Germain** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good evening. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on the web or CPAC.

I am Gerry St. Germain from British Columbia, chair of the committee. The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of

**Mme Lavallée :** Notre premier rapport doit être remis à AADNC au plus tard le 15 janvier. Nous espérons terminer toutes nos séances dans l'ensemble du pays d'ici la fin de novembre. Nous devons ensuite rédiger le rapport et le présenter à AADNC. Nous espérons y arriver avant Noël, mais sinon ce sera peu de temps après. Puis nous attendrons de voir les résultats.

**Le sénateur Brazeau :** Nous avons beaucoup entendu parler des questions d'appartenance et de citoyenneté, de personnes qui sont écartées en raison de la règle d'inadmissibilité de la seconde génération. Est-ce que le congrès a adopté une position au sujet des femmes non autochtones qui ont obtenu le statut au fil des ans en raison d'anciennes dispositions de la Loi sur les Indiens?

**Mme Lavallée :** Pour le moment, le congrès n'a pas de position nationale au sujet des femmes qui ont obtenu le statut. Les opinions sont partagées, et je suis certaine qu'elles seront exprimées dans le cadre des séances que nous tiendrons dans tout le Canada, pour savoir quoi faire dans le cas de ces femmes. On m'a enseigné qu'autrefois, quand ces personnes — hommes ou femmes — arrivaient dans nos collectivités, tant qu'elles se conformaient aux règles sociales de la collectivité et adoptaient notre mode de vie elles étaient considérées comme des membres de la collectivité et traitées en conséquence.

**Le président :** Merci, collègues, merci de vos questions.

Je tiens à remercier nos témoins de leurs exposés et des réponses qu'ils ont fournies aux sénateurs.

Chers collègues, nous attendons maintenant l'Association des facultés de médecine du Canada. La rencontre sera informelle, alors nous allons libérer la pièce. À 11 heures, dans cinq minutes, nous reprendrons nos travaux avec les médecins qui représentent cette organisation.

La séance est levée.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 16 novembre 2011

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 47, pour examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

**Le sénateur Gerry St. Germain** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonsoir. Chers collègues, mesdames et messieurs, vous qui nous regardez sur CPAC ou sur le Web, bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Je m'appelle Gerry St. Germain et je suis sénateur de la Colombie-Britannique. Je préside le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, qui a pour mandat d'examiner les

Canada generally. In order to understand the concerns of our constituents, we regularly invite representatives from Aboriginal organizations to testify before us.

This evening, we will hear from one organization, the First Nations Lands Advisory Board. Under the 1996 Framework Agreement on First Nation Land Management, signatory nations established a land advisory board to assist them in implementing their own land management regimes. The land advisory board is composed of chiefs regionally elected from among the First Nations involved. It can propose to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development amendments to the framework agreement and the First Nations Land Management Act. In consultation with First Nations, the board negotiates funding methods with the minister and performs other functions as agreed to by the board and the First Nations.

[*Translation*]

Before hearing our witnesses, I would like to introduce the committee members that are here with us this evening.

[*English*]

On my left is Senator Larry Campbell from the great province of British Columbia. On my right is Senator Ataullahjan from Ontario. Next to her is Senator Raine from British Columbia. Next to her is Senator Demers from Quebec. Next to him, last but certainly not least, is Senator Patterson from Nunavut.

Members of the committee, please help me in welcoming our witnesses from the First Nations Lands Advisory Board. They are Chief Robert Louie, Chair, from the Westbank First Nation. With him is Steve Aronson, Legal Adviser. Next to him is Chief Austin Bear, Director, from Muskoday First Nation in Saskatchewan; and William McCue, Director, and you will let us know where you are from.

**William McCue, Director, Lands Advisory Board:** Georgina Island First Nation, Ontario.

**The Chair:** Thank you. We also have Jody Wilson-Raybould, Director.

We welcome you all to the committee and look forward to your presentation. I would ask you to keep your comments concise and precise so we will have an adequate amount of time to place questions to you so that we better understand the challenges for your organization and everyone involved.

Chief Louie, you will be speaking on behalf of the Lands Advisory Board. You have the floor. Thank you for being here; it is an honour to have you here.

projets de loi ainsi que toute autre affaire au sujet des peuples autochtones du Canada. Pour comprendre les préoccupations de nos électeurs, nous invitons régulièrement des représentants d'organisations autochtones à venir témoigner.

Ce soir, nous entendrons le Conseil consultatif des terres des Premières nations. En vertu de l'Accord-cadre de 1996 relatif à la gestion des terres des Premières nations, les Premières nations signataires ont créé un Conseil consultatif des terres afin de les aider à mettre en oeuvre leurs propres régimes de gestion foncière. Le Conseil se compose des chefs élus à l'échelle régionale parmi les Premières nations concernées. Il peut proposer au ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord des modifications à l'Accord-cadre et à la Loi sur la gestion des terres des premières nations. En consultation avec les Premières nations, le Conseil négocie avec le ministre des méthodes de financement et s'acquitte d'autres fonctions que lui ont confiées le Conseil et les Premières nations.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais vous présenter les membres du comité présents ici ce soir.

[*Traduction*]

À ma gauche se trouve le sénateur Larry Campbell de la grande province de Colombie-Britannique. À ma droite, le sénateur Ataullahjan de l'Ontario. À côté d'elle se trouve le sénateur Raine de la Colombie-Britannique. À côté d'elle, le sénateur Demers, du Québec. À côté de lui, le dernier, mais non le moindre, le sénateur Patterson, du Nunavut.

Chers collègues, je vous prie d'accueillir avec moi nos témoins du Conseil consultatif des terres des Premières nations. Ils sont Robert Louie, président, chef de la Première nation de Westbank, Steve Aronson, conseiller juridique. À côté de lui, le directeur Austin Bear, chef de la Première nation Muskoday de Saskatchewan, ainsi que William McCue, directeur. Monsieur, vous nous indiquerez d'où vous venez.

**William McCue, directeur, Conseil consultatif des terres :** De la Première nation de Georgina Island, en Ontario.

**Le président :** Merci. Accueillons aussi Jody Wilson-Raybould, directrice.

Bienvenue à tous, nous avons hâte d'entendre votre exposé. Je vous demanderais d'être brefs et concis pour que nous ayons assez de temps pour vous poser des questions afin de mieux comprendre les défis auxquels votre organisation et les parties intéressées font face.

Monsieur Louie, vous parlerez au nom du Conseil consultatif des terres. Vous avez la parole. Je vous remercie d'être ici aujourd'hui, c'est un honneur de vous avoir parmi nous.

**Robert Louie, Chair, Lands Advisory Board:** Thank you, Mr. Chair. It is a pleasure to be here. Thank you for the opportunity to appear before you again this evening. It has been a while since we have had this opportunity. It is indeed an honour, and we are pleased to be here.

As you know, my name is Robert Louie. My traditional name is Seemoo. In our Okanagan language, it means "connected to the lands." I am Chief of the Westbank First Nation in British Columbia, and I am also Chair of the Lands Advisory Board.

Mr. Chair, you mentioned the people with me but let me further expand on that.

To my extreme right is Councillor William McCue of the Georgina Island First Nation. He is also a past chief and a member of both the Lands Advisory Board and the Lands Advisory Board Resource Centre board of directors.

To my immediate right is Jody Wilson-Raybould. She is the Assembly of First Nations Regional Chief for British Columbia, an LAB member and councillor for her community, We Wai Kai on Vancouver Island, British Columbia. She is also a practising lawyer.

To my immediate left is Chief Austin Bear of the Muskoday First Nation in Saskatchewan. He chairs both the Lands Advisory Board finance committee and the Lands Advisory Board Resource Centre board of directors.

Next to Chief Bear is Mr. Steve Aronson, long-term legal adviser to both the Lands Advisory Board and the resource centre.

We are here to provide you with a briefing on the Framework Agreement on First Nation Land Management and to answer your questions on land management issues. I want to say at the outset that the land management initiative is a tremendous success story for First Nations across this country and for Canada.

Given the short time allowed for our presentation, I will touch on the highlights. My colleagues and I can then go into greater detail in response to your questions.

The framework agreement represents the culmination of years of effort by a national group of chiefs to create for our First Nations the option to govern our reserve lands and resources under our own land codes that is free from the constraints imposed under the Indian Act.

The framework agreement is a government-to-government agreement signed in 1996 by the chiefs of 14 First Nations and Canada. In June 1999, Canada enacted the First Nations Land Management Act, which ratified and brought the framework agreement into effect. The framework agreement represents an incremental but integral step towards self-government.

**Robert Louie, président, Conseil consultatif des terres :** Merci, monsieur le président. C'est pour moi un plaisir d'être ici. Je vous remercie de me permettre de prendre de nouveau la parole devant vous. Cela fait un certain temps que nous n'en avons pas eu l'occasion. C'est un grand honneur, et nous sommes heureux d'être ici.

Comme vous le savez, mon nom est Robert Louie. Mon nom traditionnel est Seemoo, qui signifie, dans notre langue okanagan, « en relation avec la terre ». Je suis le chef de la Première nation de Westbank de la Colombie-Britannique, et je suis aussi président du Conseil consultatif des terres.

Monsieur le président, vous avez nommé les personnes qui m'accompagnent, mais permettez-moi de vous les présenter davantage.

À mon extrême droite se trouve William McCue, conseiller, de la Première nation de Georgina Island. C'est aussi un ancien chef et un membre du Conseil consultatif des terres et du Comité exécutif du Centre de ressources du Conseil.

À ma droite, Jody Wilson-Raybould. Elle est chef régional de l'Assemblée des Premières Nations pour la Colombie-Britannique, membre du Conseil consultatif des terres et conseillère pour sa communauté, We Wai Kai, sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle est aussi avocate.

À ma gauche, Austin Bear, chef de la Première nation Muskoday de Saskatchewan. Il est président du Comité des finances et du Comité exécutif du Centre de ressources du Conseil consultatif des terres des Premières nations.

À côté du chef Bear se trouve M. Steve Aronson, conseiller juridique depuis longtemps au service du Conseil consultatif des terres et du Centre de ressources.

Nous sommes ici pour vous présenter un exposé sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations et pour répondre à vos questions sur la gestion des terres. Je tiens à préciser d'entrée de jeu que l'initiative de gestion des terres est une réussite extraordinaire pour les Premières nations du pays et pour le Canada.

Compte tenu du temps alloué pour notre présentation, je m'en tiendrai aux grandes lignes. Mes collègues et moi pourrons apporter des précisions lorsque nous répondrons à vos questions.

L'Accord-cadre représente l'aboutissement de longues années d'efforts déployés par un groupe national de chefs déterminés à créer, pour leurs Premières nations, la possibilité de régir elles-mêmes les terres et les ressources de leurs réserves en vertu de leurs propres codes fonciers, et de se soustraire ainsi aux contraintes imposées par la Loi sur les Indiens.

L'Accord-cadre est une entente de gouvernement à gouvernement signée en février 1996 par les chefs de 14 Premières nations et par le Canada. En juin 1999, le Canada a adopté la Loi sur la gestion des terres des premières nations dans le but de ratifier et de mettre en vigueur l'Accord-cadre. L'Accord-cadre est un pas indispensable, bien que modeste, vers l'autonomie gouvernementale.

Today we have 37 First Nations that have ratified their land codes and are fully operational. Of these, two First Nations have taken the next step to full self-governance. Those two are my community, the Westbank First Nation, and the Tsawwassen First Nation in British Columbia under their treaty final agreement. There are currently seven First Nations in the developmental phase and a further 80 First Nations that have expressed formal interest in joining the process. This represents a total of 124 First Nations, or 20 per cent of all First Nations in Canada.

This tremendous growth in interest is due to the determination of First Nations to take direct control over our lands and resources. We believe that there are two fundamental reasons for this success. First, this process is one that was conceived, developed and implemented by First Nations for our lands. It is a process over which we have pride of ownership and, as a result, is one that is embraced in our communities.

Second, and perhaps more important, our communities see the benefits in terms of economic development, job creation, reduced dependency on social programs and enhanced governance that the framework agreement provides. This success has been validated in a recent KPMG study that has found that framework agreement First Nations are attracting businesses, creating jobs, reducing dependence on social programming and enhancing our governance capacity, all of which result in a more efficient approach to doing business.

One of the tremendous benefits of this land management framework agreement has been the increased accountability at the community level. In taking on this form of self-government, the elected leadership of our communities are now able to respond directly to the membership on land-related matters because the decision-making authority is now held locally. We must respond directly to our membership, as these matters are no longer the responsibility of the minister and departmental officials. Not only is this result an enhancement of life within our communities, but also we making a significant contribution to the improvement of the Canadian economy.

While difficult to quantify, it has been estimated that the financial return contributed to the Canadian economy by operational First Nations is in the order of 10 times the funding that has been invested in the framework agreement.

In closing, I would like to raise three additional points. First, we have been working with Canada on amendments to the framework agreement and therefore also to the First Nations Land Management Act. These amendments are required to make the process even more efficient and are based on 11 years of operational experience. We hope that you will pass them quickly once introduced by the government. Our First Nations have done

À ce jour, 37 Premières nations ont ratifié un code foncier et sont pleinement opérationnelles. Deux d'entre elles sont passées à l'étape suivante en vue de l'autonomie gouvernementale. Ce sont les Premières nations de Westbank, ma communauté, et de Tsawwassen, en Colombie-Britannique, qui sont à l'étape de la version définitive de leur traité. À l'heure actuelle, sept Premières nations sont à l'étape de développement, et 80 autres souhaitent participer à l'Accord-cadre. Au total, cela représente 124 Premières nations, ou 20 p. 100 de l'ensemble des Premières nations du Canada.

Cette augmentation considérable de l'intérêt pour l'Accord-cadre est attribuable à la détermination des Premières nations d'exercer un contrôle direct sur leurs terres et leurs ressources. Nous croyons que ce succès est dû à deux raisons fondamentales. Premièrement, le processus a été conçu, élaboré et mis en oeuvre par les Premières nations pour leurs propres terres. C'est un processus dont nous sommes extrêmement fiers, qui a été accepté par les collectivités des Premières nations.

Deuxièmement, et c'est peut-être l'aspect le plus important, nos communautés se rendent compte des avantages que la gestion de nos terres a amenés, tant en ce qui concerne la croissance économique que la création d'emplois, la réduction de la dépendance à l'aide sociale ou le renforcement de la gouvernance que nous exerçons en vertu de l'Accord-cadre. Une étude récente de KPMG confirme le succès de l'Accord-cadre. D'après celle-ci, en conséquence de ces pratiques d'affaires plus efficaces, les Premières nations attirent de nouvelles entreprises, créent de l'emploi, réduisent leur dépendance envers les programmes sociaux et renforcent leur capacité de gouvernance.

Un des avantages considérables de l'Accord-cadre sur la gestion des terres est la responsabilité accrue à l'échelle des communautés. En adoptant cette forme d'autonomie gouvernementale, les élus de nos communautés peuvent maintenant intervenir directement dans leur communauté relativement à la gestion des terres, puisque le pouvoir de décision est maintenant local. Nous devons intervenir directement dans nos communautés, puisque ces questions ne relèvent plus du ministre ni de représentants ministériels. Non seulement nous améliorons la qualité de vie au sein de nos communautés, mais nous apportons aussi une contribution considérable à l'économie canadienne.

Bien que ce soit difficile à quantifier, on estime que le rendement financier réinvesti dans l'économie canadienne par les Premières nations opérationnelles correspondrait à environ 10 fois le montant investi en vertu de l'Accord-cadre.

En conclusion, j'aimerais soulever trois points supplémentaires. Premièrement, nous préparons, en collaboration avec le gouvernement du Canada, des modifications à l'Accord-cadre et, par conséquent, des modifications à la Loi sur les Terres des Premières nations. Ces modifications, fondées sur 11 ans d'expérience de gouvernance en vertu de l'Accord-cadre, s'imposent pour rendre le processus plus efficace. Nous espérons

our part in approving the amendment under the framework agreement, and we are now waiting for government legislation to finalize its course of action.

Second, we recently signed a four-year operational funding agreement with Canada. This agreement builds on the government commitments made in the Speech from the Throne and in Budget 2011. While this agreement does provide for stable funding for our operational communities, it will allow for only 13 of the 80 First Nations currently on the waiting list.

As I just mentioned, the estimated return on investment to the Canadian economy over the last 10 years has been significant. Just think what the admission of an additional 80 communities would mean. In order to admit all of those communities, there will be a requirement for additional funding.

Finally, we have heard a lot recently about the so-called “modernization” of the land management process. In answering this point, I would draw your attention to the words of the late Chief Joe Mathias, a former hereditary Chief of the Squamish First Nation, a long-time proponent of Aboriginal rights and a man who was widely recognized for having dedicated much time and effort towards the goal of having those rights recognized. When the First Nations Land Management Act was passed into law, he said:

This may be the single most historic accomplishment for First Nations this century to have First Nations recognized as governments with their own law-making powers and control over their own lands . . .

We would like to state for the record that the framework agreement has been an historic exercise in modernization. It works, it is a proven commodity and it is widely supported by First Nations across this country.

Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, we look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you. I will ask the first question, if I may. You have come out with three things. Is there anything else that you are concerned about, chief, you and your advisory board, other than the three points that you brought up towards the end of your dissertation?

**Mr. Louie:** If I may expand, the most important thing is getting the First Nations that are ready, willing and able to participate. I do not want to underemphasize this. In fact, I want to make it very clear that while we have the approved funding now in place for the next four years, we do not have enough to get those First Nations all in. That is a concern. We believe that if Canada sees fit to add to the amount that has been committed now, we can get more returns to Canada and to the First Nations, and we can be

que vous les adopterez rapidement lorsqu'elles vous seront présentées par le gouvernement. Les Premières nations ont fait ce qu'elles pouvaient en approuvant la modification de l'Accord-cadre, la balle est maintenant dans le camp des instances législatives.

Deuxièmement, nous avons récemment signé avec le gouvernement du Canada un protocole d'entente relatif au financement de fonctionnement qui sera en vigueur pour quatre ans. Cette entente repose sur les engagements pris par le gouvernement dans le discours du Trône et dans le budget de 2011. Bien que l'entente procurera un financement stable aux communautés opérationnelles, seulement 13 des 80 Premières nations qui figurent sur la liste d'attente pourront en bénéficier.

Comme je viens de mentionner, on estime que le rendement financier réinvesti dans l'économie canadienne par les Premières nations opérationnelles au cours des 10 dernières années a été appréciable. Imaginez les retombées positives que pourrait avoir l'admission de 80 Premières nations supplémentaires. Mais pour admettre toutes ces communautés, des fonds supplémentaires sont nécessaires.

Enfin, nous avons beaucoup entendu parler ces derniers temps de la prétendue « modernisation » du processus de gestion des terres. À ce sujet, j'aimerais attirer votre attention sur les paroles du regretté Joe Mathias, ancien chef héréditaire de la Première nation Squamish, défenseur de longue date des droits des Autochtones et homme reconnu pour avoir consacré beaucoup de temps et d'efforts pour faire reconnaître ces droits. Au moment de l'adoption de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, Joe Mathias a déclaré :

Cet accomplissement est peut-être le plus important du siècle pour les membres des Premières nations, qui sont maintenant reconnues en tant que gouvernements munis de leurs propres pouvoirs législatifs et assurant le contrôle de leurs propres terres.

Nous aimerions préciser, pour le compte rendu, que l'Accord-cadre est un exercice historique de modernisation. Il fonctionne bien, il a fait ses preuves, et il reçoit l'appui d'un grand nombre de Premières nations du pays.

Je vous remercie, monsieur le président. Mesdames et messieurs, nous répondrons à vos questions avec plaisir.

**Le président :** Merci. Je poserai la première question, si je peux me permettre. Vous avez soulevé trois points. Y a-t-il autre chose qui vous préoccupe, votre conseil consultatif et vous, à part ces trois points mentionnés à la fin de votre présentation?

**M. Louie :** Si vous permettez, le plus important est d'appuyer les Premières nations qui sont prêtes, qui ont la volonté et la capacité de participer. En effet, et je veux que ce soit bien clair, bien que nous disposions des fonds engagés pour les quatre prochaines années, nous n'en avons pas assez pour faire participer toutes ces Premières nations. C'est un problème. Nous sommes d'avis que si le Canada juge bon d'augmenter le montant consenti, nous pourrions obtenir un meilleur rendement pour le Canada et

so much further ahead. I think this is very significant. We have done some internal investigation in that regard. May I say, Mr. Chairman, right now we have \$24.1 million that has been confirmed. If Canada would support this initiative by an extra \$6 million in years 4 and 5, our estimates and our results show that an additional 20 First Nations can be added to the First Nations that have been approved to this point. That, Mr. Chairman, we believe is very significant, and returns would far outweigh any investment made by Canada.

**The Chair:** I am getting down to the total investment that we are talking about. There are 80 First Nations sitting there waiting to come in.

**Mr. Louie:** That is correct.

**The Chair:** The four-year operational funding agreement that you have recently signed will bring in 13 First Nations. Are you sitting with \$18.1 million, and another \$6 million would bring another 20 in?

**Mr. Louie:** We are sitting with \$24.1 million. That includes the \$20 million that was in the Speech from the Throne earlier this year, and 13 First Nations are estimated to be in this budget, plus it also includes the 7 that are developmental. With the 13 new First Nations, with the 7 developmental that are in the process right now, that is 20. If we bring an extra 20 First Nations in, we could do it with \$6 million more. If you round it to \$30 million, we could have, in total, 40 First Nations across Canada involved.

**The Chair:** That would leave 40 sitting out there?

**Mr. Louie:** That is correct.

**The Chair:** How do they determine who comes first? Is it first come, first served?

**Mr. Louie:** We have been going through this exercise with Canada. Our resource centre has been actively involved in looking at the new entrants. This is being determined now. No one at this point can say which First Nations will be allowed in. We just know that we have that 80 on the waiting list. They are all wishing and asking that they be involved. It will now be a process of determining which ones can come in first.

**Senator Patterson:** This is a great story. We do not always hear positive stories around this table in this committee, so this is great news. I am well impressed with the importance of owning and managing land, coming from Nunavut. I think the Inuit of Nunavut are probably the largest private landholders in North America, and they are reaping significant economic benefits from that.

You requested our support for the amendments that are being considered after your 11 years of experience. Could you give us an idea of the nature of those amendments? Are they quite technical, or are they more significant than minor tweaking?

les Premières nations, et la situation sera bien meilleure. Je pense que c'est très important. Nous avons mené quelques recherches à l'interne à ce chapitre. Monsieur le président, je dois dire qu'à l'heure actuelle, 24,1 millions de dollars ont été engagés. Si le Canada acceptait d'ajouter 6 millions de dollars supplémentaires pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années à son appui pour cette initiative, selon nos résultats et nos estimations, 20 autres Premières nations pourront être ajoutées à la liste avec celles qui ont déjà été approuvées jusqu'à maintenant. Nous estimons que c'est très important, monsieur le président, et le rendement surpasserait grandement tout investissement consenti par le Canada.

**Le président :** J'aimerais qu'on se concentre sur l'investissement total dont nous parlons. Il y a 80 Premières nations sur la liste d'attente qui désirent participer.

**M. Louie :** C'est exact.

**Le président :** Le protocole d'entente relatif au financement de fonctionnement sur quatre ans que vous avez récemment signé permettra de faire participer 13 Premières nations. Vous disposez de 18,1 millions de dollars, et 6 millions supplémentaires en feraient participer 20 de plus?

**M. Louie :** Nous disposons de 24,1 millions, qui comprennent 20 millions engagés dans le discours du Trône plus tôt cette année. Les 13 Premières nations seraient comprises dans ce budget, plus les 7 qui sont à l'étape du développement. Donc, ces 13 nouvelles Premières nations, plus les 7 qui sont dans le processus, ça fait 20. Nous pouvons ajouter 20 autres Premières nations avec 6 millions supplémentaires. Si vous arrondissez à 30 millions, nous pourrions faire participer, au total, 40 Premières nations du Canada.

**Le président :** Ça en laisse 40 sur la liste d'attente?

**M. Louie :** C'est exact.

**Le président :** Comment choisir qui passe en premier? Selon le principe du « premier arrivé, premier servi »?

**M. Louie :** Nous avons étudié la question avec le Canada. Notre centre de ressources a participé activement à l'examen des nouvelles demandes. La question est à l'étude en ce moment. Personne, à cette heure, ne peut dire quelles Premières nations seront admises. Nous savons seulement qu'il y en a 80 sur la liste d'attente. Elles désirent toutes participer. Il s'agit maintenant de déterminer lesquelles peuvent passer en premier.

**Le sénateur Patterson :** C'est une belle histoire. Nous n'entendons pas toujours des histoires positives au comité, alors c'est encourageant. Je suis bien impressionné par l'ampleur de la possession et de la gestion des terres, au Nunavut. Je pense que les Inuits du Nunavut sont probablement les plus grands propriétaires fonciers de l'Amérique du Nord, et ils en tirent d'importants bénéfices.

Vous demandez notre soutien pour les modifications proposées d'après vos 11 ans d'expérience. Pouvez-vous nous donner une idée de la nature de ces modifications? Sont-elles bien techniques? Sont-elles bien importantes, ou bien s'agit-il de petites retouches?



**Mr. Louie:** Our legal counsel, Steve Aronson, has been directly involved with these amendments. Perhaps he could respond to that.

**Steve Aronson, Legal Advisor, Lands Advisory Board:** The amendments to the framework agreement, which are the fifth set of amendments, are largely intended to increase the efficiency of land management. As Chief Louie has indicated, after 11 years, you notice a few kinks in the system, and you say both Canada and the Lands Advisory Board have agreed to do the following. These are to some extent, as Senator Patterson has indicated, technical, but I can summarize them briefly.

The first one is to clarify the extent of reserve land that will be managed and administered by a First Nation under a land code and do this by excluding lands where there is a boundary uncertainty due to title issues or survey problems.

The second is to make it certain that when a First Nation land code is ratified by the community, both the individual agreement that deals with funding and the land to be governed by the community are approved and signed, in the case of the individual agreements, signed by both the minister and the First Nation before the First Nation becomes operational.

The third is to allow operational First Nations to make and implement environmental protection laws and environmental assessment laws without requiring what was called in the framework agreement an environmental management agreement, which was a prerequisite agreement between Canada and a First Nation before the First Nation could actually make these environmental protection laws.

Finally, it assures that the environmental laws that a First Nation makes will contain the same or better standards and penalties for offences. These penalties and standards would have to have the same effect as those in the province in which the First Nation is situated. That is the basic summary of what six pages of amendments do.

**Senator Patterson:** Hopefully those amendments will come to our committee, and we can deal with them expeditiously, if that is the nature of the amendments.

I would like to ask Chief Louie, or anyone else, about the return on Canada's investment. You estimated a tenfold return, perhaps, and I know that is hard to quantify. I am betraying my ignorance here. First Nations can be exempt from taxation by virtue of treaties or other precedents, but are some of the revenues that you are talking about, or some of the returns, in fact tax revenues to governments? What is the nature of the returns that you were describing?

**M. Louie :** Steve Aronson, notre conseiller juridique, a joué un rôle direct dans ces modifications. Peut-être pourrait-il répondre à la question.

**Steve Aronson, conseiller juridique, Conseil consultatif des terres :** Les modifications à l'Accord-cadre, qui sont le cinquième ensemble de modifications, visent grandement à accroître l'efficacité de la gestion des terres. Comme le chef Louie l'a mentionné, après 11 ans, vous remarquez quelques failles dans le système, et vous dites que le Canada et le Conseil consultatif des terres ont tous deux accepté de prendre les dispositions suivantes. Elles sont, jusqu'à une certaine mesure, techniques, comme l'a mentionné le sénateur Patterson, mais je peux vous les présenter brièvement.

La première est la clarification de la mesure dans laquelle les terres des réserves seront gérées et administrées par la Première nation visée par un code foncier, et pour ce faire, il faut exclure les terres dont les frontières sont incertaines à cause de questions de titre foncier ou de problèmes d'arpentage.

La deuxième consiste à s'assurer que lorsqu'un code foncier d'une Première nation est ratifié par la communauté, tant l'entente individuelle sur le financement que le plan des terres qui seront gérées par la communauté sont approuvés et signés. Les ententes individuelles doivent aussi être signées par le ministre et par la Première nation avant que la Première nation ne devienne opérationnelle.

La troisième consiste à permettre aux Premières nations opérationnelles de rédiger et de mettre en vigueur des lois sur la protection de l'environnement et des lois sur l'évaluation environnementale sans que l'entente sur la gestion de l'environnement précisée dans l'Accord-cadre soit nécessaire. Il s'agit d'une entente qui doit intervenir entre le Canada et la Première nation avant que la Première nation puisse créer ces lois sur la protection de l'environnement.

Pour terminer, cela garantit que si une Première nation crée des lois environnementales, elles contiennent des normes et des sanctions égales ou supérieures. Ces sanctions et ces normes devront avoir les mêmes effets que celles déjà créées pour la province dans laquelle la Première nation se trouve. C'est ce qui résume l'objet des six pages d'amendements.

**Le sénateur Patterson :** Espérons que ces amendements parviendront à notre comité, et que nous pourrions les traiter rapidement, si telle est leur nature.

J'aimerais poser une question au chef Louie, ou à qui que ce soit d'autre, en ce qui a trait au retour sur l'investissement du Canada. Vous estimez un rendement 10 fois supérieur, et je sais que c'est difficile à quantifier. Je suis en train de révéler ma propre ignorance. Les Premières nations peuvent être exemptées d'impôts conformément à des traités ou autres précédents, mais certains des revenus dont vous parlez, ou certains des retours, ne sont-ils pas en fait des recettes fiscales destinées au gouvernement? Quelle est la nature des recettes que vous décrivez?

**Mr. Louie:** We have analyzed this, of course with KPMG's help, and we have got some figures here. I think those figures are important. Some of them are not all monetary, and I will explain both scenarios, both the monetary one and the employment and training and that sort of thing.

The projections right now show that we have had the provision of 2,000 employment opportunities for band members — this is what has happened to date — and more than 10,000 employment opportunities for non-members. That is what has been estimated now, and that has pumped hundreds of millions of dollars into the local economies.

We also know that internal investment has been at \$53 million through member-owned enterprises. External investment has been estimated at approximately \$100 million to date overall in joint partnerships with third parties.

The quality of jobs now available on reserve lands by the participating First Nation members has allowed for and requires higher levels of education, so we are getting returns in that regard as well.

We have put these figures together with KPMG, who has verified them. We are experiencing an overall increase in registered land transactions of 9 per cent per year while Indian Act First Nations have shown a decrease of 1 per cent. It has also been estimated that we will increase land register transactions over the next 10 years by 32 per cent, whereas Indian Act First Nations expect a decrease over this period of 5 per cent.

The cost of processing and registering transactions for First Nations ranges from \$370 to \$1,500 per transaction. Estimates show that Canada's cost exceeds \$2,400 per transaction — a vast difference. These are just some indications that communities are creating far more efficient systems with land management, and this will translate into millions of dollars.

For example, as I indicated earlier, we believe that the return on an investment of \$30 million would be at least \$300 million for Canada. These are monies that will be put into local economies from coast to coast. We believe that Canada must make this investment. We have figures to back up these estimates.

**Senator Campbell:** Thank you very much for coming here this evening.

Chief Bear, yours is one of the operational First Nations?

**Austin Bear, Director, Lands Advisory Board:** That is correct.

**Senator Campbell:** What difference has this made for your First Nation?

**Mr. Bear:** This could take me several days, but I will restrict myself.

**M. Louie :** Nous avons analysé le tout, avec l'aide de KPMG évidemment, et nous en avons tiré quelques chiffres qui, je crois, sont importants. Ils ne sont pas tous d'ordre financier, et je vous expliquerai les deux scénarios, soit celui concernant l'argent et celui relatif à l'emploi et à la formation, par exemple.

Les projections actuelles montrent que nous avons offert des occasions d'emploi à plus de 2 000 membres de bandes, jusqu'à présent, et à plus de 10 000 non-membres. C'est ce qu'on estime actuellement, et cela a permis d'investir des centaines de millions de dollars dans les économies locales.

Nous savons aussi que 53 millions de dollars ont été investis au niveau interne par des entreprises appartenant à des membres. Les investissements externes, faits dans le cadre de partenariats avec des tiers, sont évalués à près de 100 millions de dollars à ce jour.

La qualité des emplois maintenant offerts dans les réserves par les membres des Premières nations participantes requiert et permet de plus hauts niveaux d'éducation, ce qui fait que nous obtenons un rendement à cet égard également.

Nous avons trouvé ces chiffres avec l'aide de KPMG, qui les a vérifiés. Nous constatons une augmentation globale des transactions concernant des terres inscrites au registre de 9 p. 100 par année, alors que chez les Premières nations assujetties au régime prévu dans la Loi sur les Indiens, on remarque une baisse de 1 p. 100. On estime aussi qu'au cours des 10 prochaines années, le nombre global de transactions relatives à des terres inscrites au registre augmentera de 32 p.100, alors que chez les Premières nations qui utilisent le régime prévu dans la Loi sur les Indiens, il diminuera de 5 p. 100.

Les coûts de traitement et d'enregistrement des transactions pour les Premières nations varient de 370 à 1 500 dollars par transaction. Des prévisions montrent que le Canada paye plus de 2 400 dollars par transaction — ce qui représente un écart très important. Ces quelques exemples montrent que les communautés créent des systèmes de gestion des terres beaucoup plus efficaces, qui se traduiront par des millions de dollars.

Par exemple, comme je l'ai mentionné plus tôt, nous croyons que le rendement d'un investissement de 30 millions de dollars serait d'au moins 300 millions pour le Canada. Cet argent sera injecté dans les économies locales d'un océan à l'autre. Nous croyons que le Canada doit faire cet investissement. Nous avons des chiffres pour appuyer ces prévisions.

**Le sénateur Campbell :** Merci beaucoup d'être venu ici ce soir.

Chef Bear, votre Première nation se classe parmi les Premières nations opérationnelles, n'est-ce pas?

**Austin Bear, directeur, Conseil consultatif des terres :** C'est exact.

**Le sénateur Campbell :** Quelle a été la différence pour votre Première nation?

**M. Bear :** J'en aurais pour des jours, mais je vais me retenir.

I will tell you a quick story to illustrate the difference between First Nations having control over their lands and resources and not having control. Around 1993, before we became operational, the Muskoday First Nation was approached by a firm in the state of Kansas that wanted to establish a farm implement factory in Saskatchewan. We had several meetings with their board and their CEO. When they learned that Muskoday did not have control over their lands and had to rely on the provisions and policies of Indian Affairs and the Indian Act they said they did not have 18 months or two years to wait, that they had to make a decision then. Unfortunately, the Muskoday First Nation were not the decision makers. The firm withdrew their offer and they set up their implement manufacturing shop in a town near North Battleford. That was an opportunity for investment. It would have created 30 full-time employment opportunities for our people. It would have taken our people totally off social assistance.

That is the difference between prior land code years and after land code years. If that opportunity came tomorrow, we could make a decision in a timely fashion rather than in 18 months or two years.

The difference between land management and land codes, as Chief Louie mentioned, is the opportunity for growth. Last year in our community, through our land code and developing lands and resources, we set a budget on our own-source revenue for the benefit of our people of almost \$2 million, which we did not have before 1999 or 2000. In that budget we provided for almost \$1.3 million worth of programs and services that would not otherwise exist in our community. They support elders, adult education, culture and fire protection, to mention only a few. Those are the benefit we are reaping, sir.

**Senator Campbell:** I take it that the green on this chart indicates the operational First Nations, people who are now part of this. Is that correct?

**Mr. Louie:** That is correct.

**Senator Campbell:** The pink indicates ones that want to get in. Why do we have so many operational First Nations in British Columbia as compared to the rest of Canada? Saskatchewan is up there as well, but Manitoba is lower. Why are there so many in British Columbia? Why did they get there in such numbers?

**Mr. Louie:** There are various reasons for that. Many of the First Nations in British Columbia are closer to larger centres with more economic development opportunities and more demands. They may have better access to infrastructure. That is part of the reason. I see it growing. We do have demands right across the country. That is probably one of the main reasons.

Je vais vous raconter une petite histoire pour illustrer la différence entre les Premières nations qui ont le contrôle de leurs ressources et de leurs terres, et celles qui ne l'ont pas. Vers 1993, avant qu'elle ne devienne opérationnelle, ma Première nation, Muskoday, a été approchée par une entreprise du Kansas qui souhaitait établir une usine de matériel agricole en Saskatchewan. Nous avons rencontré son conseil et son PDG à plusieurs reprises. Lorsque l'entreprise a appris que nous n'avions pas le contrôle de nos terres et que nous devions suivre les dispositions et les politiques du ministère des Affaires indiennes et de la Loi sur les Indiens, elle nous a fait savoir qu'elle n'attendrait ni 18 mois ni 2 ans, qu'une décision devait être prise immédiatement. Malheureusement, ma Première nation n'avait pas le pouvoir de décider. L'entreprise a retiré son offre et installé son usine dans une ville située près de North Battleford. C'était une occasion d'investissement ratée. On aurait pu créer des emplois pour 30 de nos membres, qui n'auraient plus eu besoin de l'aide sociale.

C'est la différence entre les années qui ont précédé le Code foncier et celles qui l'ont suivi. Si cette occasion se présentait demain, nous pourrions prendre une décision rapidement plutôt qu'attendre 18 mois ou 2 ans.

La différence entre la gestion foncière et les codes fonciers, comme le chef Louie l'a mentionné, est la possibilité de croissance. L'année dernière, notre communauté, grâce à son code foncier, et dans le cadre de l'exploitation de ses terres et de ses ressources, a établi un budget basé sur nos revenus autonomes, au profit de nos membres, de près 2 millions de dollars, une somme que nous n'avions pas avant 1999 ou 2000. Dans ce budget, nous avons prévu près de 1,3 million de dollars pour des programmes et des services qui, autrement, n'existeraient pas dans notre communauté. Ils soutiennent les aînés, l'éducation des adultes, la culture et la protection contre les incendies, entre autres. Ce sont, monsieur, les fruits que nous récoltons.

**Le sénateur Campbell :** Si je ne m'abuse, le vert sur ce tableau indique les Premières nations opérationnelles, celles qui participent. Est-ce exact?

**M. Louie :** C'est exact.

**Le sénateur Campbell :** Le rose indique celles qui veulent participer. Pourquoi la Colombie-Britannique compte-t-elle plus de Premières nations opérationnelles que le reste du Canada? La Saskatchewan en compte beaucoup aussi, mais le Manitoba moins. Pourquoi y en a-t-il autant en Colombie-Britannique? Comment expliquer ce phénomène?

**M. Louie :** Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Bon nombre de Premières nations de la Colombie-Britannique sont près des grands centres, et ont donc accès à des occasions de croissance économique et à plus de demandes. Elles peuvent aussi avoir un plus grand accès aux infrastructures. C'est une des raisons. Je crois qu'il y en aura de plus en plus. Nous recevons des demandes de partout au pays. C'est probablement une des principales raisons.

Many of the First Nations are very development-oriented. For example, the Stó:lo Nation, which is quite a large community, is comprised of 20 individual bands. Several years ago we received band council resolutions from every one of those 20 First Nations.

**Senator Campbell:** Do you think it has anything to do with the fact that we have only two treaties in British Columbia? From my point of view, everyone that would like to be involved should be involved once they pass your test. Do you think that not having a treaty makes a difference?

**Mr. Louie:** I will defer to my colleague Ms. Wilson-Raybould. She is the regional chief and deals with issues across Canada.

**Jody Wilson-Raybould, Director, Lands Advisory Board:** Thank you for that question, Senator Campbell, and thank you for participating in the legislature of the Tsawwassen First Nation, one of the two First Nations that you indicated have reached final agreement.

**Senator Campbell:** It was my honour.

**Ms. Wilson-Raybould:** I can speak on behalf of my own community where I sit as a council member as well as to the 203 First Nations in British Columbia. I do not mean to exclude the rest of the country, but British Columbia First Nations have for the most part not settled the land question. We are in an amazing period of transition, not only in British Columbia but across the country, in terms of decolonization, looking at the negative implications of the Indian Act and wanting to move away from those and toward self-determination. Land management and reform is a hugely important aspect of self-determination and governance. Around 70 per cent of the First Nations in British Columbia are looking at governance reform. They are moving beyond the status quo, having recognized that taking control of decisions that impact our local communities has been very beneficial.

Examples in leadership for the last 20 years, which have been shown through initiatives such as First Nations land management, have brought in other First Nations that want to build on the success that communities have had in terms of unleashing economic potential on our reserve lands and, more importantly, leading towards what Tsawwassen First Nation or the Westbank First Nation has done in terms of making decisions for ourselves in this period and moving toward self-determination based on the period of First Nation building that we are in.

I can use my own community, as Chief Bear has done. We are operational as well. I come from the We Wai Kai First Nation. Two years ago, we passed our own land code. What it meant for me personally was that the house that I live in now has a legal interest to it whereas before it did not. It was owned by Canada; it

Bon nombre des Premières nations sont axées sur la croissance. Par exemple, la nation Stó:lo est une grande communauté composée de 20 bandes individuelles. Il y a de cela plusieurs années, nous avons reçu des résolutions du conseil de bande de chacune de ces 20 bandes.

**Le sénateur Campbell :** Le fait qu'il existe seulement deux traités en Colombie-Britannique pourrait-il y jouer un rôle? Selon moi, ceux qui souhaitent participer doivent d'abord réussir votre test. Croyez-vous que l'absence d'un traité peut faire une différence?

**M. Louie :** Je m'en remettrai à ma collègue, Mme Wilson-Raybould. Elle est chef régionale et traite les questions à l'échelle nationale.

**Jody Wilson-Raybould, directrice, Conseil consultatif des terres :** Merci pour cette question, sénateur Campbell, et merci d'avoir participé à la législature de la Première nation de Tsawwassen, une des deux Premières nations avec lesquelles vous affirmez avoir conclu une entente finale.

**Le sénateur Campbell :** J'ai été honoré de pouvoir le faire.

**Mme Wilson-Raybould :** Je peux parler au nom de ma communauté, où je siège à titre de membre du conseil, ainsi qu'au nom des 203 Premières nations de la Colombie-Britannique. Je ne cherche pas à exclure le reste du pays, mais la plupart des Premières nations de la Colombie-Britannique n'ont pas encore réglé la question des terres. Nous connaissons une incroyable période de transition, non seulement en Colombie-Britannique, mais partout au pays, en ce qui a trait à la décolonisation, à l'examen des répercussions fâcheuses de la Loi sur les Indiens, et au désir de s'éloigner de ces répercussions et de progresser vers l'autodétermination. La gestion des terres et la réforme sont des aspects très importants de l'autodétermination et de l'autonomie de gouvernance. Près de 70 p. 100 des Premières nations de la Colombie-Britannique visent une réforme de la gouvernance. Elles vont au-delà du statu quo, en reconnaissant que le fait de prendre contrôle des décisions qui ont des répercussions sur les communautés locales a été très avantageux.

Les exemples de leadership au cours des 20 dernières années, exprimés grâce à des initiatives comme la gestion foncière par les Premières nations, ont attiré d'autres Premières nations qui veulent tirer profit du succès des communautés en ce qui a trait à la libération du potentiel économique de nos réserves. Elles veulent surtout faire ce que les Premières nations de Tsawwassen et de Westbank ont fait, c'est-à-dire prendre leurs propres décisions pendant cette période, tout en progressant vers l'autodétermination axée sur la période de développement des Premières nations dans laquelle nous nous trouvons.

Je peux prendre l'exemple de ma propre communauté, comme l'a fait le chef Bear. Elle est aussi opérationnelle. Je suis de la Première nation We Wai Kai. Il y a deux ans, nous avons adopté notre propre code foncier. Personnellement, cela faisait en sorte que la maison dans laquelle j'habitais avait maintenant un intérêt

was administered by our chief and council and it was governed by the Indian Act — neither an appropriate system of government for anyone or for indigenous people, for that matter.

To answer your question in a long way, our First Nations in British Columbia, like First Nations to a certain degree across the country, are engaged in a process to establish our legal framework and our institutional structure that is in place for the rest of Canadians but not for Aboriginal people. What we are doing is exciting. It is exciting that there is a legal interest in my land but it is more exciting that my First Nation is embarking on and moving down a continuum of governance where we will have decision-making authority locally based upon our community priorities, our culture and our traditions. That is, built from the ground up, based upon what our community members say. That is the fundamental foundation of where we come from as First Nations who are involved in land management and who want to take control over decisions that impact our communities.

**Senator Campbell:** Thank you.

**Senator Meredith:** I have a supplementary to Senator Campbell's question with respect to treaties. Others have appeared before us, Ms. Wilson-Raybould, and have indicated that they would rather go the treaty process and go that route. You have indicated that you have taken a more proactive approach in dealing with these issues locally. Congratulations on owning that piece of property and on having control over it.

In the absence of treaties that are being negotiated with the federal government, some have said "No, we should go and ensure that their treaty is being written and that we are adhering to that." You are saying that in the interest of economic development — and, as a businessman, I believe in that — resources and partnerships out there must be had in terms of development. I believe that the best social program, as you indicated, chief, is a job. Mr. Bear, I heard your comment as I walked in.

In terms of ensuring that the First Nations people have the same access as the rest of Canadians across this country, what is your take on how the negotiations are going with respect to treaties that are still being negotiated? Again, I understand that economic development must take place for the First Nations people.

**Ms. Wilson-Raybould:** Thank you for that supplemental question. Having been the former acting chief commissioner of the BC Treaty Commission process, I have somewhat of an understanding about it. I acknowledge the chief commissioner now, Sophie Pierre, and all the First Nations who are still engaging in the process and trying to settle the land question in British Columbia. I acknowledge those First Nations that are close. However, the treaty process will approach its twentieth anniversary and there are two final agreements that have been settled under that process.

légal, alors que ce n'était pas le cas avant. Elle appartenait au Canada; elle était administrée par mon chef et mon conseil, et régie par la Loi sur les Indiens — il s'agit d'un système de gouvernance inapproprié pour quiconque, y compris les Autochtones.

Pour répondre à votre question, les Premières nations de la Colombie-Britannique tout comme, dans une certaine mesure, les autres Premières nations du pays, participent à un processus visant à établir un cadre législatif et une structure institutionnelle, auxquelles tous les Canadiens ont déjà droit, sauf les Premières nations. Ce que nous faisons est très stimulant. C'est stimulant de voir que ma terre suscite un intérêt légal, mais c'est encore plus stimulant de voir que ma Première nation s'embarque et progresse dans un continuum de gouvernance dans le cadre duquel nous aurons un pouvoir de décision local axé sur nos priorités communautaires, notre culture et nos traditions. En effet, c'est basé sur ce que les membres de la communauté veulent. C'est basé sur ce que nous sommes en tant que Premières nations qui gèrent leurs terres et qui souhaitent contrôler les décisions qui auront des répercussions sur leurs communautés.

**Le sénateur Campbell :** Merci.

**Le sénateur Meredith :** J'ai une question supplémentaire en ce qui a trait aux traités. D'autres sont comparus devant nous, madame Wilson-Raybould, et ont affirmé qu'ils aimeraient mieux adopter le processus des traités. Vous avez affirmé avoir emprunté une méthode plus proactive pour traiter des questions à l'échelle locale. Félicitations pour votre propriété et le contrôle que vous pouvez exercer sur elle.

En l'absence de traités négociés avec le gouvernement fédéral, certains ont affirmé qu'ils préféreraient s'assurer qu'un traité était en cours de rédaction et que nous y adhérons. Vous dites que dans l'intérêt du développement économique — et en tant qu'homme d'affaires, j'y crois aussi —, les ressources et les partenariats doivent être axés sur la croissance. Je crois, tout comme vous, chef, que le meilleur programme social est l'emploi. Monsieur Bear, j'ai entendu votre commentaire lorsque je suis arrivé.

En ce qui a trait à l'offre des mêmes services aux Premières nations que ceux offerts aux Canadiens, que pensez-vous de la façon dont les négociations de traités se déroulent? Encore une fois, je comprends qu'un développement économique doit avoir lieu pour les peuples des Premières nations.

**Mme Wilson-Raybould :** Merci pour cette question supplémentaire. En tant qu'ancienne commissaire en chef intérimaire du processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique, j'ai une certaine connaissance en la matière. Je reconnais le travail de la commissaire en chef actuelle, Sophie Pierre, et de toutes les Premières nations qui participent toujours au processus et qui tentent de régler la question des terres en Colombie-Britannique. Je reconnais le travail des Premières nations qui y sont presque. Cependant, ce processus dure depuis bientôt 20 ans, et seulement deux ententes finales ont été conclues depuis ce temps.

There are significant mandate challenges for the majority of First Nations that are engaged in that process, which are brought forward by both the provincial and the federal government. In the absence of an ability to reach a fair settlement under that process right now, as it is, First Nations are looking at alternatives based upon what community members are talking about locally driven solutions that are brought forward by our communities and led by First Nations. We are having significant success in British Columbia. Whether it is in the courts or at the negotiation tables outside of the treaty process, Aboriginal title in British Columbia is crystallizing. It is not a surprise that where title is crystallizing, agreements are being reached between and among the various First Nations in our province, who are taking advantage of opportunities that exist outside of the treaty process. I believe it is in everyone's interest to ensure that First Nations can reach settlements, whether inside or outside of the treaty process.

In my view of First Nations and where we are going in British Columbia, opportunities have been seized outside and the opportunities result from what is happening in our communities and what those needs are. Those needs are around building our institutions of governance and moving down that governance continuum. This initiative has hugely impacted, in a positive way, First Nations who have moved out of 25 per cent of the Indian Act in terms of land management and the resources in our communities.

**Mr. Louie:** If I may add to that, approximately two thirds of the First Nations in Canada are covered by treaties; the other third is not.

In this land management initiative, treaty and non-treaty First Nations are equally interested. In fact, one of the fundamental principles when the initiative started was that this would not affect or have that negative impact on treaty. The treaty First Nations have made it abundantly clear — and they are participating today — that it does not impact their treaty. What has been done now is clarity. That jurisdictional exercise by that First Nation now to be the decision makers is equally important to a treaty as opposed to a non-treaty First Nation.

**Senator Demers:** Even before we started tonight, my chief told me that this would be a feel good story and it has been. We have sat here for the last two years plus and there have been some tough nights, so, chief, I have tremendous respect for that.

One of the tremendous benefits of this regime has been the increased accountability at the community level. If you have no accountability, it does not move. I really congratulate you for that. The word "accountability" means so much in everyday life. You are definitely heading in that right direction. It is easier for the senators to work with you when we have people who are accountable.

La majorité des Premières nations sont confrontées à des défis de taille dans le cadre du mandat, imposés par les administrations fédérale et provinciales. S'il est impossible de conclure une entente dans le cadre du processus actuel, les Premières nations doivent trouver des solutions de rechange basées sur l'opinion des membres de la communauté, des solutions locales proposées par les communautés et mises en oeuvre par les Premières nations. Nous connaissons un important succès en Colombie-Britannique. Que ce soit au tribunal ou aux tables de négociation en dehors du processus de traités, le titre autochtone se cristallise dans la province. C'est sans surprise que des ententes sont conclues entre les Premières nations de notre province, où cette cristallisation a lieu, qui profitent des occasions offertes en dehors du processus de traités. Je crois qu'il est dans l'intérêt de tous de s'assurer que les Premières nations concluent des ententes, en dehors du processus de traités ou non.

Selon mon opinion des Premières nations et de la direction prise par la Colombie-Britannique, des occasions ont été saisies en dehors du processus, et ces occasions découlent de ce qui se passe dans nos communautés et de leurs besoins. Ces besoins touchent l'élaboration de nos institutions de gouvernance et la progression au sein du continuum de gouvernance. Cette initiative a eu d'importantes répercussions favorables sur les Premières nations qui se sont défaites de 25 p. 100 de l'emprise de la Loi sur les Indiens en ce qui a trait à la gestion des terres, et aux ressources de nos communautés.

**M. Louie :** Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, environ les deux tiers des Premières nations du Canada ont signé des traités, alors que le tiers restant ne l'a pas fait.

Les Premières nations qui ont signé un traité sont autant intéressées par cette initiative que celles qui ne l'ont pas fait. En effet, un des principes fondamentaux de cette initiative était qu'elle n'aurait aucune répercussion négative sur les traités. Les Premières nations qui ont signé un traité ont clairement dit — et elles participent aujourd'hui — que cela n'a aucune répercussion sur leur traité. La situation a été clarifiée. Cet exercice de compétences par une Première nation qui souhaite prendre les décisions est aussi important pour une Première nation qui a signé un traité que pour une nation qui ne l'a pas fait.

**Le sénateur Demers :** Avant de commencer ce soir, mon chef m'a dit qu'on aurait droit à une belle histoire, et ce fut le cas. Nous siégeons ici depuis au moins deux ans. Certains soirs ont été plus difficiles que d'autres et pour cela, chef, vous méritez mon respect.

Un des merveilleux avantages de ce régime est la responsabilité accrue au niveau communautaire. Sans responsabilité, il ne se passe rien. Je vous félicite donc pour cela. Le mot « responsabilité » a beaucoup de signification dans la vie de tous les jours. Vous allez certainement dans la bonne direction. C'est plus facile pour les sénateurs de collaborer avec vous lorsque vous avez des responsabilités.

Maybe I misunderstood, but when you said that in years 4 and 5 we need \$6 million to add more First Nations to a better situation, is it \$6 million per year or \$6 million for each year? Do you recall?

**Mr. Louie:** No, it is \$6 million in total, and it would not have to start until years 4 and 5. Right now, we are completing the end of year 1. We have four years starting April 1 of 2012. In the fourth and fifth year of this five-year arrangement, that is when we have calculated that the \$6 million would kick in. It is not immediate needs right now. We can operate quite efficiently.

**Senator Demers:** It is three per year, chief, is that right? Are you saying \$3 million per year for year 4 and year 5? That is additional, is that correct?

**Mr. Louie:** Yes; that is correct.

**Senator Demers:** Thank you so much. Congratulations to the movement; it is going well. You could always improve it, but it is a good start.

**Senator Ataullahjan:** Amongst the nations that have land codes, how many have rules and procedures regarding matrimonial property?

**Mr. Bear:** I do not know the numbers, but I think Mr. Aronson has the actual numbers. I know the Muskoday First Nation is one of the first that met the provisions and requirements of the framework agreement and did encode a matrimonial real property law. We exercise it when called upon.

**Mr. Louie:** If I may, Mr. Chairman, I have that list before me. Across Canada, 17 First Nations have matrimonial laws in place from the framework agreement with First Nations today. We have several on the list that are actually in the developmental phase of those matrimonial laws. The requirement is that each of the communities that pass land codes would complete matrimonial laws.

**Senator Campbell:** The stories that you tell here are really quite amazing. I know that we — certainly I — need to hear more of these stories. I can take these stories then when someone questions me about what we are doing here and that we do not know what is going on and I can point out to them that there are huge success stories out there. It is just amazing.

We will obviously be talking about it, and I do not want to be too flippant here, but \$3 million is not much money for what I see as tremendous benefits. If you could get 8 per cent return on your money we would be really happy. In these times, I would be mortgaging everything and getting it all. When you talk 10 times, even if it is not everyone's 10 times, if you could just double your money, imagine.

Peut-être ai-je mal compris, mais lorsque vous dites qu'au cours des années 4 et 5, nous aurons besoin de 6 millions de dollars afin d'aider la situation des Premières nations, voulez-vous dire 6 millions par année ou en tout? Est-ce que vous vous en souvenez?

**M. Louie :** Non, c'est 6 millions de dollars au total, et ça ne serait pas nécessaire avant la quatrième et la cinquième année. En ce moment, nous sommes à la fin de la première année. Il nous restera quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. La quatrième et la cinquième année de cette entente de cinq ans, c'est le moment où nous avons calculé que les 6 millions entreraient en jeu. Ce n'est pas nécessaire immédiatement. Nous pouvons travailler très efficacement.

**Le sénateur Demers :** C'est trois par année, chef, c'est ça? Vous dites qu'il faudrait 3 millions par année pour la quatrième et la cinquième année? C'est cumulatif, n'est-ce pas?

**M. Louie :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Demers :** Je vous remercie infiniment. Je vous félicite pour cette initiative; ça se passe très bien. Vous pourriez encore l'améliorer, mais c'est un bon départ.

**Le sénateur Ataullahjan :** Parmi les Premières nations qui ont adopté des codes fonciers, combien se sont dotées de règles et de procédures régissant les biens matrimoniaux?

**M. Bear :** Je ne connais pas les chiffres exacts, mais je crois que M. Aronson les a. Je sais que la Première nation Muskoday est l'une des premières à avoir adopté les dispositions et satisfait aux exigences de l'Accord-cadre, et elle s'est dotée d'une loi sur les biens immobiliers matrimoniaux. Nous l'exerçons le cas échéant.

**M. Louie :** Si vous me permettez, monsieur le président, j'ai la liste devant moi. Au Canada, à ce jour, 17 Premières nations ont des lois en vigueur découlant de l'Accord-cadre avec les Premières nations. Plusieurs sur cette liste en sont à l'étape de l'élaboration de ces lois matrimoniales. Selon les exigences, chaque collectivité qui adopte un code foncier doit se doter de lois matrimoniales.

**Le sénateur Campbell :** Les histoires de réussite que vous nous avez racontées ici sont absolument extraordinaires. Je sais que dans notre cas — du moins dans le mien —, nous avons besoin d'entendre davantage de ces histoires. Quand on me pose des questions sur ce qu'on fait ici, qu'on me dit qu'on ne sait pas vraiment ce qui se passe, je peux leur dire que de grandes réussites ont été accomplies. C'est tout simplement fantastique.

Bien entendu, nous en parlerons, et je ne veux pas sembler trop désinvolte, mais trois millions de dollars, ça me semble bien peu pour ce que je considère être des avantages extraordinaires. Si vous pouviez atteindre 8 p. 100 de rendement, nous serions très satisfaits. Dans le contexte actuel, j'hypothéquerais tout, j'achèterais tout. Quand vous dites 10 fois le rendement, même si ce n'est pas 10 fois pour tout le monde, même si c'était seulement deux fois plus d'argent. Imaginez ça!

I think it is important, when we have success stories, to help them and further them. I want to thank you. I bet I could get one from every single of the 37. Everyone must be like Chief Bear and have this story of what was and what can now be. I want to thank you very much.

**Senator Raine:** Thank you very much for giving us the information. We are actually doing a study right now on education on reserves from kindergarten to grade 12 and looking for a framework that education would fit into in terms of the delivery of education by the communities for their children. I wonder if you, with your experience in developing this framework, would have any advice that you could give us.

I think we are very cognizant of the fact that the framework must come from the people. All across Canada the situations are so different, and yet you have managed to put a framework in place that works everywhere. I would be interested if you had any insight on that.

**Mr. McCue:** I appreciate the question. Education is very important to our First Nation. We were the first community to pass our land code in Canada. The driving force was that it was community-driven. In terms of anything that is being developed, you must have the support of the community in what you are developing.

I think that is where you have the similarities across Canada. If you have community support, although our land codes differ somewhat, there is that significance in the fact that we have these similarities with our friends in British Columbia and Saskatchewan. Once we had that template developed of our land codes, other communities focused on the main aspects such as economic development and the matrimonial property.

Our committee is made up of the elders and the youth. Being an island community, the majority of our membership does not reside on the First Nation; it resides off the First Nation. Our committee consisted of components of all aspects of our membership.

Having said that, I think you have to have total community input, whether they support it, or somehow you have to get their opinions and incorporate that. The driving force is ownership. That is how you will establish a framework.

**Senator Raine:** Did you start developing the framework in your community from scratch, or did you have a template? Did you have some advice from other people? How long did it take?

**Mr. McCue:** We were the first community in Canada to develop our land code, and we did it from scratch. We had advisers from our lands resource centre, but we were basically breaking the trail in doing our own land code, and the legislation from the framework. Our land code was developed out of the air. We knew we did not like living under the Indian Act. We could not do that any longer. We had no control of our lands and destiny.

Je pense que c'est important, quand on constate que des gens ont réussi, de les aider et de les encourager à continuer. Je tiens à vous remercier. Je suis prêt à parier qu'il y a des réussites pareilles dans chacune des 37 nations. Tout le monde doit être comme le chef Bear. Ils savent comment les choses étaient avant, et ce qu'elles peuvent devenir. Je vous remercie infiniment.

**Le sénateur Raine :** Je vous remercie de nous avoir présenté cette information. Nous étudions à l'heure actuelle l'éducation dans les réserves, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, afin de trouver le cadre approprié pour la prestation des services éducatifs aux enfants des collectivités, par les collectivités. Je me demandais, par l'expérience acquise dans l'élaboration de ce cadre, si vous auriez quelques conseils à nous donner.

Je pense que nous sommes très conscients du fait que le cadre doit venir des gens. Au Canada, les situations varient énormément, et pourtant vous avez réussi à mettre en place un cadre qui fonctionne pour tout le monde. J'aimerais connaître vos impressions là-dessus.

**M. McCue :** C'est une question intéressante. L'éducation est très importante pour notre Première nation. Nous sommes la première collectivité à avoir adopté un code foncier au Canada. Le principe moteur était que sa gestion était faite par la collectivité. Quand on parle de croissance, c'est essentiel que la collectivité soit d'accord avec ce que vous développez.

Je pense que c'est sur ce point qu'on constate des ressemblances partout au Canada. L'appui de la collectivité, même si les codes diffèrent quelque peu, fait ressortir nos ressemblances à nos amis de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Après avoir trouvé un modèle pour nos codes fonciers, d'autres collectivités se sont concentrées sur les principaux aspects, comme la croissance économique et les biens matrimoniaux.

Notre comité se compose d'aînés et de jeunes. Comme nous sommes une collectivité insulaire, la majorité de nos membres ne réside pas dans la réserve, mais hors de la réserve. Notre comité représente fidèlement tous ses membres.

Cela dit, je crois que c'est important de connaître l'opinion de tous les membres de la collectivité, qu'ils soient d'accord ou non. Sinon, il faut trouver un moyen de recueillir leurs impressions et en tenir compte. Le principe moteur, c'est l'immutabilité. C'est comme ça qu'on définit un cadre.

**Le sénateur Raine :** Dans votre collectivité, avez-vous conçu votre cadre à partir de zéro ou vous êtes-vous inspiré d'un modèle? Avez-vous suivi les conseils d'autres personnes? Combien de temps est-ce que ça vous a pris?

**M. McCue :** Nous étions la première collectivité au Canada à adopter un code foncier, et nous sommes partis de zéro. Nous avions des conseillers de notre centre des ressources, mais, en gros, nous étions les premiers à définir notre propre code foncier, ainsi que les mesures législatives entourant le cadre. Notre code foncier a été créé à partir de rien. On savait qu'on ne voulait plus vivre selon la Loi sur les Indiens. Ça ne pouvait plus durer. On n'avait aucun contrôle sur nos terres ni sur notre avenir.



What we did with our community meetings, we said there must be a better system for us to control our lands and our own lives. What we developed, with the input of the whole community and membership, was the first land code.

**Senator Raine:** There was a framework there from somewhere, but the code is yours?

**Mr. McCue:** We actually had to develop a land code and pass it before the framework legislation would come in. When the existing government was going to pass the legislation, they needed two communities to pass a land code before they could even pass the legislation. Our code was in place and voted on before the legislation was even passed.

**Senator Raine:** That is great.

**Mr. McCue:** As a side note, over 96 per cent of our community voted in favour of our land code. That was because of their involvement.

**Senator Raine:** Congratulations. I am sure you are in hot demand as an adviser.

**Senator Demers:** I will go live on your property. Everybody is so well organized.

**The Chair:** You have become quite popular, Mr. McCue.

**Senator Sibbeston:** There are 600-some odd bands in our country. I think, philosophically speaking, every band, I am sure, in the country wants to have more control over their lands.

Looking at the number of bands that have signed on to the framework agreement and have their own land codes, what do you see are the elements, factors or qualities that make these people want to enter into this regime? What is the difference between you and others who do not subscribe to this framework and have their own land code?

Everybody generally ideally wants to have control, and there is a process now in place to make that possible, but most bands do not have control. What are the elements or qualities that allow some bands to become involved in this system, to organize themselves and develop? Have you considered that?

**Mr. Louie:** Yes, Senator Sibbeston. Thank you very much for your question. We certainly have. When we look across the country and hear the chiefs, councils and land managers, we know that when they come to us and say, "We want to be the fully recognized decision makers, we want the jurisdiction," they know that with that jurisdiction, they can enhance economic development activities and governance of their lands and resources. It is that drive towards wanting to be a recognized government that is a very significant element or factor.

We realize not every First Nation in Canada is currently ready, willing or able to take on the challenge of land management, but many are. Those who want that direct decision making and those who have the opportunities and economic development, knowing

Ce que nous avons fait durant nos réunions, c'est de nous demander s'il existait un meilleur moyen de gérer nos terres et nos vies. Ce que nous avons créé, avec l'aide de la collectivité et de ses membres, c'est le premier code foncier.

**Le sénateur Raine :** Il existait déjà un cadre, mais le code c'est votre idée?

**M. McCue :** En fait, il fallait créer un code foncier et le faire adopter avant de pouvoir définir les mesures législatives qui régiraient le cadre. Pour que le gouvernement au pouvoir puisse adopter les mesures législatives, il fallait que deux collectivités se dotent d'un code foncier avant même de pouvoir adopter les mesures. Notre code a été instauré et mis aux voix avant même que les mesures du cadre ne soient adoptées.

**Le sénateur Raine :** C'est fantastique.

**M. McCue :** En passant, plus de 96 p. 100 des membres de notre collectivité a voté en faveur de notre code foncier. C'est parce qu'ils ont pris part au processus.

**Le sénateur Raine :** Félicitations. Vous devez être un conseiller très demandé.

**Le sénateur Demers :** Je vais déménager chez vous. Tout le monde semble si bien organisé.

**Le président :** Vous êtes devenu très populaire, monsieur McCue.

**Le sénateur Sibbeston :** Il existe quelque 600 bandes dans notre pays. Je pense, sur une note un peu philosophique, que chaque bande dans notre pays, j'en suis certain, souhaite avoir plus de contrôle sur ses terres.

Selon vous, si on prend le nombre de bandes qui ont signé l'Accord-cadre, et qui ont adopté leurs propres codes fonciers, quels sont les éléments, les facteurs et les qualités qui font que ces gens adhèrent à ce régime? Quelle est la différence entre vous et ceux qui n'adhèrent pas à ce cadre, qui ont leur propre code foncier?

En général, tout le monde aimerait avoir le contrôle, et il y a maintenant un processus en place qui le permet, mais la plupart des bandes n'ont pas le contrôle. Quels éléments, quelles qualités permettent à certaines bandes d'intégrer ce système, de s'organiser et de croître? Vous êtes-vous posé la question?

**M. Louie :** Oui, sénateur Sibbeston. Je vous remercie beaucoup de votre question. Nous l'avons fait, bien évidemment. Nous avons regardé partout au pays, et nous avons entendu les chefs, les conseils et les gestionnaires de terres. Nous savons que quand ils nous disent qu'ils veulent devenir les décideurs à part entière, qu'ils veulent des pouvoirs, c'est qu'ils savent que grâce à ces pouvoirs, ils peuvent accroître les occasions de croissance économique et améliorer la gouvernance de leurs terres et de leurs ressources. C'est cette volonté d'avancer et d'être reconnu comme gouvernement qui constitue un élément ou un facteur très important.

Nous sommes conscients que ce ne sont pas toutes les Premières nations du Canada qui sont prêtes, qui ont envie ou qui sont en mesure de s'attaquer à la gestion des terres, mais plusieurs le sont. Ce sont celles qui veulent un pouvoir décisionnel, celles qui peuvent

that if they are the decision makers they can get through the red tape that has impeded their development — we know the Indian Act has all kinds of constraints dealing with development. We know with the involvement of departments either at the regional level or at Ottawa headquarters, they do not have enough manpower to properly address the issues, so we need to cut through that red tape.

We know from experience that if the First Nations have that recognized decision making, decisions can be made quickly and more efficiently in order to match the speed of business. I believe that is an element and a demand that exists there. Those are some areas.

Others fully recognize that their accountability is to their constituents, and they want to ensure they have good governance in place. That accountability is very important. Having the reporting directly to their constituents and having their laws in place that avoid any conflicts of interest by their elected leaders are things that the communities, the members themselves, are demanding. This is another element, I believe, that enhances it. We have heard that across the country.

The fact that the investors and the banking industry all support this movement just proves the significance of it. Those are just some of the examples. I believe my colleague, Ms. Wilson-Raybould, wishes to add to that.

**Ms. Wilson-Raybould:** I will add on to Chief Louie's comments. Thank you for the question. To be forthright, among a lot of First Nations in this country, there is still a fear of change, a fear of moving beyond the status quo.

Having said that, I believe with the situation now, at this time, the time is right. The National Chief and other leaders have called for a movement beyond the Indian Act, and that was not necessarily the case 20 years ago. In fact, the majority of First Nations in British Columbia and at least one third of the First Nations across Canada are engaged in some form of governance reform.

What does that framework look like? In my view, it looks like a nation-building framework wherein we support First Nations when they are ready, willing and able to move beyond the Indian Act and to be able to do so without the Government of Canada playing a gatekeeper role.

I know some senators in this room have been looking at this question of governance, governance reform and recognition of First Nations self-government for quite some time longer than I have, but I truly believe we are in a period wherein we can support First Nations, ensuring no community is left out or behind, but moving forward and having First Nations, when they are ready, be able to develop their own institutions of government without the Government of Canada standing in the way.

profiter des ouvertures et qui ont la maturité économique nécessaire, qui savent qu'en prenant leurs propres décisions, elles pourront surmonter toutes les formalités qui ont freiné leur croissance — et nous savons que la Loi sur les Indiens comporte toutes sortes de contraintes touchant la croissance. Nous savons qu'à cause du rôle que jouent les ministères au régional ou à Ottawa, ils n'ont pas les ressources pour régler les problèmes de façon efficace, c'est pourquoi il faut simplifier les formalités.

Par expérience, nous savons que si les Premières nations obtiennent le pouvoir décisionnel, les décisions seront prises beaucoup plus rapidement et plus efficacement pour rattraper le rythme des affaires. Je crois que cet élément et cette demande sont bien réels et font partie des facteurs précités.

D'autres reconnaissent pleinement le fait qu'ils sont responsables envers les citoyens, et ils veulent s'assurer de faire preuve de bonne gouvernance. Cette obligation de rendre des comptes est très importante. Le fait de relever directement de leurs citoyens et d'avoir des lois qui évitent tout conflit d'intérêts avec les dirigeants élus, ce sont des choses que les collectivités, que les membres eux-mêmes revendiquent. C'est un autre élément, je crois, qui renforce ce point. C'est une revendication qui est exprimée partout au pays.

Le fait que les investisseurs et l'industrie bancaire appuient tous cette initiative vient souligner son importance. Et ce ne sont que quelques exemples. Je crois que ma collègue, Mme Wilson-Raybould, aimerait commenter là-dessus.

**Mme Wilson-Raybould :** J'aimerais ajouter quelque chose aux commentaires du chef Louie. Je vous remercie pour votre question. Pour être franche, il y a encore de nombreuses Premières nations au pays qui ont peur du changement, de se défaire du statu quo.

Cela dit, je crois qu'avec la situation actuelle, maintenant, le moment est opportun. Le chef national et les autres dirigeants ont revendiqué un changement allant au-delà de la Loi sur les Indiens, mais ce n'était pas nécessairement le cas il y a 20 ans. En fait, la majorité des Premières nations de la Colombie-Britannique et au moins les tiers des Premières nations du Canada sont engagés dans une sorte de réforme en matière de gouvernance.

À quoi ressemble ce cadre? Selon moi, il ressemble à un cadre d'édification de la nation dans lequel nous aidons les Premières nations, celles qui sont prêtes, qui le veulent et qui en sont capables, à se soustraire à la Loi sur les Indiens, et à le faire sans que le gouvernement canadien ait un rôle de contrôleur.

Je sais que certains sénateurs examinent la question de la gouvernance, de la réforme de la gouvernance et de la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières nations depuis beaucoup plus longtemps que moi, mais je crois sincèrement que nous sommes dans une période qui nous permettrait d'appuyer les Premières nations, en nous assurant qu'aucune collectivité ne soit mise de côté ni oubliée, mais en continuant d'aller de l'avant, et d'aider les Premières nations, quand elles seront prêtes, à mettre en place leurs propres institutions gouvernementales sans que le gouvernement du Canada leur mette de bâtons dans les roues.

**Senator Sibbeston:** I know from my own life and experience that there is a lot of fear. In the Northwest Territories, where we have come from the land and from a traditional life much more recently than other First Nations across the country, people are comfortable with the traditional life. It is almost like not wanting to become a White man, not wanting to become sophisticated; they would rather just be where they have been. To be rich or to be in business is not considered a good, positive thing. It is like being co-opted into the system. There is a mentality involved, an unwillingness to be bold and take a chance to get on with being part of Canadian society.

There have been some groups in the North like the Inuvialuit in the delta area that have been successful and have embarked upon and embraced economic development. They have done very well. On the other hand, there have been other groups that have hung back and have not been certain; they do not have the confidence and trust to make bold moves.

I think it involves that mentality. Obviously those that have been successful are those that are sophisticated and have had enough experience and confidence in themselves to forge forward and do all the things that other Canadians do to be successful in business, to be rich, to wear suits with ties and walk around proudly with briefcases, that whole different world. It is the business world that we are talking about and that native people are getting into. Do you think I am right?

**Mr. Louie:** Yes, senator, I believe you are. I would like to make this point clear, if I may, with what you have just indicated, that the First Nation does not necessarily have to be next to a municipality to take advantage of what we are talking about here with land management.

For example, one of our communities two hours north of Prince George, the McLeod Lake First Nation, is fairly remote, but they are an operational First Nation. Why? Because they saw the need and had the desire to take jurisdiction over their forestry lands. I understand they have quite valuable forestry lands, so management over resources was a key component.

Another community, The Pas in Northern Manitoba, is a little bit more remote than many of the other communities, but they have resources. They have water and environmental issues, and to protect those environmental sensitivities, they have clearly chosen that it is of benefit to them to have that decision making and control. That is very important.

I know when you look across the country — we hear it every day and I am exposed to it every day in my own community — the entrepreneurial attitudes have certainly grown. The need for business investments and the knowledge that business brings I think is certainly a driving force.

Education is critical. We know that as First Nations develop in land management authority and in management and experiences that come with that and businesses created, there is extreme

**Le sénateur Sibbeston :** De ce que je connais, et par expérience, je peux vous dire qu'il y a beaucoup de crainte. Dans les Territoires du Nord-Ouest, territoires et modes de vie que nous avons quittés beaucoup plus récemment que d'autres Premières nations au Canada, les gens sont à l'aise avec le mode de vie traditionnel. C'est presque comme s'ils ne voulaient pas devenir des Blancs, comme s'ils ne voulaient pas se renouveler. Ils préfèrent que les choses restent comme elles sont. Être riche ou être en affaires, ce n'est pas considéré comme quelque chose de bien, de positif. C'est comme être coopté dans le système. C'est une question d'idéologie, comme une résistance au risque, à l'idée de vouloir intégrer la société canadienne.

Il y a certains groupes du Nord, comme les Inuvialuit de la région du delta, qui ont réussi. Ils ont accueilli et embrassé la croissance économique. Ils ont très bien réussi. Par contre, il y a d'autres groupes qui sont restés sur la réserve, qui n'étaient pas certains. Ils n'ont pas la confiance ni l'assurance pour prendre des initiatives audacieuses.

Je pense que c'est à cause de cette idéologie. Évidemment, ceux qui ont réussi sont ceux qui se sont renouvelés et qui avaient l'expérience et l'assurance nécessaires pour foncer et faire toutes ces choses que les autres Canadiens font pour réussir en affaires, pour devenir riches, pour pouvoir porter un veston et une cravate et se promener fièrement avec une mallette, pour atteindre cet autre monde. C'est le monde des affaires dont on parle, le monde que les Autochtones commencent à intégrer. Est-ce que j'ai raison?

**M. Louie :** Oui, sénateur, je crois que vous avez raison. J'aimerais clarifier quelque chose, si vous me permettez, sur ce qui vient d'être dit. En fait, les Premières nations n'ont pas nécessairement besoin d'être près d'une municipalité pour tirer avantage de ce qui est proposé ici, concernant la gestion des terres.

Par exemple, l'une de nos collectivités, deux heures au nord de Prince George, la Première nation de McLeod Lake, est assez isolée, mais c'est une Première nation opérationnelle. Pourquoi? Parce qu'elle a répondu à une nécessité, et elle voulait avoir le contrôle de ses terres forestières. Ses terres forestières sont de grande valeur, c'est pourquoi la gestion des ressources était un élément important.

Les Pas représentent une collectivité dans le Nord du Manitoba qui est plus isolée que de nombreuses autres, mais ils ont des ressources. Ils font face à des problèmes touchant l'eau et l'environnement, et pour préserver ces ressources fragiles, ils ont décidé qu'il était tout à leur avantage de prendre eux-mêmes les décisions et d'avoir le contrôle. C'est très important.

Je sais que, partout au Canada — je l'entends chaque jour, et j'y suis exposé chaque jour dans ma collectivité —, les attitudes entrepreneuriales ont certainement évolué. Les besoins en investissements commerciaux et les connaissances que les affaires permettent d'acquérir sont certainement une motivation.

L'éducation est essentielle. Nous constatons qu'à mesure que les Premières nations renforcent leurs capacités en gestion des terres et en gestion, qu'elles acquièrent de l'expérience et que des

demand that did not exist before to pursue and go after the education at the higher levels. I know my own community has seen that, and our education levels are increasing dramatically.

We have estimated that within the next generation we could well exceed the normal levels of the non-native population in our education. That is what we are after. We are going to get there. I see that the need and the demand are out there. This provides that opportunity to pursue those higher educational levels and the need to be involved in business. This is really taking root throughout Canada. I think it is extremely important.

Senator Raine, in answer to your question about education, this framework agreement is part of what you mentioned. The framework agreement is the same on the educational requirements. The rebuilding of governance itself is something that is very demanding, and we have been associated with and had the support of some of the expert scholars or expert course curriculum developers. We have put together some of the educational needs in that regard. We know that it is needed. We know that education is a definite requirement to have the experienced and trained land managers, administrators, economic development officers. There is a need for that, and the demand is very high across this country.

If I may, there is just one point I want to clarify for the record. I apologize, as I think I may have misled the honourable senators here with regard to the additional \$6 million. My colleagues here have corrected me. It is \$6 million per year. I have confused somewhat the developmental and the operational needs. Right now, per year, Canada has approved \$24.1 million for the First Nations we have. My point, for the record, is that with an extra \$6 million, which would average about \$30 million per year, we could offer developmental and operational, both. I wish that to be noted. I apologize for misleading the committee on that. That was my error.

**Mr. Bear:** Senator Raine asked a question specifically about education and the study that this committee is doing with respect to, in general terms, First Nation education. I do not think anyone answered your question. You suggested perhaps a framework, somewhat similar to the accomplishments that we are experiencing through the Framework Agreement on First Nation Land Management. I know that the Assembly of First Nations and PTOs across the country are working diligently on First Nations education, and some of the requirements.

If I may suggest, as you delve into your study and learn more about the plight — I will use that term — of First Nations education, I think you will want to look at the disparity and inequities between First Nations education and the rest of Canada.

emplois sont créés, la demande en éducation augmente de façon extrême, une demande qui n'existait pas avant; les gens veulent poursuivre leurs études et veulent maintenant atteindre un niveau de scolarité plus élevé. Je sais que nous l'avons constaté dans ma collectivité, et que les niveaux de scolarité ont augmenté de façon radicale.

Nous avons calculé que la prochaine génération pourrait plus que dépasser les niveaux habituels de scolarité de la population non autochtone. C'est ce que nous cherchons à atteindre. Nous allons réussir. J'ai constaté que le besoin et la demande étaient réels. C'est ce qui crée des occasions d'atteindre les niveaux de scolarité plus élevés et qui crée le besoin d'entrer dans le milieu des affaires. On peut en voir les signes partout au Canada. Je pense que c'est extrêmement important.

Sénateur Raine, pour répondre à votre question sur l'éducation, je dirai que l'Accord-cadre fait partie de ce que vous avez mentionné. L'Accord-cadre prévoit les mêmes exigences en matière d'éducation. La réforme de la gouvernance est une tâche contraignante, et nous nous sommes associés à des experts des domaines de la recherche et du développement des programmes éducatifs, de qui nous obtenons du soutien. Nous avons dressé la liste de certains besoins éducatifs pour y arriver. Nous savons que ça doit être fait. Nous savons que l'éducation est absolument nécessaire si nous voulons nous doter de gestionnaire des terres, d'administrateurs et d'agents de développement économique expérimentés et qualifiés. Le besoin existe, et la demande est très grande d'un bout à l'autre du pays.

Si vous le permettez, il y a un point que j'aimerais clarifier pour le compte rendu. Il est possible que je vous aie induit en erreur en ce qui concerne les 6 millions de dollars supplémentaires, et je m'en excuse. Mes collègues ici présents m'ont informé de l'erreur. Il s'agit de 6 millions de dollars par année. J'ai confondu les besoins en matière de développement avec les besoins opérationnels. Le gouvernement fédéral a approuvé un montant de 24,1 millions de dollars par année pour les Premières nations. Là où je veux en venir, c'est qu'avec 6 millions supplémentaires, donc avec un total d'environ 30 millions par année, on pourrait subvenir aussi bien aux besoins en développement qu'aux besoins opérationnels. C'est ce que je voulais préciser pour le compte rendu. Je suis désolé d'avoir induit le comité en erreur sur ce point. J'étais dans l'erreur.

**M. Bear :** Mme le sénateur Raine a posé une question concernant l'éducation et l'étude menée par le comité sur l'éducation des Premières nations en général. Je ne crois pas que votre question ait obtenu réponse. Vous avez suggéré le recours à un cadre, similaire à ce nous avons réalisé avec l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations. Je sais que l'Assemblée des Premières Nations et les divers OPT du pays travaillent très fort sur le dossier de l'éducation des Premières nations et sur certaines des exigences.

Si je peux faire une suggestion, pendant que vous menez votre étude et que vous en apprenez plus sur — je pèse mes mots — l'état critique de l'éducation des Premières nations, je crois que vous devriez considérer les disparités entre l'éducation des

I believe and most Canadians believe that every child in this country has a right to quality education. First Nations particularly have other rights identified in treaties, and particularly I will refer to the numbered treaties. It is clear. In the inequities of education, we have a community school in the Muskoday First Nation, and the funding for education provided by the government and, we believe, under treaty is far different than the funding provided through government and other means to public schools. For example, for tuition, in our community school, K to 9, the tuition is just over \$2,000 a year per child. We have children going to a neighbouring town and city, and the tuition we pay to the public school and the separate schools is over \$6,000 a year. In terms of education support, which education system would it suggest has the better resources for better quality education? That, in your study, should be examined.

**Senator Meredith:** Thank you so much for appearing before us this evening. I did not hear it, but I read briefly, chief, your presentation here. I am encouraged by what I am hearing. Mr. Bear, you have indicated that the time is right. I concur with you that the time is right for First Nations people across this country for education and economic development, for housing and health. The time is right. You have my support wherever we can, especially around the young people, whom I am passionate about. As a businessman for 20-odd years, I know what it is like to run a business and to get people engaged and empowered to start their own enterprises and take control of their own destiny.

All of this being said, education is part of it, chief. We have been doing this study on it. You are absolutely right about the quality of education. Every young person across this country deserves the right to a good education. That takes into consideration the next generation you talked about, chief, being developed and empowered to take over your leadership. Someone has to be mentored, and I believe in that.

In terms of all the land development that is going on, what are you doing to ensure that your linguistic and cultural heritage is being preserved and passed on to the next generation?

My second question is around the wind and solar energy that you have embarked upon in Northern Ontario. Has that been profitable, and do you see an expansion of that going forward across other bands?

My third question is to inquire about the other six or seven communities that need to be brought on board. How quickly do you envision that taking place? Is it all contingent on the \$30 million that you are indicating that you would need to continue the program?

Premières nations et celle offerte dans le reste du Canada, et vous pencher sur la situation d'injustice dont elles témoignent. Je crois, comme la plupart des Canadiens, que chaque enfant a droit à une éducation de qualité dans notre pays. Les Premières nations ont, plus particulièrement, d'autres droits, qui sont énoncés dans les traités; je pense plus spécifiquement aux traités numérotés. C'est clair. Concernant l'injustice en éducation, je pourrais parler d'une école communautaire de la Première nation Muskoday, et aussi des montants destinés à l'éducation par les gouvernements. Selon nous, aux termes des traités, ces montants diffèrent radicalement de ceux versés aux écoles publiques par les gouvernements et d'autres sources. Par exemple, les droits de scolarité de notre école communautaire, où on enseigne de la maternelle à la neuvième année, sont d'un peu plus de 2 000 \$ annuellement par élève. Certains enfants vont à l'école dans des villes voisines, et les droits de scolarité des écoles publiques et des écoles séparées y sont de plus de 6 000 \$ par année. Si on pense au soutien à l'éducation, quel système scolaire a, selon vous, les ressources qui permettent d'offrir la meilleure éducation? C'est un sujet sur lequel votre étude devrait se pencher.

**Le sénateur Meredith :** Merci beaucoup d'être venu témoigner devant nous ce soir. Je ne vous ai pas entendu le présenter, mais j'ai parcouru rapidement votre exposé. Ce que j'entends m'encourage. Monsieur Bear, vous avez mentionné que le moment est venu. Je suis de votre avis pour dire qu'il est temps de voir au développement de l'éducation et de l'économie, au logement et à la santé des Premières nations du pays. C'est le moment. Vous avez mon soutien pour ce qui est de notre ressort, et surtout en ce qui a trait aux jeunes, qui me tiennent particulièrement à cœur. J'ai été dans les affaires pendant plus de 20 ans, je sais donc ce que c'est que de diriger une entreprise et de donner le goût et les moyens aux gens de démarrer leur propre entreprise et de saisir les rênes de leur destinée.

Cela dit, chef, l'éducation fait partie de la solution. C'est le sujet de notre étude. Ce que vous dites à propos de la qualité de l'éducation est tout à fait exact. Chaque enfant et chaque jeune, au Canada, a droit à une bonne éducation. Il faut tenir compte, comme vous disiez, chef, de la nécessité de former la prochaine génération et de lui donner les moyens de reprendre le flambeau. Il faut des mentors pour ça, c'est bien ce que je crois.

Concernant tous les projets actuels d'aménagement du territoire, que faites-vous pour assurer la préservation de votre patrimoine linguistique et culturel et sa transmission à la prochaine génération?

Ma deuxième question concerne votre exploitation des énergies éolienne et solaire dans le Nord de l'Ontario. Est-ce rentable, et croyez-vous que d'autres bandes suivront votre exemple?

Troisièmement, j'ai une question concernant les six ou sept communautés qu'il reste à inclure. À quelle vitesse croyez-vous que ça pourra être fait? Est-ce que tout ça dépend des 30 millions de dollars dont vous avez dit avoir besoin pour poursuivre le programme?

**Mr. Louie:** I would like to perhaps address two of your questions, and perhaps my colleague, Mr. McCue, could deal with the issue with regard to wind and solar energy, as his First Nation is directly involved in pursuit of that.

On the culture and heritage, I will give you the perspective from my own community at Westbank. We are finding now, as we proceed in the modern world, if you will, as we get more and more urbanized, that we are reverting more and more back to our culture. We see the pride that is growing within the children and our community itself. Language retention has become one of our priorities. The cultural preservation of who we are as a people is being more and more recognized. We are finding that. It may seem odd as a developing First Nation in the modern world, but we are seeing that if we take monies which we now can create through the economic development activities and hire the trained teachers and linguists and have monies to support some of the powwows and events, that is rejuvenating and regenerating a certain strong growth in our community. I am very pleased that you asked that question, because that is exactly what is happening in my community and I believe across this country. I believe the pride among our people has certainly grown. Any enhancement of the education levels and the development and hopefully monies that can allow for these programs and some of these matters to proceed is so desperately needed. That is, in fact, what I see happening in that area.

There are seven or eight developmental First Nations that are in the process right now. Some of these communities are close to a land code vote. I hope to see a vote take place as early as next month, in December, in British Columbia. We have the First Nations that are now part of the seven. They are now well into the developmental phase. We hope to see, if not by the end of this calendar year, then by well into 2012, that all seven will have voted. We are hoping very much that they will all be positive votes. That is under way now.

With regard to wind and solar, I had the opportunity in New York a month ago to attend the World Indigenous Business Forum. During that forum, I presented some of the updated issues with regard to the First Nations across Canada, and there are several across Canada that are involved in solar and wind energy. Perhaps my colleague Mr. McCue could answer that, since his community is directly involved in that endeavour.

**Mr. McCue:** Thank you for your question and your comments on wind energy. Our community saw this as an initiative for economic development. Through the studies that we have done, we have seen that it is quite viable and economical. It also helps with our relationship that we have with the earth and the land, and it is something that our community supported wholeheartedly. We had a referendum, and the votes came out over two to one in favour of moving forward with this initiative.

**M. Louie :** Je vais tenter de répondre à deux des questions et laisser mon collègue, M. McCue, répondre à celle sur les énergies éolienne et solaire, puisque sa Première nation oeuvre à des projets connexes.

En ce qui a trait à la culture et au patrimoine, je parlerai du point de vue de ma propre communauté de Westbank. On constate aujourd'hui, en poursuivant notre route dans le monde moderne et, si je peux m'exprimer ainsi, en nous urbanisant toujours davantage, que nous retournons également de plus en plus à nos racines culturelles. On remarque une fierté croissante chez nos enfants et dans notre communauté tout entière. La persistance de la langue est une de nos priorités. L'importance de la préservation de notre culture, de ce que nous sommes, est de plus en plus reconnue. C'est ce que nous constatons. Ça peut paraître étrange pour une Première nation en développement dans le monde moderne, mais on remarque que lorsque nous consacrons l'argent généré par les activités de développement économique à l'embauche d'enseignants et de linguistes qualifiés, et que nous réservons des sommes pour tenir certains pow-wow et d'autres événements, notre communauté se régénère, et sa croissance en est renouvelée. Je suis très content de vous entendre poser cette question, parce que c'est exactement ce qui se passe dans ma communauté et, je crois, ailleurs au pays. Je trouve que la fierté de notre peuple est aujourd'hui plus grande. Le besoin est urgent d'accroître le niveau d'instruction, le développement et le financement qui permettrait de faire avancer ces programmes et certaines autres questions. C'est ce que je constate dans ces domaines, en fait.

Sept ou huit Premières nations en développement ont entamé le processus. Certaines de ces communautés doivent se prononcer bientôt sur les codes fonciers. J'ai espoir qu'un vote ait lieu dès le mois prochain, c'est-à-dire en décembre, en Colombie-Britannique. Il y a les Premières nations qui font maintenant partie des sept. Elles sont déjà bien engagées dans la phase de développement. Nous espérons que les sept nations se seront prononcées sur la question d'ici la fin de l'année, ou du moins quelque part en 2012. On espère vivement que tous voteront en faveur. Le processus est en cours.

En ce qui concerne les énergies éolienne et solaire, j'ai eu l'occasion le mois dernier à New York de participer au World Indigenous Business Forum. Pendant le forum, j'ai parlé des questions d'actualité pour les Premières nations du Canada, dont plusieurs participent à des projets éoliens et solaires. Peut-être mon collègue M. McCue pourra-t-il répondre à la question, puisque sa communauté est directement liée à ces efforts.

**M. McCue :** Merci de votre question et de vos commentaires sur l'énergie éolienne. Notre communauté a vu dans cette énergie une occasion de croissance économique. Grâce aux études que nous avons réalisées, nous avons constaté que le projet était tout à fait viable et économique. Il s'inscrit aussi dans notre relation avec la terre et le territoire, et notre communauté l'a appuyé sans réserve. Nous avons tenu un référendum et récolté plus de deux votes en faveur de l'initiative pour chaque vote contre.

**Senator Meredith:** Are there any preliminary numbers yet in terms of amounts generated? I know you signed it last year, in 2010. Has it been implemented yet or is it still in its infancy?

**Mr. McCue:** It is still in its infancy. We are presently restructuring our project and looking at the numbers that are projected. We had wind studies for several years. If you were in our First Nation in January and February and if you were to see the cold winds that blow to the north, there would be no need for those studies, but you have to do the due diligence.

**Senator Meredith:** You have the wind.

**Mr. McCue:** We have to do that for our partners. We have a partnership going with investors. It shows that it will be profitable for our First Nation.

Two other First Nations that are in our report, such as the Henvey Inlet First Nation, are doing on a larger scale what we are doing with wind. The Alderville First Nation, near Peterborough, Ontario, is doing a solar farm. It is great for our First Nations to create an economic development venture, as well as to promote our relationship with the earth and with green power.

**Senator Meredith:** Excellent. Thank you so much.

**Senator Patterson:** I have some very specific questions. You had the privilege of being audited by the Auditor General in 2005 and 2009, I believe. The 2009 audit was a bit concerned about support for training and capacity building for land management. I know you have a resource centre, and it has had some funding problems in the past.

The new agreement you recently signed with Canada, does that address some of the funding issues for the resource centre? Will that be dealt with through that agreement?

**Mr. Louie:** Yes, it partly addresses that. There is a need to enhance the training that is currently being made available. We have had the misfortune in past years to not have the dollars that would adequately address the training and capacity building. We have been able to survive and it is still flourishing, but it has the capability of flourishing so much more.

In the proposed funding agreement, which will start April 1, 2012, some dollars can be allocated toward training and capacity building. It will certainly go much further in addressing that particular issue. Today, we do not have that.

For clarity, we have never received \$24.1 million, even though that was previously approved by government many years ago. We have only been allocated what we have had to work with.

**Le sénateur Meredith :** Existe-t-il des données préliminaires sur les montants générés? Je sais que ça a été signé l'an passé, en 2010. Est-ce que le projet a été mis en oeuvre, ou en est-il toujours à ses débuts?

**M. McCue :** Il en est toujours à ses débuts. Nous sommes actuellement en train de restructurer le projet et d'étudier les prévisions. Nous avons mené des études sur les vents pendant plusieurs années. Si vous veniez sur notre territoire en janvier ou en février et que vous observiez le vent froid qui souffle vers le nord, vous vous diriez que ces études sont inutiles; il faut toutefois faire preuve de diligence raisonnable.

**Le sénateur Meredith :** Le vent n'est pas un problème.

**M. McCue :** Il faut le faire pour nos partenaires. Nous avons un partenariat avec des investisseurs. Ça montre que le projet sera rentable pour notre Première nation.

Deux autres Premières nations mentionnées dans notre rapport, comme la Première nation de Henvey Inlet, font la même chose que nous avec l'énergie éolienne, mais à une échelle encore plus grande. La Première nation d'Alderville, près de Peterborough, en Ontario, aménage quant à elle une centrale solaire. C'est une très bonne chose que nos Premières nations lancent des initiatives de développement économique et resserrent nos liens avec la terre et l'énergie verte.

**Le sénateur Meredith :** Excellent. Merci beaucoup.

**Le sénateur Patterson :** J'ai quelques questions très précises. Vous avez eu l'honneur de faire l'objet d'une vérification par le Bureau du vérificateur général du Canada en 2005 et en 2009, je crois. La vérification de 2009 a soulevé des préoccupations concernant le soutien à la formation et au renforcement des capacités en matière de gestion des terres. Je sais que vous avez un centre de ressources, et qu'il a eu des problèmes de financement dans le passé.

Est-ce que la nouvelle entente que vous avez signée récemment avec le gouvernement fédéral tient compte des problèmes de financement du centre de ressources? Est-ce qu'ils seront résolus grâce à l'entente?

**M. Louie :** Oui, elle en tient compte, en partie. La nécessité existe d'améliorer la formation offerte en ce moment. Nous avons eu le malheur ces dernières années de ne pas avoir assez d'argent pour répondre aux besoins en formation et en renforcement des capacités. Le centre a survécu et il continue son essor, mais il peut encore se développer bien davantage.

Aux termes de l'accord de financement, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2012, certaines sommes peuvent être allouées à la formation et au renforcement des capacités. Ce sera certainement d'une grande aide pour résoudre ce problème. En ce moment, nous n'avons pas les moyens.

J'aimerais préciser que nous n'avons jamais reçu 24,1 millions de dollars, même si ce montant a été approuvé par le gouvernement il y a bien des années. Nous avons fait avec les moyens du bord.

With this new agreement with Canada, the minister has committed to us — and our chiefs have agreed — that the \$24.1 million will start effective April 1 of 2012, and it will certainly go a long way to address the issue you raised. We are looking forward to that.

**Senator Patterson:** Thank you for that.

Without being critical, I understand as well that there is a challenge with developing the environment protection laws that I believe you are required to put in place within a period after the land code takes effect. If I understand correctly, no agreement has been included to date. I may be wrong about that.

You mentioned a recommended legislative amendment that would help deal with environment protection laws, I believe. Will that assist in getting these environmental protection laws developed, or are there other holdups that we should know about?

**Mr. Louie:** First, in terms of whether there are any environmental agreements concluded with First Nations, the answer is no. You are correct; there are none. However, with the framework agreement, supported by the legislation itself, there is a requirement by Canada to support the First Nations to do the environmental laws.

We have done the necessary background work. We know that is in the making. These amendments will certainly enhance that. It will bring on the environmental laws as the responsibility of the First Nations. There is a commitment and a need for funding. The dollars, we are told — and this has been supported by the agreement we have with the minister — are to help start that process as of April 1, 2012.

**Senator Raine:** Thank you very much. Part of my question was already answered. To clarify it for me: The funding you get from the federal government comes in the form of core funding that flows through to the communities that they then — under the framework, the land code that they put in place — administer themselves. They do not need to go back all the time to AAND cap in hand, asking for this on a constant basis. The core funding flows directly to the bands and it is now managed by the First Nations.

**Mr. Louie:** Yes, for the operational First Nations, that is in fact what happens. Each region is slightly different, but the intent is that the dollars will flow directly to the operational First Nations. For the developmental First Nations, of course, that is a different matter. There is only reimbursement as the costs are incurred, and they are quite limited.

**The Chair:** Thank you, colleagues.

I would like to thank the panel. It was 15 years ago — do you remember, Chief Louie and Chief Bear? — that I had the honour and privilege of working on the original Bill C-49 with you. You made promises then, and you have kept your promises. You said it would be an economic generator for the First Nations across the country, and it has happened.

Par ce nouvel accord avec le Canada, le ministre s'est engagé à verser les 24,1 millions de dollars à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012, ce qui a été approuvé par nos chefs et devrait beaucoup aider à résoudre la situation que vous avez soulevée. Nous le souhaitons vivement.

**Le sénateur Patterson :** Je vous remercie.

Je ne veux pas critiquer, mais, d'après ce que je comprends, vous rencontrez certaines difficultés dans l'élaboration des lois sur la protection de l'environnement que vous devez mettre en place dans un certain délai après que le code foncier ait pris effet, je crois. Et si je comprends bien, il n'y a eu aucun accord jusqu'ici. Je me trompe peut-être.

Je crois que vous avez parlé d'une modification législative recommandée qui vous aiderait avec les lois sur la protection de l'environnement. Est-ce qu'elle serait utile à l'élaboration de ces lois, ou y a-t-il autre chose qui vous empêche d'avancer dont nous devrions être au courant?

**M. Louie :** Tout d'abord, à la question de savoir si des accords environnementaux ont été conclus avec des Premières nations, la réponse est non. Vous avez raison, il n'y en a pas. Toutefois, en vertu de l'Accord-cadre et de la loi elle-même, le Canada a l'obligation d'aider les Premières nations à élaborer des lois environnementales.

Nous avons réalisé le travail de préparation nécessaire. Nous savons que c'est en branle. Les modifications vont certainement donner un coup de pouce. Les lois environnementales seront ainsi du ressort des Premières nations. L'engagement est pris, et des fonds sont requis. Ces fonds, on nous dit — et c'est aussi dans l'entente que nous avons conclue avec le ministre — doivent nous aider à lancer ce processus dès le 1<sup>er</sup> avril 2012.

**Le sénateur Raine :** Merci beaucoup. Ma question a été répondue en partie. Dites-moi si je fais fausse route en affirmant que le financement que vous obtenez du gouvernement fédéral est un financement de base; ces fonds sont redirigés vers les différentes communautés et sont administrés par elles en vertu du cadre, du code foncier qu'elles ont mis en place. Elles n'ont pas à revenir constamment, chapeau bas, quémander ces fonds à AADNC. Le financement de base passe directement aux bandes et est aujourd'hui géré par les Premières nations.

**M. Louie :** Oui, c'est le cas pour les Premières nations opérationnelles. Chaque région fonctionne d'une manière un peu différente, mais l'objectif est de canaliser directement l'argent vers les Premières nations opérationnelles. Pour les Premières nations en développement, la situation est différente. Dans ce cas, les dépenses sont remboursées à mesure, selon des limites assez strictes.

**Le président :** Merci, chers collègues.

J'aimerais remercier le comité. Il y a 15 ans — vous en souvenez-vous, chef Louie, chef Bear? —, j'ai eu l'honneur et le privilège de travailler avec vous à l'élaboration du projet de loi C-49. Vous aviez alors pris des engagements, et vous les avez tenus. Vous disiez que ce serait un moteur économique pour les Premières nations du pays, et c'est ce qui est arrivé.



You are right, Regional Chief Wilson; we did have a self-government bill, which was enabling legislation that might have helped if we had been able to get it through.

All in all, we are making some progress, although it could go faster. I make the commitment — and I think I can speak on behalf of the committee — that when the amendments come through, we will work diligently together, as we always have on this committee, in a non-partisan way as much as possible, to expedite the process so that you can continue on your journey of success.

**Senator Patterson:** Hear, hear!

**The Chair:** I want to thank you for your presentations and your forthright responses to the senators' questions.

Senators, if there is no other business, the meeting is adjourned.  
(The committee adjourned.)

Vous avez raison, chef régional Wilson; nous avons en effet élaboré un projet de loi sur l'autonomie gouvernementale qui prévoyait des mesures habilitantes qui auraient facilité l'atteinte de cet objectif, si la loi avait été adoptée.

En bout de compte, nous progressons, même si ça pourrait aller plus vite. Je m'engage — et je crois bien parler pour l'ensemble des membres du comité — à travailler en collaboration et avec diligence, comme nous le faisons toujours au sein de notre comité, c'est-à-dire tant que possible sans partisanerie, à accélérer le processus une fois que les modifications nous seront présentées, afin que vous puissiez continuer votre route pavée de réussites.

**Le sénateur Patterson :** Bravo!

**Le président :** Merci de vos exposés et de vos réponses franches aux questions des sénateurs.

Chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, je lève la séance.  
(La séance est levée.)

WITNESSES

**Tuesday, November 15, 2011**

*Pauktuutit Inuit Women of Canada:*

Elisapee Sheutiapik, President;  
Tracy O'Hearn, Executive Director.

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Betty Ann Lavallée, National Chief;  
Dwight Dorey, National Vice-Chief.

**Wednesday, November 16, 2011**

*Lands Advisory Board:*

Robert Louie, Chair;  
Jody Wilson-Raybould, Director;  
Austin Bear, Director;  
William McCue, Director;  
Steve Aronson, Legal Advisor.

TÉMOINS

**Le mardi 15 novembre 2011**

*Pauktuutit Inuit Women of Canada :*

Elisapee Sheutiapik, présidente;  
Tarcy O'Hearn, directrice exécutive.

*Congrès des Peuples Autochtones :*

Betty Ann Lavallée, chef national;  
Dwight Dorey, chef adjoint national.

**Le mercredi 16 novembre 2011**

*Conseil consultatif des terres :*

Robert Louie, président;  
Jody Wilson-Raybould, directrice;  
Austin Bear, directeur;  
William McCue, directeur;  
Steve Aronson, conseiller juridique.